

- Un éditorial de Paul Sauriol: sur le coût élevé des derniers emprunts du Québec (page 4)
- Dans les zones grises de Montréal, les élèves malades seront traités à l'école même (page 3)
- La CEQ invite ses membres à créer des "cellules d'intervention" politique (page 3)

Le ciel se dégagera vers midi. Vents de 15 à 25 milles. Max. 25.

Montréal demande à la Voirie de suspendre tous les travaux

L'autoroute remise en question

par André Charbonneau

La ville de Montréal a demandé au premier ministre Bourassa de suspendre l'exécution des travaux de l'autoroute est-ouest dans toute sa longueur. Dans une lettre datée de mercredi, M. Gérard Niding, président du comité exécutif, insiste au nom de ses collègues pour que l'on procède à une réévaluation en profondeur du projet dans son ensemble.

Le bureau du premier ministre Bou-

rasa a confirmé avoir reçu la lettre de M. Niding. Un porte-parole a déclaré qu'elle était étudiée très sérieusement par les services concernés et qu'on répondra à la ville de Montréal sous peu. Les commentaires également viendront en temps et lieu.

En remettant le texte de cette lettre aux journalistes, le vice-président John Lynch-Stauton a précisé que l'ère des bulldozers était révolue et qu'il était

temps de songer aux répercussions des démolitions avant de les entreprendre. Il a également fait remarquer que la ville avait tenu grandement compte de l'impact social que la construction de l'autoroute devait avoir.

La lettre de M. Niding insiste de même sur la nécessité de préserver le milieu urbain. "Montréal, y lit-on, possède depuis longtemps des structures domiciliaires et sociales bien ca-

ractérisées et, au moment où l'on cherche à préserver et à développer cette vie communautaire de quartier si précieuse aux citoyens, il serait malheureux de bouleverser notre territoire et de dépersonnaliser ces quartiers pour régler un problème qui n'a nullement l'acuité qu'on lui prête."

A cet aspect fondamental des objections soulevées par la Ville s'ajoutent d'autres considérations concernant l'op-

portunité même d'aménager des voies rapides à travers les grandes villes pour améliorer la circulation automobile. "Le premier objectif d'une voie rapide dans le centre-ville, rappelle M. Niding, doit être de dégager et d'alléger la circulation et non de permettre un accès encore plus facile de ce territoire. En second lieu, cette voie rapide devrait servir à éliminer la circulation en transit de la surface des rues du centre-

ville". Le président du conseil exécutif fait en outre remarquer que les urbanistes nord-américains ont tendance à mettre en avant dans le cas des grandes villes une nouvelle conception du réseau routier qui vise plutôt à ralentir le flot des véhicules vers le centre-ville et à en décourager l'accès aux automobilistes, de façon à laisser le chemin libre aux

Voir page 6: L'autoroute

Des accusations mal fondées

Choquette se défend d'ingérence dans l'appareil judiciaire

par Gilles Lesage

QUEBEC — Se défendant de toute ingérence dans le système judiciaire, le ministre de la justice estime que tout ce qui relève de l'outrage au tribunal a fait l'objet d'une longue jurisprudence du droit commun britannique au cours des siècles, que cette jurisprudence a fait ses preuves et mérite d'être respectée, et enfin, qu'il ne conviendrait pas de la renverser du jour au lendemain.

M. Jérôme Choquette était interrogé par les journalistes au terme de deux journées d'étude tenues à huis clos par les corps policiers du Québec, hier soir.

Ne voulant en aucune façon commenter des jugements précis qui ont soulevé de nombreuses critiques, le ministre

a dit qu'il peut y avoir appel de ces décisions et qu'il ne veut pas, lui, porter de jugement. "S'il y en a qui ont été mal jugés, ce sont les Cours d'appel qui en décideront."

M. Choquette a ajouté que les accusations d'ingérence qui pleuvent sur lui sont mal fondées, au moment même où l'on revient au "fonctionnement normal", avant mis de côté les pouvoirs extraordinaires prévus dans la loi Turner.

Pourquoi des mises en accusation préférentielles (préférence indéniable, comme dit le code criminel)? Le ministre y voit plusieurs avantages. L'absence d'enquête préliminaire empêche toute publicité qui pourrait être préjudiciable à un prévenu comparissant ensuite devant des pairs. Les procès ont lieu plus rapidement, ce qui est également dans l'intérêt des accusés. M. Choquette estime en outre que, pour ce genre d'accusations relatives à l'ordre public, c'est la procédure recommandée et qu'il a cru bon d'adopter.

Le ministre a en outre exprimé sa confiance dans le système judiciaire tel qu'il existe: "Les juges sont là pour juger; le système a été éprouvé par des siècles d'expérience, il a soutenu le test du temps."

Quant au choix des juges pour telle ou telle cause, le procureur général a dit qu'il n'avait rien à voir à cet égard et que la question relève uniquement du juge en chef de chaque juridiction.

Au sujet de l'indemnisation possible des personnes perquisitionnées ou détenues sans motifs valables, au plus fort des événements d'octobre, le ministre a précisé qu'il n'est nullement besoin d'un loi spéciale pour ce faire. Il a répété que le gouvernement étudierait avec attention les recommandations qui lui seront faites par le protecteur du citoyen. Me Louis Marceau aurait en fait reçu une centaine de plaintes, qui sont à l'étude. M. Choquette a affirmé que le gouvernement est disposé à faire réparation dans les cas où il y a eu injustice ou illégalité.

M. Choquette a d'autre part annoncé que très bientôt, un règlement ministériel sera adopté obligeant tout aspirant policier à suivre un entraînement de seize semaines à l'Institut de police de Nicolet ou à l'école de police de Montréal. L'entraînement est déjà obligatoire pour les cadets de la Sûreté du Québec; il le sera dorénavant pour tous les nouveaux policiers municipaux.

Le ministre a aussi annoncé une réglementation qui mettrait les chefs de police à l'abri de l'ingérence des conseils municipaux et leur assurerait une certaine sécurité d'emploi, de même que des salaires adéquats.

M. Choquette a nié que les problèmes liés à la rémunération du temps supplémentaire effectué par les policiers durant la crise de l'automne aient suscité un "malaise" à la Sûreté du Québec. Les deux parties sont d'absolue bonne

Voir page 2: Choquette

Un accord sur une formule d'amendement?

QUEBEC (Le Devoir) — Les gouvernements d'Ottawa et de Québec seraient tombés d'accord sur les grandes lignes d'un projet de formule d'amendement de la constitution canadienne, indique-t-on dans les milieux compétents de la capitale. Depuis la dernière réunion de la conférence constitutionnelle, des entretiens bilatéraux Ottawa-Québec ont eu lieu qui portaient notamment sur un mode acceptable pour modifier la constitution. Le gouvernement fédéral a d'autre part engagé des consultations bilatérales avec les autres provinces sur cette question inscrite à l'ordre du jour de la conférence de février.

Le correspondant de la Presse Canadienne à Québec, M. Gérard Alarie, révèle pour sa part dans une dépêche diffusée hier soir ce que sera l'ordre du jour de la réunion des 8 et 9 février à Ottawa.

Bien qu'il n'ait pas été officiellement annoncé, il est déjà possible d'établir ce que sera l'ordre du jour de la réunion.

Des sources, tant québécoises que fédérales, ont présenté hier cet ordre du jour comme devant comporter les éléments suivants:

- les mécanismes de liaison intergouvernementale;
- la formule d'amendement de la constitution, connue naguère sous le nom de formule Fulton-Favreau;
- le partage des compétences entre Ottawa et les provinces sur l'environnement;
- l'accès des deux ordres de gouvernement aux marchés des capitaux et la réglementation devant mesurer la libre circulation à travers le pays des biens et produits.

Comme la réunion précédente qui eut lieu en septembre 1970, la réunion de la conférence constitutionnelle perma-

Voir page 2: Un accord?

Commonwealth

La conférence étudie la question de l'adhésion de la GB à la CEE

SINGAPOUR (AFP) — La conférence des chefs de gouvernements du Commonwealth a réussi hier à se dégager enfin de l'obsession sud-africaine pour entamer, à la veille de sa clôture, les divers problèmes prévus à son ordre du jour.

Après une brève séance matinale destinée à enregistrer une fois pour toutes les positions respectives et les oppositions à l'égard des ventes d'armes britanniques à l'Afrique du Sud, la conférence a évoqué, en deux heures, l'une des questions fondamentales qui se posent au Commonwealth: les implications pour

celui-ci de l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun.

Douze délégués ont pris la parole au cours de cette séance, dont certains pendant moins de cinq minutes. Le premier ministre britannique, M. Edward Heath, a, en quelque sorte, conclu les débats et exposé en détail les positions connues de son gouvernement à l'égard des négociations de Bruxelles.

Il a déclaré qu'il espérait, "si tout allait bien", que ces négociations seraient terminées avant le début de l'été prochain, ce qui permettrait à la Grande-

Voir page 2: Commonwealth



A Maniwaki, la colère d'une centaine de travailleurs de la SOGEFOR s'est exprimée hier par une manifestation et un début d'autodafé. "Pas de SOGEFOR, crever sera notre sort", proclame l'une des pancartes. La SGF fermera cette usine de Maniwaki le 9 mars si la contestation actuelle n'atteint pas son but. (Téléphoto CP)

Maniwaki: ça va barder!

par Pierre-L. O'Neill

Un autre Cabano se prépare à Maniwaki où la population est au bord de la révolte. Inspirés par le maire et le curé de l'endroit, les citoyens entendent prendre tous les moyens pour empêcher la fermeture, annoncée pour le 5 mars, de quatre usines appartenant à la Société générale forestière, Sogefor (SGF).

Pour la première fois hier, après deux semaines de démarches stériles auprès des autorités gouvernementales, les citoyens sont descendus dans la rue. Une centaine de manifestants se sont rendus à la gare du Canadien Pacifique et ont réussi à bloquer les expéditions de bois vers l'extérieur de la région. Après avoir pris possession des lieux, ils se sont servis à même les surplus de bois pour faire un feu de joie et se protéger des rigueurs du froid.

La manifestation d'hier était orga-

nisée par le comité des citoyens de Maniwaki présidé par le Dr Claude Lauriault. Dimanche prochain, les citoyens participeront à un défilé dans les rues de Maniwaki. Rejoint à son domicile, hier soir, le maire L.P. Larocque a déclaré: "Ce n'est qu'un commencement, ça va barder". Le programme d'action du comité des citoyens prévoit des manifestations semblables à Mont-Laurier et à Lac des Îles, où se trouvent d'autres usines de la Sogefor.

Il se révèle que le gouvernement n'est pas demeuré insensible à ces premières manifestations de colère chez la population de cette région et qu'il souhaiterait ne pas voir se répéter les incidents de Cabano. Le premier ministre Bourassa a immédiatement fait parvenir un télégramme au comité des citoyens, l'avisant que le ministre de l'industrie et du com-

merce, M. Gérard-D. Lévesque, était prêt à recevoir une délégation à Québec.

De son côté, le directeur-général adjoint de Sogefor, M. Jean-Paul Allard, a annoncé qu'il se rendra aujourd'hui même dans la région de Maniwaki, aux usines de Lac des Îles. La fermeture de Sogefor priverait de travail environ 800 personnes.

Dans cette région de l'ouest québécois, la société forestière Sogefor administre un complexe comprenant:

- 1) une usine de déroulage des billots (et de panneaux-particules) à Maniwaki (170 employés);
- 2) une usine de panneaux-particules à Lac des Îles. Connue sous le nom de Dupan, cette usine emploie 130 hommes;
- 3) un moulin à scie, (Dubé), également situé à Lac des Îles et dont les effec-

Voir page 2: Maniwaki

Les cautionnements en espèces appelés à disparaître

Le bill C-218 tend à limiter les arrestations abusives

par Jean-Pierre Bonhomme

OTTAWA — Sauf dans les cas graves, et à certaines conditions, les policiers ne pourront plus arrêter les citoyens et les détenir. Ils devront plutôt leur signifier des mandats de comparaitre à date fixe.

Les autorités judiciaires et policières, de surcroît, auront le fardeau d'établir qu'un prévenu ne doit pas être relâché. Et l'institution du cautionnement en argent va disparaître à toutes fins utiles.

Ces mesures sont contenues dans un projet de loi déposé en première lecture hier aux Communes par le ministre de la justice, M. John Turner.

Le projet de loi qui porte le numéro C-218 a deux buts principaux: il vise à réduire sensiblement le nombre des arrestations au Canada. On sait que des rapports récents, particulièrement concernant l'Ontario, démontrent que le nombre des détenus au Canada est comparable à celui de pays beaucoup plus peuplés. Et il vise à faire disparaître cette distinction entre les pauvres et les riches en matière de détention. On sait que des prévenus peuvent passer de longs moments en prison simplement parce qu'ils n'ont pas d'argent.

Les moyens financiers ne seront plus le facteur déterminant pour décider si un suspect sera détenu en attendant son procès.

"Dans bien des cas, a dit le ministre Turner, il n'est peut-être pas nécessaire du tout de l'arrêter ou, si on

l'arrête, il n'est peut-être pas nécessaire de l'emprisonner jusqu'au moment de son procès."

Le projet de loi déposé hier remplace celui qui avait été soumis aux députés le 8 juin dernier. Il tient compte des remarques faites depuis lors par les procureurs-généraux des provinces qui

Voir page 2: Le bill C-218

au gré du temps

Comitite aiguë

A Singapour, la Grande-Bretagne joue et gagne... gagne au moins du temps.

A l'instinct que l'avenir du Commonwealth semblait désespéré une solution miraculeuse apparaît: on nomme un comité d'étude.

Nous sommes habitués à ce genre d'expédition qui permet de temporiser, qui ne règle rien et ne crée que de menteuses illusions.

Le gouvernement anglais, usant de son traditionnel pragmatisme calculateur, qui avait déjà choisi entre les intérêts de ses fabricants d'armes et le sort des Africains égarés par un gouvernement raciste, a su entraîner ses partenaires dans ses attermoissements.

Quel destin est-il promis à une nation, autrefois maîtresse d'une partie du monde, qui n'a plus comme puissance que la force de l'inertie?

Louis-Martin TARD

La pollution menace la santé des Montréalais

OTTAWA (PC) — Selon un spécialiste en matière de pollution, l'air est si pollué au Canada, et particulièrement à Montréal et Toronto, que le nombre de bébés souffrant de maladies pulmonaires est plus élevé que jamais.

Même les adultes souffrent davantage, au fil des années, des inconforts d'un air vicié et de la fumée de cigarettes dont les effets dans les poumons sont cumulatifs.

C'est le Dr David Bates, professeur de médecine expérimentale et président du département de physiologie à l'université McGill, qui a présenté hier cette triste image de la situation actuelle. Le Dr Bates prenait la parole à l'assemblée annuelle du Collège royal des médecins et chirurgiens, au cours d'une séance d'étude sur le cancer du poumon et les maladies respiratoires.

Malgré tout, le spécialiste estime que la pollution de l'air cause des dégâts beaucoup moindres que la cigarette. Le Canada doit cependant prendre des mesures pour éviter une aggravation de la pollution de l'air.

Il faudrait viser à débarrasser l'air du plus grand nombre possible de particules et de gaz tel que le bioxyde de souffre.

Ces particules, isolément, peuvent être nocives quand elles atteignent des niveaux élevés. Réunies, elles s'orientent directement vers les poumons, ce qui rend la situation nettement plus dangereuse, a expliqué le Dr Bates.

Voir page 2: La pollution

Suite du procès de Leblanc

Un témoin affirme avoir été battu

par Pierre Richard

Cité comme témoin au procès de Côme Leblanc, le présumé felquist Raymond Cormier a déclaré avoir été battu par un policier lors de l'interrogatoire qui a suivi son arrestation et a nié le contenu de deux déclarations qu'il aurait faites à la police dans les jours suivants.

Tout comme la veille avec Gilles Cormier, frère de Raymond, qui a accusé la police d'avoir falsifié ses réponses au cours de son interrogatoire, le procureur de la Couronne, Me Gabriel Lapointe, a procédé hier devant le jury à un interrogatoire contradictoire de Raymond Cormier, jeune chômeur de 23 ans originaire du Manitoba.

Côme Leblanc qui est aujourd'hui à sa quatrième journée en cour est accusé d'être membre du FLQ, d'avoir diffusé de la propagande du FLQ et d'en avoir encouragé les principes et les desseins. Les mêmes accusations sont portées contre ses camarades Jean Boissjoly, Gilles et Raymond Cormier.

Selon les déclarations attribuées à Raymond Cormier, celui-ci Jean Boissjoly et Côme Leblanc auraient projeté de commettre un vol à main armée chez un marchand d'armes à feu, au 20 est, rue Notre-Dame: après avoir visité les lieux, ils se seraient ravisés.

Raymond Cormier aurait aussi déclaré à la police avoir discuté avec ses camarades de la possibilité de commettre des enlèvements et d'autres vols (dont un au restaurant Saint-Hubert Bar-B-Q), de cacher deux personnes au cours du mois d'octobre ainsi que de créer un camp d'entraînement dans le nord du Manitoba "en vue de nous préparer au terrorisme et à la guérilla et à notre retour au Québec, nous aurions fait sauter les bureaux de Household Finance".

Le jeune Raymond Cormier a nié catégoriquement hier devant le tribunal avoir fait de telles affirmations à la police mais a admis avoir signé les deux déclarations et y avoir apporté quelques corrections mineures.

"Je n'ai pas regardé ce que j'ai signé, a-t-il déclaré: j'étais fatigué; ça faisait 48 heures que je n'avais pas dormi; je m'en foutais et je voulais tout simplement dormir et avoir la paix."

Le témoin a de plus affirmé qu'il a été interrogé à trois reprises, qu'il a été détenu pendant quatre ou cinq jours au quartier général de la police de Montréal dans une petite cellule sans fenêtre, et qu'il a reçu des coups au visage et à la nuque lors de son premier interrogatoire et qu'il a, alors qu'on l'interrogeait, entendu Jean Boissjoly se faire matraquer.

Raymond Cormier a, par ailleurs, déclaré qu'il avait écrit à M. Jacques Hébert, président d'un comité d'aide aux personnes détenues en vertu des lois d'urgence, pour porter plainte et qu'il avait rencontré M. Hébert au centre Parthenais: il a ajouté ne pas se souvenir s'il avait décrit les coups qu'il affirmait avoir reçus. Selon lui, il les aurait cependant décrits un peu plus tard à une personne appartenant au même comité mais dont il ne connaît pas le nom.

Avant cet interrogatoire contradictoire, Raymond Cormier a reconnu avoir distribué avec Côme Leblanc, son frère Gilles et Jean Boissjoly, des copies du manifeste du FLQ et des tracts invitant les étudiants au débrayage; il a précisé avoir fait cette distribution aux CEGEP de Shawinigan et de Trois-Rivières, le lendemain de l'assemblée qui a eu lieu dans la soirée du 14 octobre à l'université de Montréal, la veille de la proclamation des mesures de guerre.

Pour sa part, le procureur du ministère public soutient que cette distribution s'est faite le 16 octobre, après le décret des mesures de guerre; les frères Cormier, dans leurs déclarations à la police auraient aussi cité la date du 16, ce qu'ils nient; Raymond Cormier

Voir page 2: Un témoin

LE CAVEAU appartient à la petite histoire de Montréal au même titre que le cruchon du Mont-Royal. Il ne s'agit pas seulement d'un restaurant, c'est une institution qui a vu passer plus que sa part de Montréalais ou de touristes en mal de gourmandise. 844-1021 - 2063 rue Victoria (arr. Saint-Etienne).

suites
de la première
page

UN ACCORD?

nente de février se déroulera à huis clos.

Elle sera précédée les 28 et 29 janvier, d'une réunion à Ottawa des ministres du bien-être (des affaires sociales quant au Québec), qui portera principalement sur la sécurité du revenu.

Le gouvernement québécois doit publier, au début de la semaine prochaine, un rapport de la commission Castonguay-Nepveu qui portera précisément sur la sécurité du revenu.

CHOQUETTE

foi, a-t-il dit, elles tentent de régler le problème à l'amiable, et si elles ne le peuvent pas, le litige sera soumis à l'arbitrage, d'un commun accord.

Quant au Livre blanc dans lequel il sera question du projet de carte d'identité obligatoire que préconise le ministre, ce dernier a dit hier qu'il ne sera pas prêt avant quelques mois encore.

D'autre part, M. Choquette a annoncé que la "standardisation" des uniformes des corps policiers du Québec est en voie de se faire. D'ici trois ans, les uniformes des policiers municipaux seront tous de couleur bleu-marine, ceux des membres de la SQ demeurant brun-olive.

LA POLLUTION

Une bonne partie de la pollution par les particules provient des industries et environ 15 pour cent des tuyaux d'échappement.

A elle seule, une usine métallurgique de Montréal déverse quotidiennement dans l'air, le vent aidant, 25 tonnes de particules inoffensives, a ajouté le Dr Bates qui a refusé d'identifier l'usine en question.

Toutefois, selon l'expert, il serait erroné de considérer que cette pollution est inoffensive simplement parce qu'on n'a pas établi de rapport entre l'existence de microparticules et l'incidence des maladies.

Des enquêtes effectuées en Grande-Bretagne montrent que des enfants âgés de moins de deux ans souffrent de plus en plus de maladies pulmonaires, surtout de bronchite chronique et d'emphysème, à mesure que la pollution augmente.

Il est facile, a souligné le Dr Bates, de démontrer que lorsque le bioxyde de soufre dépasse .08 parties par million et les particules plus de 200 microgrammes par mètre cube, le taux des maladies pulmonaires grimpe en proportion.

En 1968, le niveau de bioxyde de soufre aux abords de l'hôtel de ville de Toronto s'est élevé en moyenne à .08 parties par million pour l'année. Le taux doit être sensiblement le même dans le centre-ville de Montréal, angle Drummond et Sainte-Catherine.

La proportion annuelle moyenne de particules dans l'air de Montréal atteint près de 300 microgrammes par mètre cube. A partir de 300, on observe un effet décelable sur la population.

Les études britanniques effectuées sur des bébés — c'est-à-dire sur des êtres humains qui ne fument pas, sont les plus intéressantes recueillies jusqu'à présent, a déclaré le Dr Bates. On a remarqué une modification significative du graphique des maladies pulmonaires entre les régions à taux de pollution moyen et celles qui souffrent d'un taux de pollution élevé.

Cette observation devrait pousser le Canada à l'action, puisque l'air est déjà plus pollué ici qu'il ne l'est en Grande-Bretagne, a noté le Dr Bates.

Montréal reçoit la majeure partie de son bioxyde de soufre des fournaies à huile, qui polluent l'air 10 fois plus que les raffineries, a rapporté le Dr Bates, qui a donné un aperçu de la pollution dans les régions reculées du Canada: neuf microgrammes par mètre cube, soit 10 fois moins que dans les villes.

Le congrès de fusion a été retardé

REGINA (PC) — Le congrès devant permettre la fusion officielle des partis Crédit social et Progressiste-conservateur de la Saskatchewan a été retardé aux 26 et 27 février.

Il devait initialement avoir lieu les 29 et 30 janvier, mais le président de l'association conservatrice, M. Don Swenson, a indiqué qu'il avait été reporté en raison du grand intérêt manifesté jusqu'à maintenant dans toutes les parties de la province.

LE BILL C-218

se sont réunis récemment à Halifax et par les diverses associations de police. Le second projet de loi précise davantage les responsabilités des policiers.

Le code pénal ainsi amendé permettra donc aux policiers, pour la première fois, de décerner un mandat pour obliger un prévenu à se présenter devant le tribunal lorsque cela est dans l'intérêt public. "Le précédent projet de loi laissait aux seuls policiers le soin de décider des mesures à prendre "dans l'intérêt public."

La nouvelle version reconnaît de façon explicite les difficultés d'interprétation. Aussi donne-t-elle des directives précises. Le policier peut ainsi arrêter une personne sans mandat seulement lorsqu'il s'agit d'un acte criminel, non pas d'une simple infraction. Il ne pourra pas arrêter une personne qui se bat dans une taverne par exemple, ce qui peut être considéré comme une offense mineure. Il peut par contre arrêter une personne contre laquelle il a des "motifs raisonnables et probables de croire qu'un mandat d'arrestation est exécutoire dans les limites de la juridiction territoriale dans laquelle est trouvée cette personne."

L'arrestation sans mandat est également permise dans le cas d'une "infraction exigeant la fouille de la personne où, si elle n'avait pas lieu, il y aurait vraisemblablement disparition de preuve ou encore si l'émission d'un mandat aurait pour conséquence de permettre au suspect de poursuivre la commission du délit."

Par ailleurs, pour ne pas "mettre la collectivité en danger en décourageant la police d'appliquer la loi avec justice et efficacité, selon les termes du ministre, la nouvelle loi donne au suspect le fardeau de prouver que la police n'a pas rempli ses nouvelles obligations dans le cas d'une poursuite civile en dommages et intérêts. De même, le projet de loi actuel est plus sévère que le précédent dans le cas d'un suspect qui omet d'obéir à un mandat de comparaitre. La récidive peut entraîner une peine maximum de deux ans d'emprisonnement.

Un policier qui sera dans le doute pourra amener le suspect au poste de police où son supérieur prendra la décision qui s'impose. Ce dernier, toutefois, aura l'obligation d'amener le prévenu devant un juge de paix. Une nouvelle disposition obligera celui-ci à relâcher l'accusé sur sa promesse de se présenter devant le tribunal.

Le projet de loi permet aux fonctionnaires d'exiger du prévenu qu'il contracte un engagement d'au plus \$500 pour assurer sa présence en cour. Mais cet engagement se fait sans dépôt d'argent, sauf dans le cas où la personne ne réside pas dans la province ou si elle réside dans un rayon de cent milles ou plus du lieu où elle est détenue.

UN TÉMOIN

a de plus affirmé hier que les policiers lui ont refusé un calendrier pour qu'il puisse affirmer avec précision la date de ce voyage à Shawinigan et à Trois-Rivières.

Cette question de dates revêt une importance capitale dans la présente cause puisque c'est le 16 octobre à 4h, du matin que la loi d'urgence a été proclamée déclarant illégal le Front de libération du Québec.

Côme Leblanc étant accusé en vertu de la loi C-181, communément appelée loi Turner, son procès pose la brûlante question de la rétroactivité de cette loi adoptée en remplacement de la loi sur les mesures de guerre; s'applique-t-elle aux actes commis à partir du 16 octobre 1970 ou à tous ceux commis depuis la fondation du FLQ?

La couronne a d'autre part déposé au dossier une carabine tronçonneuse de calibre .22 à un coup appartenant à l'accusé Côme Leblanc; elle a été envoyée pour expertise à l'Institut de médecine légale et un rapport sera produit aujourd'hui; le tribunal prendra aussi connaissance ce matin de deux déclarations faites par l'accusé Côme Leblanc à la police au cours d'interrogatoires qui ont suivi son arrestation, le 26 octobre dernier.

COMMONWEALTH

Bretagne de signer l'accord d'adhésion au début de 1972, de le ratifier avant la fin de 1973 et de devenir membre à part entière de la communauté avant la fin de 1978, en tenant compte de la période de transition.

M. Heath s'est attaché à souligner le soin que son gouvernement prend à défendre les intérêts de ses partenaires du Commonwealth, bien qu'il ait pris la

précaution de rappeler qu'il ne négocierait pas en leur nom.

Il a aussi rappelé que la communauté était prête à offrir aux pays africains et à ceux des Caraïbes une association du type de celui de la convention de Yaoundé. Il a également apporté des assurances à la Nouvelle-Zélande, lui garantissant les mêmes exportations de produits laitiers vers la Grande-Bretagne pour une période d'au moins six ans. En ce qui concerne le sucre, il a indiqué que son pays respecterait l'accord sucrier du Commonwealth jusqu'en 1975, date à laquelle il espérait que la communauté accorderait un régime préférentiel aux pays producteurs du Commonwealth.

Après le déchaînement des passions des dix derniers jours, la conférence a pris hier un ton remarquablement modéré. Quelles que soient les inquiétudes que certains pays du Commonwealth ressentent devant l'engagement européen du Royaume-Uni, il n'en a rien transpiré et les délégués ont écouté l'exposé de M. Heath avec calme, sinon avec résignation.

Avec une égale résignation, la conférence a évoqué la question de la sécurité de l'Océan Indien, d'une manière que les fonctionnaires du Commonwealth ont qualifié de "sommatoire". L'après-midi a également permis d'entamer la discussion sur la "déclaration de principe" présentée par le président Kenneth Kaunda, de Zambie.

Cette déclaration, dont la clause essentielle interdit aux pays du Commonwealth d'apporter la moindre assistance, militaire ou autre, aux régimes pratiquant la discrimination raciale, c'est-à-dire avant tout à l'Afrique du Sud, pourrait ranimer les ardeurs.

Le président Kaunda prendra la parole, mais on n'attend guère à Singapour, que la journée d'aujourd'hui, la dernière de cette 18ème conférence du Commonwealth, provoque autre chose que le désir de chacun de retourner dans son pays.

Enfin, on estime que Singapour ne verra pas, comme on l'avait à un moment craint, l'éclatement spectaculaire du Commonwealth. Si chacun reste sur ses positions, du moins chacun demeure au sein de l'organisation. Tout dépend maintenant de la détermination des pays africains à exécuter leur menace de quitter le Commonwealth si M. Heath se décide à annoncer publiquement son intention de reprendre les fournitures d'armes britanniques à l'Afrique du Sud.

MANIWAKI

tifs sont de 40 travailleurs:

4) enfin, une usine de contreplaqués à Comeauville. Cette dernière installation était ravagée par un incendie au printemps 1970, et la société Sogefor ne l'a pas encore reconstruite. Pour alimenter les trois usines actuellement en fonctionnement, la Sogefor emploie environ 200 travailleurs en forêt.

Depuis que Sogefor a annoncé pour le 5 mars la fermeture de ses usines, une compagnie américaine, Ratt Lumber de l'Etat du New Jersey, a fait une offre pour l'achat de l'usine de panneaux-particules de Maniwaki. Les pourparlers se poursuivent et une décision doit être rendue lundi, à l'issue d'une réunion à Montréal, des dirigeants de Sogefor. Entre-temps, une autre compagnie américaine a dépêché sur les lieux un ingénieur consultant chargé d'étudier la rentabilité de l'entreprise évaluée à environ \$200,000.

Le comité des citoyens de Maniwaki, expliquant les difficultés de Sogefor par la mauvaise gestion de ses dirigeants, a fait parvenir une lettre au président de la SGF, M. Jean Deschamps, lui demandant de justifier sa décision, ainsi qu'au premier ministre Bourassa, le priant d'instituer une enquête.

C'est en 1963 que la Société générale de financement faisait l'acquisition de l'usine Maki de Maniwaki. Selon l'ancien propriétaire M. Gerald Nault, on a depuis multiplié le personnel cadre, tout en réduisant le nombre de travailleurs et simultanément la production a diminué.

Le maire Larocque abonde dans le même sens; il est convaincu que l'usine de Maniwaki est rentable. "Mais aussitôt que le gouvernement met la main sur une entreprise rentable, affirme-t-il, le coût de production augmente et les revenus diminuent". Il fait de plus remarquer que pour alimenter ses quatre usines, Sogefor n'a pas d'autre choix que de se soumettre à la Canadian International Paper (CIE) qui possède toutes les concessions forestières de la région et, soustraite à la concurrence, établit des tarifs exorbitants.

Soulignant que la fermeture des usines de la Sogefor créerait au moins 600

radio / télévision

Va pour Jos, mais où est Charlemagne?

par Gilles Constantineau

Pas un Québécois qui pouvait lire les journaux au début des années quarante n'a oublié l'image du petit bonhomme publicitaire qu'était Jos, bonhomme de tous les métiers qui selon les annonces avait abandonné son pinceau, sa pelle, son rateau, son tramway même (si je m'en souviens bien, mais j'étais un gamin à l'époque), ce qui permettait de poser avec étonnement la question: "Où est Jos?", à laquelle un autre dessin répondait: Jos était allé "prendre une Dow".

(Il y a 30 ans de ça. La télévision était encore à l'état embryonnaire. Mais qui dira, s'il a vu les annonces en question dans les journaux du temps, qu'il n'en a pas gardé un souvenir vif et même amusé? Quel réclame de télévision des années cinquante peut prétendre qu'on se souvient d'elle?)

Si Jos, dans l'esprit des plus de trente ans, reste éternellement attaché (et heureux de l'être) devant une bouteille de bière fraîche, répondant à jamais à la question lointaine, il en va autrement d'un autre personnage de publicité, tout proche celui-là et pourtant déjà oublié, ce qui n'est d'ailleurs pas un malheur. Je demande: Mais où est passé Charlemagne? On me répondra par une autre question: C'est qui, ça, Charlemagne?

Charlemagne, c'avait été, l'an dernier, le mari d'une Canadienne française d'un quotient intellectuel d'environ 80, à la voix traînarde

et à l'esprit soumis, qui ne le laissait jamais quitter la maison, le matin, sans qu'il eût bu son verre de "Tang".

Le "Tang" de l'époque, bien sûr. Déjà un nectar, le nœc plus ultra des imitations de jus de fruits, l'ambrosie des paresseux pressés (à l'époque de Jos, les Allemands appelaient ce genre de produit du nom d'ersatz). On put croire, pendant des mois, qu'on ne pouvait trouver de boisson plus raffinée et que même le jus d'orange véritable était dépassé.

Erreur. Charlemagne disparut, avec la première formule de son produit. On laissa s'écouler quelques semaines (ou quelques mois?), le temps que s'en estompât le souvenir. Et "Tang" revint à la surface. Un concentré "nouveau", "amélioré", plus que parfait, ainsi que l'indiquent les messages commerciaux actuels comme celui qui paraît, mercredi soir, à l'émission "Moi et l'autre".

Je ne suis guère porté sur ces produits qui veulent faire accroire que le citrate de sodium et le phosphate de calcium, l'acide citrique et les aromates artificiels remplacent avantageusement la pulpe sucrée du fruit naturel, qu'il soit de Floride ou de Californie.

Mais ce n'est pas ce sens que porte mon inquiétude. Elle concerne plutôt les véritables amateurs (car il en est, indiscutablement) de

"Tang" comme de bien d'autres instantanément en sachets ou en petites boîtes.

Qu'est-il arrivé du sentiment d'identification qu'ils avaient éprouvé du temps de Charlemagne? Eux qu'on a ensuite laissé choir, qu'ils ont ressenti lorsqu'il leur a fallu renouer connaissance avec de nouveaux personnages de projection, dégustateurs professionnels, à mille lieues du Charlot bonasse? Comment ont-ils pu interpréter le phénomène selon lequel un produit sans égal devenait plus-que-sans-égal? Sont-ils comblés? Heureux qu'on se soucie à ce point de la qualité de ce qu'ils consomment? Ou seraient-ils, au contraire, un peu troublés? Méfiants, peut-être?

Dans le même ordre d'idées, qu'est-il advenu de ces poudings instantanés, à 90 p. cent de remplissage chimique à saveur artificielle de vanille ou de chocolat, dont on avait semblablement vanté, pendant des mois, l'inégalable saveur, avant d'annoncer, semblablement, que le même produit, "amélioré", était devenu plus-qu'inégalable?

Que penserait-on de ce nom prestigieux, si Rolls-Royce annonçait des voitures "améliorées"? Se peut-il que dans le secret de leurs laboratoires, les grands fabricants de produits alimentaires cherchent à mettre au point la formule d'un ersatz de poire-consommateur?

On se prend à regretter l'époque de Jos...

nouveaux chômeurs, le maire Larocque est d'avis que cette décision serait beaucoup plus coûteuse encore pour le gouvernement, au chapitre de l'aide sociale et de l'assurance-chômage. C'est la seule industrie locale d'envergure, souligne M. Larocque qui prévient le gouvernement Bourassa que la population de Maniwaki n'acceptera pas ce "coup de masse".

Par ailleurs, le président de la SGF, M. Jean Deschamps, explique que de façon générale les conditions économiques sont mauvaises sur tout le continent nord-américain. Il est cependant d'avis que l'usine pourrait devenir rentable pour une entreprise capable de diversifier sa production. Selon lui, Sogefor n'est pas en mesure de procéder à ces transformations. Mais le président du comité des citoyens, le Dr. Claude Lauriault, se demande pourquoi Sogefor n'est pas en mesure de le faire.

LES ÉTUDIANTS

Suite de la page 3

institutions et organisations médicales y apportent leur collaboration.

Dans cette perspective, il a fait allusion, vaguement, au rapport d'un comité d'étude qu'il a présidé sur l'extension de tels services à tous les étudiants du secondaire et des CEGEP de la province. Ce rapport a déjà été soumis au gouvernement, il y a quelques jours. Il semble donc que des développements importants soient en vue à cet égard.

Les commissaires ont également fait état de rumeurs selon lesquelles l'assurance-médicaments serait en vigueur dès l'été prochain pour les dévotés. Dans ce cas, l'initiative de la CECM serait non peut plus temporaire.

L'INSÉCURITÉ

Suite de la page 3

mettre la conservation — et non la création — de quelque 600 emplois. M. Dean a déclaré:

"Un gouvernement qui accorde une subvention de \$5 millions à une compagnie aussi réactionnaire et butée que la United Aircraft, à même les deniers des contribuables, a la responsabilité de veiller à ce que les employés québécois d'une telle compagnie soient traités avec la décence la plus élémentaire."

M. Dean a déclaré que la question de la rémunération ne créait aucune difficulté particulière dans les négociations. La compagnie a offert des

hausses de salaire horaires variant entre 52 cents et 81 cents pour un contrat de travail de 3 ans. Le salaire horaire moyen est de \$3.28.

Parmi les autres points en litige, M. Dean a mentionné la sécurité syndicale, le rapatriement au Québec des fonds de pension et du régime de sécurité sociale ainsi que le français langue de travail.

M. Dean a déclaré qu'il ne recommanderait pas aux syndicats de faire la grève pour obtenir gain de cause sur ces deux derniers points. Il a repris une phrase du président du Parti québécois, M. René Lévesque, qui a dit, à l'occasion de la grève des employés de la GM à Sainte-Thérèse, qu'il n'appartenait pas à 2,000 hommes de se sacrifier pour faire du français la langue de travail.

Les fonds de retraite et de sécurité sociale des syndicats de la United Aircraft sont actuellement administrés par la compagnie Great West. Le syndicat demande que les fonds soient rapatriés par une société coopérative québécoise.

Un membre du syndicat, qui assistait à la conférence de presse, a dit qu'un représentant de la compagnie avait affirmé que "United Aircraft n'investirait pas ses sous-vêtements sales dans le Québec".

Actuellement, environ 1,500 des 2,300 employés de la compagnie sont membres du syndicat. Celui-ci demande à la United Aircraft d'accepter la formule Rand, par laquelle tous les employés, bien qu'ils ne soient pas tenus d'appartenir au syndicat, doivent verser des cotisations.

Le fait que de nombreux employés ne fassent pas partie du syndicat a pour effet d'envenimer le climat lors de grèves, a fait remarquer M. Dean.

Les employés de la United Aircraft ont fait la grève en 1967. La convention collective qu'ils sont en train de négocier sera leur troisième. L'ancien contrat a expiré le 21 septembre.

La grève de 1967 a été en définitive une grève perdue, la compagnie ayant engagé des "scabs" pour remplacer les grévistes.

LE CRÉDIT

Suite de la page 3

titive pas une infraction au sens de la présente loi.

Le CPQ recommande que l'article 14 soit radié du projet, mais que l'article 108 y reste.

Pour sa part, l'Association des manufacturiers canadiens trouve "anormal qu'un consommateur doive bénéficier

d'une erreur ou omission quelconque commise de bonne foi par un marchand", comme le prévoit l'article 14.

Les mêmes trois organismes ont demandé avec insistance que le pouvoir de réglementation du conseil des ministres soit circonscrit, ou qu'à tout le moins ces règlements soient adoptés à la suite de larges consultations avec les organismes intéressés.

D'autres organismes avaient fait de semblables suggestions antérieurement. A tous, le ministre répond qu'il en prend bonne note, sans s'engager toutefois, en ajoutant qu'il faut sauvegarder la suprématie du gouvernement et du parlement, responsables au premier chef de l'intérêt public.

La Canadian Consumer Loan Association et la Gulf Oil Canada Ltd ont fait des représentations semblables et demandé que les commerçants soient adéquatement représentés au sein du conseil de la protection du consommateur. Ils demandent un délai raisonnable pour se conformer à certaines dispositions de la loi, quelques-unes entraînant d'ailleurs des frais importants aux entreprises, obligées de modifier des équipements ou de reprogrammer les ordinateurs.

La Société Grolier Ltée et Québec Propane Inc. ont aussi présenté des mémoires qui rejoignent en grande partie les autres de la journée, le deuxième insistant même pour exempter entièrement tant même pour exempter entièrement l'industrie pétrolière et du gaz de l'application de la future loi.

"Qu'est-ce qu'un bail?"

Dans le cadre d'une campagne d'information du public, le Service d'Information du Barreau du Québec a publié la première des cinq brochures: "Qu'est-ce qu'un bail?"

Cette brochure, publiée en collaboration avec la Fédération du Québec des caisses populaires Desjardins, est distribuée gratuitement.

Préparée dans un souci de vulgarisation, elle peut devenir un guide pour le grand public.

On peut se la procurer soit dans une Caisse populaire Desjardins, au bureau d'un avocat ou au Service d'information du Barreau du Québec, 84 ouest, rue Notre-Dame, Montréal 126.

Les quatre autres thèmes que le Service d'Information se propose de traiter au cours de l'année sont les suivants:

— Quoi faire en cas d'accident d'automobile? — La protection du consommateur. — Les libertés civiles. — Le Barreau du Québec.

UN REPAS AU CHÂTEAU CHAMPLAIN, ÇA PEUT VOUS MENER LOIN... (à Banff avec CP Air)



GAGNEZ

- Deux billets, aller-retour, pour Banff.
- Cinq nuits à l'hôtel Banff Springs, frais de logement gratuits*.
- Un total de \$350 en bons d'achat chez Bowrings Bros. Ltd. (\$100), Gabrielle Francis (\$100), G. L. Turcot Ltée (\$100) et Don Belvedere (\$50).
- * Le voyage devra être accompli avant le 31 mai 1971.

CP
Hotels

VOICI COMMENT:

Sur chacune des tables des restaurants du Château Champlain, vous trouverez un bulletin de participation. Remplissez-le et vous aurez une chance de gagner.

Les cinq restaurants du Château Champlain, un passeport pour le plaisir:

Le Tournebrotte — (la bonne table et la tradition)

L'Escapade — (le haut lieu des gourmets)

Le Neufchâtel — (le chic et l'intimité)

Le Café-Terrasse — (un petit coin sympathique)

Le Cal' Conc' — (la gaieté et la bonne chère)

Le tirage aura lieu le soir du 11 février au Cal' Conc'.

LE CHATEAU CHAMPLAIN
+++++super

Thomcliffe
Rues, P.S. Route 11
Un véritable restaurant de grande classe.
Seulement à 15 minutes de Montréal par l'autoroute des Laurentides.
Vers le nord: Sortie 9
Vers le sud: Sortie 13
Table d'hôte, jusqu'à la fermeture, \$4.00
Pour réservations Appeler 625-2434

Découvrez une nouvelle cuisine italienne authentique
Vito Restaurant Italien
5412 Côte-des-Neiges, Montréal
(entre Lacombe et Édouard-Montpetit)
Tél.: 735-3623

En créant des "cellules d'intervention"

Les enseignants sont invités à faire de l'action politique

par Jacques Bouchard, de la PC

QUEBEC (AFP) — Le président de la Corporation des enseignants du Québec (CEQ), M. Yvon Charbonneau, a invité les 60.000 membres de son organisation à sortir des cadres traditionnels de leur convention collective pour engager la lutte sur le plan politique et social afin de prendre d'assaut les autres moyens qui contrôlent et façonnent quotidiennement la société québécoise.

Au cours d'une conférence de presse, hier à Québec, M. Charbonneau a déclaré: "Les enseignants se sont retrouvés au premier rang de ceux qui veulent sauvegarder les libertés essentielles à tout bon fonctionnement de la démocratie et au cours des mois qui vont venir, ils vont davantage pratiquer une "cons-

cience" de leur milieu, en créant des cellules d'interventions dans les régions".

"Ces cellules auraient comme mandat propre d'inciter le milieu à débattre des problèmes scolaires et d'aborder de front la fonction même du travailleur. Ces cellules pourraient ainsi créer une solidarité dans l'action avec les autres travailleurs, notamment dans les domaines du financement et de la domination des commissions scolaires, du français comme langue de vie et de travail, du cadre des libertés civiles et l'expression de ces libertés."

En dévoilant le contenu d'un manifeste intitulé "Présentation du projet d'action sociale et économique à travers

la CEQ". M. Charbonneau a dit que les propositions résument l'ensemble des résolutions qui ont fait l'objet des préoccupations socio-politiques du dernier congrès de la CEQ en juin 1970.

"Ce qui accentue le problème de ce passage rapide de la défensive à l'attaque, c'est que les Québécois ne sont pas les responsables des changements des dernières années, qui ont été imposés par la conjonction nord-américaine et occidentale".

"Cette arme défensive qu'est le syndicalisme agit uniquement sur la convention collective, aussi bien appliquée soit-elle, ne suffit plus. Il faut qu'il y ait complémentarité entre la convention collective et d'autres formes d'action", a ajouté le président de la CEQ.

M. Charbonneau a signalé qu'il ne suffit plus d'être protégé dans l'usine ou d'être protégé dans l'école, mais qu'il faut que les Québécois, s'ils veulent se réapproprier leur destinée, "prennent possession de l'usine et de l'école".

Cependant, selon M. Charbonneau, une marche réelle vers une libération réelle nécessite que ce cadre de protection défensive soit débordé pour engager la lutte sur un terrain d'attaque qui permettra à tous les travailleurs de s'approprier des moyens de production.

"Il faut désormais comprendre que des actions d'ordre social et d'ordre politique sont maintenant nécessaires et inévitables. La convention collective prévoyait la défense des intérêts économiques du travailleur à l'usine ou à l'école."

"Maintenant que ces protections d'ordre économique ont atteint quelque peu leur but, il est clair que le citoyen producteur n'est nullement protégé lorsqu'on l'envisage dans sa dimension de consommateur et il est clair aussi que ces deux aspects sont liés — (...)"

M. Charbonneau a dit que ce serait se leurrer que de croire arriver à un contrôle réel par les producteurs des moyens de production, si les travailleurs ne s'attaquent pas de plain-pied par une critique fondamentale aux systèmes sociaux, économiques, politiques et culturels actuels afin de provoquer un renversement de tous les rapports de force, un renversement qui les rendrait propriétaires des moyens de production, leur assurant ainsi la possibilité d'une libération réelle.

M. Charbonneau a aussi affirmé que les enseignants ne jouissent pas d'un statut particulier dans le monde du travail et qu'ils ont des "boss" comme les autres travailleurs.

"Il faut donc que les enseignants prennent conscience de cette nouvelle dimension de leur statut et qu'ils créent des liens avec les autres travailleurs salariés du Québec et qu'ils engagent la même lutte que les autres travailleurs salariés afin d'arriver à une libération complète et réelle", a-t-il affirmé.

Pour une libération réelle, a précisé M. Charbonneau, il est clair que les enseignants comme travailleurs, comme producteurs de conscience et comme producteurs de compétence, ont un rôle extrêmement important à jouer dans le domaine de la transformation du Québec.

"Il serait donc absolument urgent que les enseignants travailleurs engagent une réflexion de fond et aident par l'équipement dont ils disposent les autres travailleurs, à développer, à parfaire un projet collectif qui les mènerait vers une libération concrète", a conclu M. Charbonneau.

Précision

Dans notre livraison du 21 janvier, nous annonçons un spectacle judéo-andalou pour samedi. Il s'agit non pas de cette fin de semaine mais du samedi 30 janvier.

Dans les zones grises

Les étudiants malades seront traités à l'école

par Gilles Provost

La CECM a décidé hier d'établir un programme de médecine globale dans huit de ses écoles situées en milieu défavorisé. Concrètement, cela veut dire que les élèves de ces écoles seront examinés et traités à l'école par le personnel médical du service de santé de la ville de Montréal. Un médecin sera attaché à chacune de ces écoles.

Il semble que ce soit la première fois au Canada que le système scolaire prend ainsi en charge la santé des étudiants. Jusqu'à maintenant, le personnel médical présent dans les écoles se contentait de dépister les maladies mais sans s'occuper du traitement lui-même ou de la réadaptation de l'enfant.

Selon le Dr Marsan, directeur du service de santé de la CECM, il est fort probable que les médecins à l'emploi de la ville seront bientôt secondés par d'autres qui sont présentement dans des hôpitaux et par des étudiants en médecine.

Déjà des ententes ont été conclues avec les hôpitaux St-Luc, Children's Memorial, Hôtel-Dieu et Notre-Dame. Ces hôpitaux acceptent de traiter en priorité les enfants qui leur seraient référés par la CECM pour un traitement spécial.

Ce projet bénéficie aussi de l'appui concret du ministère des affaires sociales, dirigé par M. Claude Castonguay. Le gouvernement fournit en effet \$20.000 pour défrayer les médicaments nécessaires d'ici la fin de la présente année scolaire. Pour l'an prochain, cette somme doit être portée à \$40.000.

Après avoir étudié diverses formules, la CECM a finalement "ouvert un compte" dans deux chaînes de pharmacies qui lui ont consenti un escompte de 2%. Ces maisons ont aussi garanti que les médicaments seraient livrés dans un délai de deux heures. Les commissaires ont cependant bien affirmé qu'ils restaient ouverts à toute offre plus avantageuse.

La philosophie sous-jacente à cette initiative est très simple: il ne sert à rien d'avoir de bonnes écoles et de bons professeurs si l'étudiant n'est pas dans une condition physique suffisante pour en profiter vraiment. L'efficacité pédagogique exige donc que l'école prenne temporairement en charge les soins médicaux, même si cette tâche est plutôt une "suppléance".

Mme Lavoie-Roux, présidente de la CECM, a exprimé l'espoir que cette initiative ne sera pas un moyen de déchar-

ger les parents d'une responsabilité supplémentaire et d'encourager ainsi leur passivité. Des moyens concrets seront donc mis en oeuvre pour impliquer les parents directement dans ce service. Ce sont notamment les parents qui décideront si leur enfant doit être traité à l'école ou ailleurs.

Le Dr Marsan a également souligné la collaboration du service de santé de la ville de Montréal à ce projet. "Malgré leurs effectifs limités, ils font leur possible pour nous donner les meilleurs services", a-t-il affirmé.

Un commissaire a cependant souligné que la ville n'engagera aucun personnel supplémentaire dans le cadre de ces nouvelles activités. Dans ces conditions, a-t-il affirmé, il est probable que ce sont les autres secteurs qui vont payer pour le surplus apporté dans huit écoles.

M. Marsan a alors répondu que la ville s'était engagée à ne pas diminuer le service qu'elle fournit déjà. Il a aussi dit que le projet ne pourra vraiment bien fonctionner que si d'autres

Suite à la page 2

Un emprunt: \$10 millions à 7.5%

La CECM a décidé hier d'emprunter pour \$10 millions en obligations sur le marché canadien à un taux d'intérêt de 7.5%. Ces obligations seront mises en marché par un consortium formé de Molson-Rousseau et associés, Harris et Palmer et Cliche et associés.

Sept groupes financiers avaient fait des offres et la CECM a finalement choisi la plus avantageuse. Comme ces obligations sont payées \$96.71 à la Commission, le coût réel est en définitive de 7.975%.

Les commissaires se sont félicités de la baisse récente du taux d'intérêt.

Sur les 10 millions, \$3.030.000 seront remboursables en série de 1972 à 1981. \$4.240.000 le seront en bloc en 1981, et le reste en 1991.

■ aujourd'hui

A 10h00, le drapeau ukrainien sera hissé sur l'hôtel de ville de Montréal, à l'occasion du 53ème anniversaire de l'indépendance de l'Ukraine. Les fêtes ukrainiennes se poursuivront demain et dimanche.

A midi, au Sheraton-Fontainebleau, 5500 est, rue Sherbrooke, assemblée annuelle de l'Association des hôtels de Montréal. Le ministre Claire Kirkland-Casgrain parlera de l'industrie touristique québécoise.

A midi, au motel Universel à Sainte-Foy, déjeuner de l'Association des anciens stagiaires québécois en France. M. Gaston Chellette parlera des échanges de coopération franco-québécois.

A 12h15, au Ruby's Foos, déjeuner de l'Association de prévention des accidents industriels. M. Camille Archambault parlera des malaises de la circulation à Montréal et de la construction de l'autoroute est-ouest.

A 13h00, au Point du Jour, sur les ondes de CKAC, le président du Parti québécois, M. René Lévesque, sera l'invité de Jean Lévesque. Les auditeurs auront droit de parole.

Journée de la Palestine à la salle D0305 du pavillon des sciences sociales de l'U. de M. (présentation du film Palestine à 12h30

et conférence sur le problème palestinien à 20h00), ainsi que sur le campus de l'université McGill (conférence à 13h00 à la salle 1-19 de l'édifice Leacock et à 19h30 au 3480 McTavish).

A 13h30, l'évêque et le conseil presbytéral du diocèse de Saint-Jean siégeront au Centre diocésain de Longueuil et discuteront des "loisirs du prêtre". Rencontre avec les journalistes au même endroit, à 15h00.

A 14h30, au salon Prudhomme de la Victoria Hall, à Westmount, réunion des membres du Westmount Women's Club. Le ministre William Tetley sera le conférencier.

A 17h00, aux Éditions du Jour, 1651 Saint-Denis, lancement d'un ouvrage intitulé "Le Livre noir" par l'Association québécoise des professeurs de français.

A 20h00, séance régulière du conseil municipal de Verdun.

A 20h30, au théâtre de la Cité universitaire de l'université Laval de Québec, remise d'un doctorat honorifique au professeur Jacques Ulmann, de la Sorbonne, qui donnera ensuite une conférence intitulée "L'université contemporaine, l'éducation physique et le sport".

Deuxième fois en un mois

Affaissement à Asbestos

ASBESTOS (Le Devoir) — Les habitants d'Asbestos ont été surpris hier matin par un affaissement de terrain en pleine ville qui a forcé quelques familles à quitter leur logis et certains commerçants à évacuer leurs lieux d'affaires.

C'est la deuxième fois en un mois que ce phénomène, qu'on impute généralement à la mine à ciel ouvert d'amiante, se produit à Asbestos.

L'immense cratère de cette mine de la Johns-Manville s'étend jusqu'à une centaine de pieds de l'endroit où le sol s'est effondré hier.

C'est à 8h30 que le pâté de maisons délimité par les rues Bourbeau, Saint-Jean-Baptiste et Noël s'est enfoncé de quatre à cinq pieds provoquant l'écroulement d'un mur d'un édifice occupé par le salon funéraire Dupuis. Le magasin à rayons Continental a été condamné aussi par le glissement de terrain qui a causé de sérieux dégâts aux édifices touchés.

Le 20 décembre dernier, un autre effondrement du sol, à l'autre extrémité de la rue Bourbeau, avait obligé une soixantaine de personnes à abandonner leurs foyers.

Un comité s'est créé à la suite de cet incident car déjà à Asbestos il ne reste plus de logements vacants dans les endroits où l'on ne redoute pas de glissements de terrain. Celui d'hier n'était pas prévu, du moins à cet endroit, et la population d'Asbestos a été momentanément saisie de panique hier matin.

La police municipale d'Asbestos a rapporté de plus qu'il y avait eu danger d'incendie lorsque le sol a cédé sous une station de service Fina où se trouvait un réservoir de 2.500 gallons d'essence qui ont été pompés rapidement par les secouristes.

Il se peut que les variations de températures ne soient pas étrangères à ces effondrements de terrain aux abords de la mine d'amiante.

La compagnie Johns-Manville s'est déjà rendue célèbre par la fameuse grève d'Asbestos qui avait duré neuf mois en 1949.

Aujourd'hui le cratère de la mine d'amiante qui s'agrandit sans cesse vient à quelques pieds de certaines rues d'Asbestos. La ville est, en quelque sorte, sur le bord du cratère.

L'insécurité de l'emploi pourrait mener à la grève à United Aircraft

par Jean-Luc Duguay

Les 2.300 employés de la United Aircraft de Longueuil menacent de déclencher une grève si la compagnie ne consent pas à leur accorder certaines garanties de sécurité d'emploi.

Le négociateur du syndicat, dont les membres sont affiliés aux Travailleurs unis de l'automobile, a révélé hier que les employés auraient saisi dimanche avant-midi des offres matinales, lors d'une assemblée au Centre Paul-Sauvé.

Si les offres sont rejetées, a dit au cours d'une conférence de presse M. Robert Dean, les syndicats seront appelés à prendre un vote de grève. Le droit de grève sera légalement acquis mercredi prochain. Des agences de conciliation sont prévues pour aujourd'hui et demain.

M. Dean, qui est aussi l'un des vice-présidents de la PTQ, a déclaré que le

principal point en litige avait trait au problème général de la sécurité d'emploi, problème qui est devenu particulièrement aigu à cause de mises à pied récentes.

En mars dernier, l'avionnerie de la rive-sud de Montréal a congédié 200 employés. D'ici la fin du mois, 300 autres auront été mis à pied, a révélé M. Dean. La compagnie a justifié sa décision en invoquant les changements technologiques, notamment le passage du moteur à piston au moteur à turbine.

Un certain nombre de ceux qui ont été mis à pied ont été remplacés par d'autres travailleurs spécialisés, plus au courant des techniques modernes de fabrication de moteurs à turbine.

La United Aircraft refuse, a dit M. Dean, d'inclure dans le contrat de tra-

vail une clause d'ancienneté prévoyant divers mécanismes de recyclage ou de déplacement à l'intérieur de l'usine dans le cas de mises à pied.

Lors des premières mises à pied, au mois de mars, le syndicat a demandé l'intervention du ministère du travail. Celui-ci a répondu que le syndicat devrait attendre six mois, puisque la United Aircraft disait qu'il s'agissait de mises à pied "temporaires".

Le syndicat en a de nouveau appelé au ministère lors de la vague de mises à pied qui a commencé vers la fin de 70. Apparemment, sa demande est restée sans réponse.

Rappelant que la compagnie avait reçu dernièrement du gouvernement Bourassa une subvention de \$5 millions pour per-

Suite à la page 2

L'industrie des pâtes et papiers est en danger, avertit la CSN

"La situation actuelle de l'industrie des pâtes et papiers au Québec est nettement inquiétante et si on ne lui donne pas un nouveau souffle, elle risque de se détériorer irrémédiablement, ce qui aura pour effet de menacer sérieusement la base industrielle du Québec elle-même."

Tel est le cri d'alarme qu'a lancé hier le président de la Confédération des syndicats nationaux, M. Marcel Pepin en rendant publique la deuxième tranche d'une étude du service économique de la centrale syndicale sur l'industrie des pâtes et papiers.

M. Pepin a demandé aux gouvernements fédéral et provincial ainsi qu'aux représentants de l'industrie de se concerter et de définir une politique précise pour ce secteur vital de l'économie québécoise.

Le président de la CSN estime en outre qu'une commission parlementaire de l'Assemblée nationale devrait entendre les points de vue des syndicats, du Conseil des producteurs de pâtes et papiers du Québec, des associations forestières et surtout des ministères des terres et forêts et de l'industrie et du commerce.

L'étude de la CSN a été dirigée par M. Yvon Valcin, économiste à l'emploi de la centrale. M. Valcin était présent hier à la conférence de presse de même que MM. Victor Dahl et Jean-Guy Morin, respectivement président et directeur professionnel de la Fédération des travailleurs des pâtes et papiers.

L'industrie des pâtes et papiers emploie plus de 40.000 personnes au Québec réparties dans 57 usines. Les pâtes et papiers comptent pour environ 40 p.c. des exportations québécoises.

M. Valcin a souligné l'importance de l'industrie papetière en soulignant son chiffre d'emploi, son orientation nettement exportatrice (4/5 de sa production), le volume de ses investissements, les salaires relativement élevés qu'elle verse à la main-d'œuvre et enfin sa liaison avec une ressource abondante au Québec, la forêt, ressource toutefois mal exploitée.

Cependant, l'étude de la CSN relève divers facteurs internes et externes qui entraînent la détérioration de l'industrie des pâtes et papiers. Parmi les facteurs internes, il y a:

● le vieillissement des usines, dont la majeure partie a été construite il y a plus de 20 ans;

● le retard de l'industrie papetière québécoise dans le domaine de l'investissement. Alors que le Québec produit 40 p.c. du total canadien, la proportion de l'investissement dans ce secteur n'a été que de 32 p.c. de 1959 à 1969;

● le manque de productivité dû en

partie au vieillissement des usines;

● le désavantage de l'industrie québécoise par rapport aux principaux concurrents, dont la Colombie-Britannique, en ce qui concerne les coûts de production.

Parmi les facteurs externes qui contribuent à faire périr l'industrie papetière, l'étude de la CSN souligne:

● la perte de marchés par l'industrie québécoise qui ne peut soutenir la concurrence avec les États-Unis et la Colombie-Britannique;

● le manque de développement des papiers autres que le papier-journal (papiers fins, spéciaux, etc...) dû à la libéralisation tarifaire qui a suivi l'application des accords du Kennedy Round;

● l'accroissement de la consommation de papiers et de cartons dans l'ouest américain dont la Colombie-Britannique, en raison de sa proximité, tire

profit. Pour remédier à cette situation, le CSN recommande que le gouvernement québécois forme un groupe de travail nommé à l'intérieur de la Commission de planification qui aurait pour mandat de soumettre un programme de restructuration de l'industrie papetière au Québec, d'en étudier les implications financières, les méthodes de mise en marché et la possibilité de nouveaux marchés.

Le gouvernement, dit encore la CSN, devrait créer un office de reconversion industrielle qui, en collaboration avec la SGF, l'Office du crédit industriel et autres organismes compétents, définirait et exécuterait des plans de consolidation, de restructuration et de modernisation de certains secteurs de l'économie québécoise, dont celui des pâtes et papiers.

La portée du bill 45

Le crédit au consommateur serait-il protégé au détriment du marchand?

QUEBEC (Par Gilles Lesage) — Une demi-douzaine d'organismes ont pris d'assaut hier une disposition du projet de loi (bill 43) de la protection du consommateur qui veut que ce dernier bénéficie de toute erreur dans le calcul ou l'énonciation du coût de crédit, dans un contrat assorti d'un crédit ou d'un crédit accessoire.

Le ministre des institutions financières, M. William Tetley, a fait observer que le projet de loi vise justement la protection du consommateur, que ce dernier ne prépare pas le contrat sur lequel il n'a aucun contrôle, et qu'il doit donc avoir le bénéfice du doute. Souvent, dit-il encore, des "erreurs" dans le calcul du coût du crédit n'en sont pas réellement et sont faites volontairement pour favoriser le commerçant.

Le ministre est toutefois disposé à préciser le texte de l'article en litige, le numéro 14, qui se lit comme suit: "Le consommateur bénéficie de toute erreur dans le calcul ou l'énonciation du coût de crédit."

La commission parlementaire des institutions financières a siégé toute la journée — c'était la quatrième réunion

depuis la présentation du projet de loi — pour étudier le bill 43. Elle se réunira à nouveau mardi prochain pour entendre d'autres mémoires.

Selon le Barreau du Québec, l'article 14 tel que rédigé exprime un principe faux en droit et contraire aux dispositions du code civil. Il estime que si le législateur veut corriger une ambiguïté, la rédaction du texte devrait à tout le moins être moins équivoque.

Le porte-parole du Barreau, M. Pierre de Grandpré, a même soutenu qu'il serait "inique" de faire profiter le consommateur d'une erreur du vendeur.

M. Jean-Paul Cloutier (UN-Montmagny) lui a donné raison sur ce point et a suggéré au gouvernement de laisser tomber le mot "calcul" dans l'article du projet de loi.

De même, le Conseil de patronat du Québec, par la voix de son directeur général, M. Ghislain Dufour, s'est élevé contre le même article, le qualifiant d'"unilatéral, injuste, étranger à l'esprit du droit et non concordant avec l'article 108", lequel dit ceci: "Une erreur ou une omission faite de bonne foi ne cons-

Suite à la page 2

Lise Payette
Laurent Bourguignon

témoins de notre temps

Marcel Achard
Hervé Bazin
Alain Bombard
Catherine Deneuve
Marguerite Duras
Louis Pauwels
Jean Rostand
Georges Simenon

VIENT DE PARAÎTRE...

TÉMOINS DE NOTRE TEMPS

par LISE PAYETTE et LAURENT BOURGUIGNON

- Des entrevues-choc avec quelques-unes des plus grandes personnalités de ce temps:
- Alain Bombard, Hervé Bazin, Marguerite Duras, Catherine Deneuve, Marcel Achard
- Georges Simenon et Louis Pauwels
- Un livre passionnant • Illustre

En vente partout à \$3.50 - Distribue par le Service des Messageries des Éditions du Jour, 1651, Saint-Denis, Montréal 129 - Tel.: 849-8328. (si la ligne est occupée: 849-2228)

ÉDITIONS DU JOUR



ÉDITIONS DU JOUR

Président et directeur général Jacques Hébert

éditorial

Le coût élevé des emprunts du Québec

L'emprunt de \$60 millions effectué par le gouvernement du Québec lundi dernier est assez inquiétant et suscite plusieurs questions. En effet, d'autres provinces ont pu emprunter à des conditions plus avantageuses mardi et mercredi. L'on savait depuis quel temps que le coût de l'argent était à la baisse. Est-ce le gouvernement qui a mal choisi le moment d'emprunter? Ses aviseurs financiers l'ont-ils induit en erreur? Ou le crédit du Québec a-t-il subi une détérioration qui expliquerait l'écart constaté?

Rappelons les faits. Le Québec a émis des obligations portant intérêt à 8 pour cent. Une tranche de \$18 millions échéant dans dix ans a été vendue aux banques et aux caisses populaires, au pair. L'autre tranche, de \$42 millions, échéant en 1994, a été vendue à \$98 1/2 pour \$100, de sorte que le coût réel est de 8.15 pour cent.

Or la province du Nouveau-Brunswick a emprunté mardi une somme de \$20 millions, portant intérêt à 7 3/4 pour cent, avec échéance en 1996; cette émission a été vendue à \$99 1/2 et le rendement ou coût réel a été de 7.82 pour cent. Mercredi, la Nouvelle-Écosse a emprunté à son tour \$20 millions; le taux d'intérêt était fixé à 7 1/4 pour cent, avec échéance en 1991; cette émission a été vendue à \$99; le rendement était de 7.35 pour cent.

Le crédit du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse est-il meilleur que celui du Québec? La garantie du Québec est-elle moins bonne sur le plan des richesses naturelles? Poser la question c'est y répondre, et il en est de même pour divers autres facteurs.

Un autre emprunt a été effectué mercredi à un taux encore plus faible que celui de la Nouvelle-Écosse. L'Alberta Government Telephone, service public étatisé, a emprunté \$25 millions, avec échéance en 1991 au taux de 6 1/4 pour cent, et comme ces titres ont été vendus à \$98.92, le rendement a été de 6.85 pour cent. Il semble que le mouvement de baisse prononcé durant les trois premiers jours de la semaine ait été freiné hier, peut-être temporairement.

Cette baisse a-t-elle été un phénomène économique spontané? Doit-on penser au contraire qu'il s'agit d'un mouvement concerté des gouvernements et du monde de la finance en vue de faire baisser les taux d'intérêt hypothécaires et autres, pour relancer la vie économique? Cette dernière hypothèse est la plus probable. Mais il est curieux que dans cette aventure, le Québec a payé le plus cher son emprunt et que trois autres provinces ont été mieux traitées.

L'on sait d'autre part que ces emprunts provinciaux sont négociés par des syndicats où se retrouvent les mêmes grands courtiers. On change un peu les rôles, la direction des syndicats passe de l'un à l'autre, mais ces mêmes maisons financières se retrouvent dans tous les groupes majeurs de telles opérations.

Puisqu'il s'agit d'un réseau des grandes maisons de finance, et qu'on retrouve la même firme à la tête des émissions du Québec et de l'Alberta mentionnées plus haut, comment se fait-il que notre province a payé un taux réel plus élevé? De telles émissions ne doivent pas s'improviser à la dernière minute. Comment expliquer dans ces conditions, un écart de 1.30 pour cent entre le coût de l'emprunt du Québec lundi et celui de l'Alberta quarante-huit heures plus tard?

La question paraît d'autant plus pertinente que ce n'est pas la première fois que le phénomène se produit. En novembre dernier, à un moment où le coût de l'argent était notablement plus élevé, le gouvernement du Québec a emprunté \$60 millions en deux tranches; pour les obligations échéant en 1995 et portant intérêt à 9 1/2 pour cent, le prix payé par le syndicat a été de \$98.25, de sorte que le taux réel était de 9.69 pour cent, que les contribuables québécois devront payer durant 25 ans. Or, l'Ontario avait emprunté peu auparavant à un taux inférieur à 9 pour cent.

Un autre élément des émissions du Québec rend ces taux élevés encore moins tolérables. Lors de l'emprunt de \$60 millions, en novembre, la moitié du total a été vendue sans que le syndicat financier ait de travail à faire; la Fédération des caisses populaires Desjardins avait acheté \$15 millions des obligations à court terme, et la Caisse de dépôts du Québec avait acheté \$15 millions des obligations à long terme. Le gouvernement était donc à même de traiter directement avec ces prêteurs, d'autant plus que l'argent de la Caisse de dépôts représente principalement les cotisations du régime de rentes du Québec.

Pourtant, toute l'émission a été accordée au syndicat financier, et le ministre des finances, M. Garneau, a déclaré à l'Assemblée nationale, le 12 novembre, que la province devait payer une commission au syndicat financier sur la totalité de l'emprunt, y compris la moitié de \$30 millions qui a été souscrite sans aucun travail de la part des membres du syndicat.

Le même phénomène s'est répété cette semaine. Dans l'émission de \$60 millions de lundi, la Caisse de dépôts du Québec en a acheté \$15 millions. On a dénoncé à maintes reprises depuis plusieurs années le fait que le gouvernement du Québec s'en remet à un syndicat financier et traite de gré à gré pour la vente de ses emprunts, sans recourir à des soumissions. Mais le système devient encore moins tolérable lorsque la Caisse de dépôts, qui gère l'argent de la collectivité, doit payer un tribut au puissant syndicat financier pour acquiescer des obligations de la province.

Le gouvernement du Québec a besoin de beaucoup d'argent et ne peut pas compter exclusivement sur des sources comme les

Caisses populaires ou la Caisse de dépôts, mais le rôle de ces institutions canadiennes-françaises modifie les données du problème. Pourquoi devrait-on continuer de payer des commissions pour cette partie des emprunts où les grandes maisons de finance n'ont aucun rôle réel?

Un autre aspect devrait faire l'objet d'un examen sérieux. Dans la hiérarchie des courtiers en valeurs mobilières et dans les structures des syndicats financiers, on trouve trois échelons. Au sommet, quelques grandes maisons qui prennent la gérance ou la direction des syndicats selon les émissions, et qui se passent entre elles les fruits de cette chasse-gardée. En deuxième lieu viennent des firmes qui exercent une influence importante sans entrer toutefois dans le club restreint des principales vedettes. Enfin, un grand nombre de courtiers plus ou moins importants ont un rôle notable à jouer dans la vente de ces titres à leurs clients.

Si le gouvernement provincial exigeait de tous les courtiers un rapport détaillé sur la vente des titres de la province et des institutions dont les émissions sont garanties par la province, l'on saurait qui fait vraiment le travail et comment les emprunts provinciaux sont financés en dernière analyse.

Tout semble indiquer que les titres du Québec n'ont pas beaucoup d'attrait en dehors de la province, et que les grandes maisons de finance qui dirigent les syndicats comptent surtout sur des courtiers moins influents pour écouler ces titres. Des renseignements précis sur le cheminement des ventes permettraient au gouvernement de juger s'il doit rester à la merci d'un syndicat qui incarne et représente la haute finance et qui détient ainsi le contrôle des emprunts provinciaux.

En pratique, on peut dire que ce système de financement est sous la domination de grandes firmes anglophones. Mais ce ne serait guère plus avantageux ou plus souhaitable de constituer un autre système autour d'un syndicat que domineraient quelques influents courtiers canadiens-français. Ce qui importe c'est de trouver une méthode qui laisse des choix, des options, qui établisse une concurrence, qui permette de profiter des conditions du marché.

Si le gouvernement pouvait briser cette domination injustifiée, la province n'aurait pas besoin de payer des commissions à la haute finance pour emprunter l'argent de la Caisse de dépôts qui appartient à l'ensemble de la population. La masse des courtiers qui font vraiment le travail de vente, qui ont la clientèle, en bonne partie canadienne-française, intéressée à ces titres, pourraient remplir leur rôle de façon efficace, sans qu'on ait besoin de passer par l'intermédiaire coûteux d'un grand syndicat qui ne semble pas être bien utile puisque le Québec paie ses emprunts plus cher que les autres provinces.

Paul SAURIOL

Le raccourci des réalistes

par PIERRE VADEBONCOEUR

Je ne suis pas dans tout mon sens. Je soutiens que l'idée même du socialisme est déjà le socialisme et que le rejet révé mais obstiné du capitalisme est, dans la réalité même, déjà la fin du capitalisme. Je dois être un peu fêlé. Je dis que toute grande idée aboutira d'une manière ou d'une autre et que le moindre pas décidé est déjà son chemin assuré. Mais c'est long et, ma foi, assez ingrat.

Dans ces vues-là, autant l'avouer, je suis absolu, lunatique, anti-comptable. Buté, négatif, rêvant, catéchumène, adolescent, poitrinaire, pianiste, hors du temps. Tout ce que vous voulez. Il faut admettre que cela ne vaut pas cher, surtout dans Verchères.

M. Lefebvre, qui est au contraire souple

et positif, à tout à fait raison. Dans son système, qui est le réalisme, on n'est pas absurde, on en est loin. C'est un système qui mène rapidement à quelque chose. On en a vu plusieurs exemples. Qui du mépris du parti libéral au parti libéral. Qui de Côté à la loi des Mesures de guerre. Qui du socialisme à l'impérialisme et au capitalisme. Qui du syndicalisme à l'affaire Lapalme. Qui de l'université au Sénat. Qui de l'action sociale au patronat. Qui du Québec à l'exil. Qui de la J.E.C. à la J.E.C. ...

C'est un système étonnant: il s'agit tout simplement de combiner l'opposition avec le pouvoir. C'est très astucieux. C'est très fort. C'est, je crois, M. Jean-Louis Gagnon qui a inventé ça. Dans ce système, pour soutenir une cause, qu'est-ce qu'on fait? On prend celle de l'adversaire.

Libre opinion

Pour réhabiliter la justice

par PIERRE DUPUIS

Les événements d'octobre 1970 au Québec auront démontré à tous les esprits ouverts l'importance pratique que renferme des mots comme civilisation, démocratie, justice et liberté.

Pour qu'une civilisation puisse créer et rayonner, pour que la démocratie puisse constituer une "réalité vivante", pour que la liberté puisse permettre des choix éclairés aux citoyens libres dans un pays libre, il faut d'abord, avant tout et toujours, que règne la justice pour assurer le fonctionnement d'une société la plus juste possible, le respect de l'État et l'autorité du gouvernement.

La notion de justice et sa transposition dans la réalité sont donc d'une nécessité capitale tant pour les gouvernés que pour les gouvernants qui sont responsables des institutions et des lois.

La crédibilité

D'une part, pour assumer la légitimité et conserver la crédibilité auprès des gouvernés, les gouvernants doivent considérer la justice et son administration avec un souci tel qu'ils soient à l'abri de tout soupçon dans la préparation, la discussion, l'adoption et l'application des lois et que les gouvernés aient la garantie et la confiance que tous recevront le même traitement et chacun selon son dû, dans le plus grand respect de la liberté et des droits fondamentaux de la personne humaine et de la collectivité.

D'autre part, la division des pouvoirs doit être vigoureusement respectée entre l'exécutif et le judiciaire sans intervention indue de celui-ci sur celui-ci. Mais tout ceci serait nettement insuffisant sans la démocratisation et la mise à jour des lois pour répondre aux besoins des citoyens de la société post-industrielle, ni sans l'adaptation et la réforme de tout l'appareil de l'administration de la justice pour rencontrer les exigences de l'ère de progrès technologique et de transformation constante dans laquelle nous vivons avec la prise de conscience de ce facteur nouveau qu'est la révolution culturelle, la libération de l'information, phénomène mondial qui ne connaît pas de frontière.

L'administration de la justice chez-nous a déjà fait les frais d'une enquête dont le rapport remarquable a suscité

claire une nouvelle crise encore plus grave.

Ceci dit, à la lumière des événements d'octobre 1970, une autre réforme de l'appareil de la justice s'impose avec non moins d'urgence, de nécessité et d'urgence au niveau du pouvoir exécutif (gouvernement). Celle de distinguer les fonctions différentes d'assurer la sécurité de l'État et la protection des citoyens avec tout l'appareil policier nécessaire d'une part et de garantir l'exercice de la justice d'autre part, selon la conception d'un ancien titulaire de la Justice de France, qui vient de mourir et à qui Jean Daniel rendait le témoignage suivant: "Lorsque, du temps de la guerre d'Algérie, de tels scandales survenaient, nous nous disions: nous allons voir Edmond Michelet, c'est un adversaire politique, mais c'est un juste, il n'admettra pas cela. Et il ne l'admettait pas. "Pour Michelet, le ministère de la Justice," ce devait être le ministère de l'équité et de la dignité humaine." (Pierre Rouanet).

Un ministère de l'équité

Pour que le ministère de la Justice soit réellement celui de l'équité et de la dignité humaine, il faut donc que son titulaire soit relevé de responsabilités incompatibles avec l'exercice de sa fonction, comme celles que devrait normalement assumer un ministre de l'Intérieur. Pour réhabili-

ter la Justice, il s'agit en somme de l'exorciser du visage haineux dont on l'a affublée en la limitant principalement au rôle de la police générale et du ministère public chargé de requérir devant les tribunaux contre accusés et prévenus. En effet, la Justice n'est ni agressive, ni haineuse, ni répressive, sa fonction n'est pas de charger, de poursuivre, de punir, ni de réprimer, puisque son rôle est justement celui de l'équité et de la dignité humaine.

En conséquence, nous proposons donc l'établissement de deux ministères distincts pour ces deux fonctions différentes et incompatibles par la création d'un ministère de la Justice et d'un ministère de l'Intérieur qui, cela va sans dire, devraient avoir chacun leur titulaire propre avec les qualités inhérentes à leur charge respective.

Par ailleurs, le nouveau ministère de la Justice pourrait jouer un rôle de coordination efficace et utile avec le grand service du protecteur du citoyen, dont le rôle serait valorisé d'autant et dont le secours serait plus opportun. Dans le système actuel, le rôle du protecteur des citoyens semble réellement diminué, effacé, gémé et paralysé, alors que dans le système proposé, il y aurait véritablement une filière de coopération dynamique et positive entre le gouvernement et l'un de ses services administratifs les plus importants au service de la Justice.

Les réformes proposées, qui sont présentées en dehors de toutes considérations politiques partisans, sont simples d'application et n'impliquent aucun débours important au trésor public parce qu'elles ne nécessiteraient que la réorganisation du ministère de la Justice en deux nouveaux ministères. Elles devraient recevoir l'attention méritée et être mises en application au plus tôt, si l'on veut justement réhabiliter la justice chez-nous au Québec, condition fondamentale de toute paix sociale durable.

À cet égard, il faudrait rappeler en terminant que "derrière chaque donnée économique, nous devons découvrir les problèmes sociaux et politiques, les analyser, les prévoir. Sans cela, on arrivera vite à une tension grave et même à une crise." (René Montjoie, commissaire général au Plan de France).

LIBRE OPINION

Comment absorber les "chômeurs instruits"?

par JEAN FOREST,

professeur à l'université de Sherbrooke

Ayant démocratisé, grâce aux mesures que l'on sait, son système d'enseignement, et multiplié les centres d'études universitaires, grâce à la création de l'Université du Québec, le Québec se découvre une nombreuse population étudiante, répartie, selon les divisions traditionnelles, en une dizaine de facultés. Certaines se sont données des cadres fixes, et n'acceptent de ce fait qu'une clientèle choisie, fruit d'une sélection plus ou moins rigoureuse: je pense aux facultés de médecine, de sciences appliquées, d'administration et de droit. Les autres, moins exigeantes, moins soumises à la loi de l'offre et de la demande, hébergent, par exemple à Sherbrooke, 55% des effectifs étudiants: elles se nomment arts (27%), sciences pures (13%), sciences de l'éducation (9%) et théologie (6%). Qu'en faire?

Un problème de taille

Le secteur collégial doit, en principe, répondre aux aspirations spirituelles des jeunes: deux années de philosophie, de lettres ou de sciences humaines, ajoutées à tout un bagage scientifique, devaient en principe, permettre à de jeunes adultes de s'engager dans l'apprentissage d'un métier, d'une technique, d'une science immédiatement rentable. Il semble bien que tel ne soit pas le cas. Si deux années consacrées partiellement à la culture générale n'étaient pas la soif des collégiens, peut-être est-ce imputable à leur âge — ils ont 18, 19 ou 20 ans. — car on ne peut réfléchir avec profit sur l'existence — et le XXe siècle la complice singulièrement — que dans la mesure où une certaine maturité le permet. Il paraît, au dire des chiffres cités plus haut, que nos étudiants aspirent à un complément de réflexion. Comme, de toute façon, personne ne songe à inonder la province de médecins, d'ingénieurs, d'avocats et d'experts-comptables, spécialistes exigés en nombre restreint, il apparaît que les universités du Québec, de concert avec le ministère de l'éducation, ont un problème de taille à résoudre.

Il y a les faibles en math., ceux qui ont un compte à régler avec eux-mêmes — il faut liquider son enfance et son adolescence, tâche particulièrement ardue — les indécis et, en lettres, les véritables, les authentiques littéraires. Qu'en faire?

On a fait régler le problème en en faisant autant d'enseignants, ou presque. Les biologistes, par

exemple, enseignaient tout naturellement la biologie. Les littéraires, au terme de trois années d'études françaises ou anglaises, enseignaient qui le français, qui l'anglais. Et ainsi de suite, jusqu'au jour où apparut un spectre dont on apprend chaque jour un peu plus à discerner les "traits": la saturation des cadres. Est-il possible qu'un étudiant sur deux se destine à l'enseignement? Il semble bien que non. La société industrielle — en temps normal — consomme d'autres aliments. Il y eut un temps où chacun devait, pour s'en tirer, s'exprimer avec élégance. Il vaut mieux, de nos jours, pouvoir correctement additionner des colonnes de chiffres, étudier des courbes statistiques et comprendre la logique économique de notre civilisation. Nos littéraires, en particulier, ont-ils actuellement l'occasion de pénétrer les arcanes de cette dernière? Il me semble que non, et que l'on me corrige si je fais erreur.

À la faculté des lettres, par exemple, un candidat peut s'engager dans l'un ou l'autre des programmes suivants: le baccalauréat général, le baccalauréat-concentration, le baccalauréat spécialisé, chacun reposant sur une exigence fondamentale, l'accumulation, répartie dans la plupart des cas sur trois ans, de 90 crédits. Le baccalauréat général consacre 30 crédits à une discipline privilégiée, le baccalauréat-concentration 60, le baccalauréat spécialisé 72.

Des 884 étudiants inscrits, à la faculté des arts de l'Université de Sherbrooke, à des études de 1er cycle, 5 postulent le baccalauréat général. Tous les autres consacrent donc au moins 60 crédits à une discipline donnée: anglais, français, histoire, géographie. Faisons abstraction des départements de science économique et de service social, de nature extralittéraire. Nous n'en jouons pas moins 600 existences. Y aura-t-il, dans 3 ans, 600 postes à pourvoir dans nos écoles, nombre qu'il faut en toute logique multiplier par un facteur que le ministère de l'éducation doit connaître pertinemment, et qui correspond aux littéraires des autres universités de la province? La réponse va de soi: les régionales donnant la préférence aux licenciés d'enseignement primaire et secondaire, ceux-ci commandant des traitements moins élevés, il n'y aura pas 1.500 ou 2.000 postes à pourvoir dans trois ans. Que faire?

Proposition

Je propose que l'on rende tout bonnement à César ce qui appartient à César: qu'à la faculté d'administration soit confié un rôle nouveau, révolutionnaire en fait, celui de pivot, et que les autres facultés s'organisent autour d'elle. Je m'explique. Il existe des connaissances élémentaires, dans l'univers de l'industrie et du commerce, qui constituent une sorte de jargon, le langage commun qui permet à toute une catégorie de travailleurs de communiquer entre eux. C'est ce langage-clé, garant de l'intégration de chacun à notre civilisation, qu'il faudrait inculquer aux littéraires, aux purs scientifiques: à tous ceux "qui n'en sont pas", afin "qu'il en soient". Initiés aux secrets de la comptabilité, de la finance, des statistiques et de l'informatique, ayant reçu des notions fondamentales de micro et de macro-économie, ils pourraient, aidés de leur personnalité et de leur volonté, gravir normalement les échelons de notre société. Avenir que l'on devrait, dans la plupart des cas, préférer au chômage dit des instruits. Comment?

On pourrait offrir — et je me contenterai dorénavant de parler des seules lettres — dans un esprit d'absolu décloisonnement, un cours de 2 ans, dont la composition, soit à l'intérieur des sciences, soit à l'extérieur des lettres, serait du ressort du candidat. Ce cours pourrait être coiffé d'un Diplôme universitaire d'études littéraires ou scientifiques DUEL ou DUES. On pourrait offrir, à ceux qui voudraient aller plus avant dans la même voie, un baccalauréat dit général, dont l'obtention serait subordonnée, tout simplement, à la réussite d'une année d'études supplémentaire. Quant à ceux qu'intéresserait vivement une ou deux disciplines données, ils pourraient, en les combinant dans une proportion établie, s'inscrire au baccalauréat-concentration. Les authentiques littéraires, les candidats les plus doués, les brillantes exceptions se verraient accorder le droit de s'inscrire au baccalauréat spécialisé, d'une durée de 4 années. Quatre et non pas trois, comme tel est le cas actuellement, ce qui, après tout, nous mettrait sur un pied d'égalité avec le baccalauréat "Honours" des universités de l'Ontario. Là seraient nos futurs enseignants.

Les autres, l'immense majorité, devront s'intégrer à l'industrie, au commerce, ou, mutatis mutandis, à la fonction publique. Le maintien du statu quo ne changeant rien à cette

inéluctable échéance. Catastrophe? Non pas, puisqu'il leur serait loisible de s'inscrire à une année d'études complémentaires: qu'on exige d'eux 12 mois d'études s'il le faut, le jeu en vaut largement la chandelle. Nantis des lors d'un DUEL ou d'un DUES, d'un baccalauréat général ou mi-spécialisé. ET d'un diplôme à créer — appelons-le "capacité en administration" — nos capacitaires, dont présentement l'avenir est incertain, pourraient envisager celui-ci d'un oeil combien plus serein. C'est allier la culture à la technique: notre époque demande-t-elle autre chose?

La faculté des arts dispenserait ainsi la culture générale la plus générale: le DUEL. Une culture générale plus approfondie, lovée autour d'un axe uni ou bidisciplinaire, les baccalauréats non spécialisés. Enfin des connaissances spécialisées, à des étudiants dont l'orientation serait nettement définie: un cours de 2 ans, deux cours de 3 ans, un cours de 4 ans.

La faculté d'administration serait responsable de la "capacité," en déterminerait le contenu et la durée, les exigences aussi, et c'est là l'indispensable complément de connaissances, me semble-t-il, que réclame notre époque.

Du coup il y a toutes chances que la plus grande partie des chômeurs instruits s'intègrent sans à-coups à la société, et, ce qui devrait faire réfléchir, la question des lettres et des sciences humaines, dont l'existence même est contestée par certains, se trouverait largement réglée. Ce qui ne veut aucunement dire que tous nos problèmes seraient résolus comme par miracle. Il faudra un jour se pencher sur les critères qui président au choix des professeurs du secondaire et du collégial, par exemple, avant que l'arbitraire et le favoritisme — l'offre excédant de loin la demande — ne prennent des proportions catastrophiques. Il faudra bien que le nombre des boursiers en préparation de thèse ne dépasse pas les besoins de la société. Chacun sait qu'il existe un grand nombre de problèmes. Mais ne faut-il pas aller au plus pressé, voir à l'avenir du plus grand nombre, qu'aucun système d'enseignement au monde ne saurait accueillir? N'incombe-t-il pas aux autorités de veiller à ce que la technique, respectueuse des aspirations spirituelles de la jeunesse, loin de brimer celle-ci, lui ouvre les portes de son avenir? Qu'en pensez-vous?

lettres au DEVOIR

Non à l'autoroute est-ouest

M. Paul Sauriol.

Les arguments apportés dans votre éditorial du 16 décembre dernier au sujet de "l'autoroute prématurée", soulèvent un problème encore plus sérieux, soit celui des grandes routes dans les centres-villes.

Le but d'une telle autoroute n'est pas l'amélioration de la circulation locale. Il ne s'agit pas d'une voie urbaine mais plutôt du prolongement de la Transcanadienne, une route à accès limité.

C'est pour cette raison que le Comité des citoyens de Westmount-en-bas, ainsi que l'Association des locataires de Westmount (groupe fondé en 1965 pour combattre les démolitions de la rue Selby) ont été les premiers à s'opposer à ce prolongement. Nous ne pouvons accepter votre conclusion voulant que "la section ouest a été fort bien conçue... qu'elle ne pose aucun problème d'esthétique et ne crée pas d'obstacle". Nous ne sousscrivons pas non plus à votre affirmation selon laquelle "la partie ouest, de l'échangeur Turcot jusqu'à la rue de la Montagne, semble urgente pour permettre une liaison entre le boulevard Décarie et le centre-ville".

Nous estimons, plutôt, que la partie ouest de la route n'a pas été "fort bien conçue". Signalons que la raison pour laquelle la rampe d'accès (dans Westmount) n'a pas été placée ailleurs, c'est qu'on avait un plan pour une ligne secondaire du CPR dont les dessins n'existent plus. En outre, si on a proposé une voie élevée pour la partie ouest, c'est qu'on craignait qu'une voie en tranchée ne cause des dommages considérables aux câbles souterrains de la compagnie de téléphone Bell et n'augmentât ainsi le coût de la route (\$50 millions).

À la demande de M. Joseph Baker, un estimé nous a été soumis par la Bell pour ces travaux: \$4.000. Ce qui démontre bien que la partie ouest n'a pas été "bien conçue" et que ces plans datant d'il y a dix ans ne répondent pas aux besoins actuels.

D'autre part, la route projetée présente bel et bien un "problème d'esthétique". On n'a qu'à regarder la voie élevée du boulevard Métropolitain pour s'en rendre compte.

Pour ce qui est de la création d'une liaison entre Décarie et le centre-ville, c'est là qu'interviennent les principaux arguments contre le projet: pollution, stationnement, destruction de logements,

utilisation de terrains plus propices à la construction d'habitations, etc. À propos de ce dernier point, faudrait-il rappeler que les besoins en logements sont extrêmes dans la partie ouest, dans Saint-Henri, Saint-Jacques, Westmount-en-bas. On n'a même pas encore réglé le cas des anciens résidents de la rue Selby déplacés par cette route.

Notons toujours que cette route n'est pas un chemin de ville, mais un tronçon de la Transcanadienne. La compléter jusqu'au pont Jacques-Cartier ou jusqu'au centre-ville ne répondrait pas à l'objectif qu'on s'est proposé: on ne pourrait pas justifier un coût de \$25 millions du mille pour une artère locale!

C'est pourquoi, de concert avec plusieurs autres comités de citoyens, nous demandons l'abandon pur et simple de ce projet d'autoroute est-ouest... Notre attitude n'est d'ailleurs pas simplement négative, car nous avons proposé diverses propositions de rechange...

Marc ZANNIS, Conseiller professionnel pour le Comité des citoyens de Westmount-en-bas

Montréal, 31-12-70

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 434 est, rue Notre-Dame, Montréal 101. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: \$35 par année; six mois: \$19. À l'étranger: \$40 par année; six mois: \$22; trois mois: \$12. Édition du samedi: \$10 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: 75 cents par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3361 (lignes groupées)

des idées

des événements

des hommes

La réforme électorale au Québec

Le mode de scrutin de la République fédérale allemande

par VINCENT LEMIEUX,

professeur de science politique à l'université Laval

La réforme électorale flotte dans l'air et ce n'est pas trop tôt. Déjà deux petits livres fort utiles ont fait le tour des principaux aspects de la réforme à venir: celui de la Société nationale des Québécois du Centre du Québec, (1) auquel a travaillé un étudiant de science politique, Jacques Hamel; et celui, tout récent, de Robert Boily, (2)

De toutes les composantes de la réforme, c'est le mode de scrutin qui risque d'être le plus controversé. D'abord, parce que la science politique ne peut pas apporter de réponses sûres à ce propos. Ensuite, parce que les hommes politiques, ou bien ne connaissent pas tous les mécanismes et tous les effets des différents modes de scrutin, ou bien en discutent à partir de leurs intérêts partisans, plus ou moins voilés sous de beaux principes. Notons d'ailleurs que ces intérêts et ces principes changent avec la situation majoritaire ou minoritaire du parti: on est généralement en faveur du scrutin majoritaire quand on se trouve au gouvernement, ou qu'on espère y arriver bientôt, alors que les défenseurs d'un système plus proportionnel se recrutent plutôt dans les partis condamnés à l'opposition, ou qui se croient tels.

Dans les deux petits livres cités plus haut, ainsi que dans le programme du Parti québécois, on a proposé le mode de scrutin "allemand". Et le ministre Garneau y a consacré quelques réflexions dans une conférence que Le Devoir du 23 novembre a reproduite. Etant donné qu'on connaît mal ce mode de scrutin, il est bon de l'expliquer le plus simplement possible, à partir d'un exemple précis. (3)

Un exemple québécois

Supposons que le Québec ait adopté le mode de scrutin de l'Allemagne de l'Ouest. Le territoire a alors été divisé en un certain nombre de régions, dont celle de Québec. Comme il y a environ 15% de la population de l'ensemble du Québec dans cette région, on lui a attribué vingt sièges (ce qui suppose qu'il y en a 130 environ pour tout le Québec). De ces vingt sièges, dix vont être attribués selon le mode de scrutin que nous pratiquons depuis toujours, et les dix autres vont servir à donner aux partis une proportion de sièges qui correspond à peu près à la proportion de votes qu'ils ont reçus.

Quatre partis présentent des candidats dans la région de Québec: les Blancs, les Bruns, les Gris et les Noirs. Comment les présenter-ils? Sur un bulletin divisé en deux parties. Soit, par exemple, la circonscription d'Harlaka qui a été découpée dans les anciennes circonscriptions de Lévis, de Dorchester et de Bellechasse (étant donné qu'il n'y a plus que 65 circonscriptions "locales", chacune compte environ 50.000 électeurs). Deux listes de noms apparaissent: à gauche, celle des candidats de chacun des quatre partis (un par parti), dont l'un sera élu comme autrefois; à droite, une liste comprenant un certain nombre de candidats par partis et qui seront élus dans l'ordre, selon le nombre de sièges que le mode de scrutin proportionnel accordera à leur parti.

Notons tout de suite ceci: ● En Allemagne fédérale l'ordre dans lequel les partis sont inscrits sur le bulletin dépend du nombre de votes qu'ils ont obtenus dans la région (le land) à la dernière élection: le parti qui a obtenu le plus de votes vient le premier sur le bulletin, et ainsi de suite.

● L'électeur inscrit deux croix sur son bulletin de vote: l'une à gauche, au bout du nom d'un des candidats; l'autre, à droite, au bout du nom d'un des partis.

● Un candidat peut être inscrit des deux côtés du bulletin: s'il ne réussit pas à se faire élire au scrutin majoritaire, il garde une chance d'être élu grâce au scrutin proportionnel.

Ceci dit, supposons que les résultats dans notre circonscription d'Harlaka aient été les suivants: D'abord, les candidats ont obtenu ceci:

Legris (Parti Gris)	18.389 votes
Lenoir (Parti Noir)	11.431 votes
Lebrun (Parti Brun)	10.902 votes
Leblanc (Parti Blanc)	4.782 votes
TOTAL	45.504 votes

Legris obtient donc le siège d'Harlaka. Quant aux partis, ils ont obtenu les résultats suivants:

Parti Gris	18.213 votes
Parti Noir	11.501 votes
Parti Brun	10.846 votes
Parti Blanc	4.888 votes
TOTAL	45.448 votes

Ces votes donnés aux partis sont additionnés à ceux qui ont été donnés dans les neuf autres circonscriptions de la région de Québec. Supposons que cette addition donne les résultats suivants:

Parti Gris	160.383 votes
Parti Noir	126.714 votes
Parti Brun	69.602 votes
Parti Blanc	38.052 votes
TOTAL	394.751 votes

Il s'agit alors d'établir, selon une certaine formule, la proportion de sièges auquel chacun des partis a droit. En République fédérale d'Allemagne, on utilise la formule dite d'Hondt, qui consiste à diviser successivement les résultats

Plan d'amalgrissement Recette à domicile

Il est facile de perdre rapidement, chez soi des livres de grasse disgracieuse! Établissez-vous-même ce plan de recette. C'est très facile — et c'est peu coûteux. Allez simplement chez votre pharmacien et demandez Naran. Versez ceci dans une bouteille d'une chopine et ajoutez assez de jus de pamplemousse pour la remplir. Prenez-en deux cuillerées à soupe par jour, selon le besoin, et suivez le Plan d'amalgrissement Naran.

Si votre premier achat ne vous montre pas un moyen simple et facile de perdre la grasse superflue et ne vous aide pas à re-

trouver la sveltesse de votre ligne; si les livres et les poudres réduisibles de grasse superflue ne disparaissent pas du cou, du menton, des bras, de la poitrine, de l'abdomen, des hanches, des mollets, et des chevilles, retournez simplement le flacon vide pour vous faire rembourser. Suivez cette méthode facile recommandée par les nombreuses personnes qui ont essayé ce plan et retrouvez votre ligne. Notez comme le gonflement disparaît vite — combien vous vous sentirez mieux. Plus alerte, plus active et d'apparence plus jeune.

des partis par 1, 2, 3, 4, 5, etc. et d'attribuer les sièges aux vingt plus grands nombres (dividendes) qui sont ainsi obtenus — nous avons supposé qu'il y avait 20 sièges pour la région de Québec. Le tableau ci-contre indique ce que donne l'opération.

	Parti Gris	Parti Noir	Parti Brun	Parti Blanc
÷ 1	160,383 (1a)	126,714 (2a)	69,602 (4a)	38,052 (9a)
÷ 2	80,192 (3a)	63,357 (5a)	34,801 (10a)	19,026 (19a)
÷ 3	53,461 (6a)	42,238 (7a)	23,201 (15a)	12,684
÷ 4	40,096 (8a)	31,679 (12a)	17,401	9,513
÷ 5	32,077 (11a)	25,343 (14a)	13,920	7,610
÷ 6	26,731 (13a)	21,119 (17a)	11,600	6,342
÷ 7	22,912 (16a)	18,102 (20a)	9,943	5,436
÷ 8	20,048 (18a)	15,839	8,700	4,756

Les chiffres ordinaires entre parenthèses indiquent que le 1er siège va au Parti Gris, le 2e au Parti Noir, etc. Au total, les partis ont droit au nombre suivant de sièges:

Parti Gris:	8 (1 ^o , 3 ^o , 6 ^o , 8 ^o , 11 ^o , 13 ^o , 16 ^o , 18 ^o)
Parti Noir:	7 (2 ^o , 5 ^o , 7 ^o , 12 ^o , 14 ^o , 17 ^o , 20 ^o)
Parti Brun:	3 (4 ^o , 10 ^o , 15 ^o)
Parti Blanc:	2 (9 ^o , 19 ^o)
Total	20

Supposons maintenant que des dix sièges "locaux" attribués au scrutin majoritaire, le Parti Gris en ait obtenu 7; le Parti Noir, 2; et le Parti Brun, 1. Les sièges régionaux seront attribués aux partis en soustrayant du nombre auquel ils ont droit, selon la proportionnelle, le nombre de sièges remportés au scrutin majoritaire. Dans notre exemple, les sièges régionaux seront distribués ainsi:

Parti Gris:	8 - 7 = 1
Parti Noir:	7 - 2 = 5
Parti Brun:	3 - 1 = 2
Parti Blanc:	2 - 0 = 2
Total	20 - 10 = 10

Avec 40% des votes, le Parti Gris obtiendra donc 40% des sièges de la région de Québec (7 sièges locaux et 1 siège régional). Avec 32% des votes, le Parti Noir aura 35% des sièges (2 sièges locaux et 5 sièges régionaux). Avec 18% des votes, le Parti Brun aura 13% des sièges (1 siège local et 2 sièges régionaux). Enfin, avec 10% des votes, le Parti Blanc aura 10% des sièges (2 sièges régionaux).

Il importe de noter qu'en Allemagne fédérale: ● Un parti n'a droit à des sièges régionaux que s'il a obtenu 5% des votes exprimés dans l'ensemble du pays, ou encore s'il a réussi à gagner au moins 3 sièges locaux.

● Dans les situations où un parti a obtenu plus de sièges

locaux que ce à quoi il a droit, selon la proportionnelle, il conserve ces sièges, le nombre de sièges régionaux étant augmenté de façon à donner aux autres partis ce à quoi ils ont droit. Si, par exemple, le Parti Gris avait gagné 9 des sièges locaux dans la région de Québec, l'autre allant au Parti Noir, on lui aurait laissé ce siège supplémentaire, quitte à créer un 11^e siège régional dans la région: de ces sièges régionaux, les Noirs en auraient alors 6; les Bruns, 3; et les Blancs, 2.

● Cette prime qui est accordée aux partis les plus puissants fait que dans l'ensemble du pays ils obtiennent généralement une proportion de sièges un peu supérieure à leur proportion de votes. Ainsi, aux élections de 1969, les sociaux-démocrates ont obtenu 45% des sièges avec 43% des votes, tandis que les chrétiens-démocrates et leurs alliés bavarois obtenaient 49% des sièges avec 46% des votes.

Un tel mode de scrutin ne favorise guère les tout petits partis qui ne réussissent pas à atteindre 5% du vote, ou à remporter au moins trois sièges au scrutin majoritaire. Par contre, il est avantageux pour les partis d'opposition qui réussissent à franchir ce seuil. Soit par exemple, l'élection de 1953, la première qui se soit faite sous ce mode de scrutin. Au scrutin majoritaire à un tour les chrétiens-démocrates, avec 45% des votes, auraient remporté 71% des sièges, soit exactement ce qui est arrivé au Parti libéral du Québec le 29 avril 1970.

Le mode de scrutin majoritaire-proportionnel leur a plutôt donné un tout petit peu plus que 50% des sièges. Les sociaux-démocrates, qui ont obtenu 29% des votes (toujours en 1953) auraient remporté 19% des sièges si le scrutin n'avait été que majoritaire. Ils en ont eu 31%. Les libéraux, avec 9,5% du vote, ont obtenu 10% des sièges, alors que le scrutin majoritaire ne leur en aurait donné que 6%.

Le mode de scrutin "allemand" permet aussi l'élection de candidats de valeur, qui pour diverses raisons ne réussissent pas à se faire élire dans une circonscription locale, mais que la proportionnelle porte au Parlement, à condition évidemment qu'ils se trouvent en bonne position dans la liste de leur parti, sur le côté droit du bulletin de vote. De même, certains éléments de la population, qui sont généralement sous-représentés parmi les députés, peuvent avoir la chance d'entrer plus nombreux au Parlement. Suite aux élections de 1953, 40 des 487 députés de la République fédérale d'Allemagne étaient des femmes: 31 d'entre elles avaient été élues comme députés régionaux, grâce à la proportionnelle.

On reproche souvent au scrutin de liste de favoriser une emprise excessive des états-majors des partis sur les candidats et plus généralement sur toute l'organisation partisane. Notons à ce propos que la loi électorale de l'Allemagne fédérale tente de limiter cette emprise, en forçant les partis à fonctionner de façon démocratique. Des listes de candidats régionaux ne peuvent être présentées par de nouveaux partis que s'ils peuvent faire la preuve qu'ils ont un bureau de direction élu démocratiquement, une constitution et un programme. De plus, on exige que leur liste de candidats soit signée par un électeur sur mille, avec un minimum de 500 signatures et un maximum de 2.500.

Ce mode de représentation a aussi pour effet d'atténuer les distorsions dues à la carte électorale. Toutes choses

étant égales, un parti qui remporte systématiquement des circonscriptions peu peuplées sera moins bien servi par la proportionnelle que celui qui en remporte de plus peuplées. La révision périodique de la carte électorale est donc moins nécessaire que dans un territoire où les élections se font au scrutin majoritaire.

Enfin, contrairement à ce que l'on a parfois prétendu, la dominante proportionnelle du mode de scrutin de la République fédérale d'Allemagne, n'a pas résulté dans une multiplication des partis, ou dans un affaiblissement des deux partis principaux. Bien au contraire, les deux grands partis, démocrate-chrétien et social-démocrate, n'avaient que 74% des votes et 81% des sièges en 1953; mais ils avaient 81% des votes et 87% des sièges, huit ans plus tard, en 1961; et en 1969 ils obtenaient 89% des votes et 94% des sièges. Il y a donc tendance nette à la concentration plutôt qu'au morcellement.

Trois réserves pour finir

Faut-il alors conclure que le mode de scrutin de la République fédérale d'Allemagne doit être adopté au Québec? Comme il a été dit en commençant, la science politique hésite à donner des réponses fermes à ce sujet. Et pour bien le montrer, voici trois réserves sérieuses qu'on peut invoquer contre l'adoption, chez nous, de ce mécanisme électoral:

● Nos régions sont à ce point différentes en population et en superficie qu'on conçoit mal l'implantation au Québec du mode de scrutin "allemand". Il faudrait pour cela un Parlement de 150 députés environ, ce qui, à plusieurs égards n'est pas désirable: la qualité des députés risquerait d'être encore plus faible, le travail parlementaire encore plus lent, etc...

● A l'heure où le Québec a besoin d'un gouvernement fort et efficace, ce mode de scrutin risquerait d'entraîner la formation de gouvernements de coalition, auxquels nous ne sommes pas habitués et dont seules, peut-être, les sociétés prospères peuvent se payer le luxe.

● Enfin, ce mode de scrutin se caractérise par sa relative insensibilité aux déplacements électoraux importants. Et ce, à une époque où les électeurs sont moins attachés à leur parti, donc plus susceptibles de se déplacer fréquemment d'un parti à l'autre. De 1957 à 1961, les sociaux-démocrates allemands sont passés de 31,8% à 36,2% des votes, mais cette hausse assez importante (et la baisse concomitante des démocrates-chrétiens) ne s'est traduite que par un gain de 4% des sièges. Le scrutin majoritaire a l'avantage d'être plus sensible à la volonté de changement des électeurs.

Ces réserves et d'autres aspects des modes de scrutin peuvent être discutés. Ils doivent l'être, au Parlement et ailleurs. Si cet article contribue à rendre la discussion mieux informée, il aura atteint son but.

(1) Le Système électoral québécois. Réforme ou réforme? Drummondville, 1970.

(2) La Réforme électorale au Québec. Montréal, 1971.

(3) Pour l'explication de ce mode de scrutin, nous nous fondons surtout sur deux excellents articles: James K. Pollock, "The West German Electoral Law of 1953", American Political Science Review, 1955, pp. 107-130; et David P. Conradt, "Electoral Law Politics in West Germany", Political Studies, 1970, pp. 341-356.

lettres au DEVOIR

Comment combattre le terrorisme

Le départ de l'armée... peut sembler, de prime abord, un signe de retour à la vie normale. Cependant, en analysant la situation de façon globale, on s'aperçoit que les circonstances qui ont provoqué la naissance du terrorisme chez nous n'ont guère changé. Tout d'abord, la loi sur les mesures de guerre... qui devait permettre des milliers de perquisitions sans mandats, des centaines d'arrestations, injustifiées pour la plupart, a été remplacée par la loi Turner, une loi tout aussi réactionnaire. D'une loi temporaire, on est passé, en quelque sorte, à une loi permanente. Des deux otages détenus par le FLQ, à l'époque de l'entrée en vigueur de la loi sur les mesures de guerre, l'un a été assassiné et l'autre libéré. Les personnes recherchées en relation avec ces événements ont, ou bien profité du saut-conduit offert en retour de la libération de M.

Cross, ou bien ont été appréhendés, comme on le sait. On peut donc dire que les pièces de l'échiquier ont changé de place: la position des adversaires est toujours la même. Le Québec est atteint d'un malaise profond. Il serait peut-être bon d'en déterminer les causes principales. Or, la violence nait toujours d'une autre forme de violence, d'une violence opposée. Ainsi, les semeurs de bombes, les ravisseurs et leurs acolytes sont les propagandistes d'une violence physique, mais est-ce que cette violence physique n'est pas une réponse à une forme de violence morale, par exemple, le chômage, la pauvreté, l'ignorance, etc? Il serait faux de prétendre que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes alors que près de 10% de la main-d'œuvre québécoise est sans travail, que la pauvreté est maîtresse chez nous, que des centaines de milliers

de personnes croupissent dans des taudis, que nous possédons le plus bas niveau d'instruction de tous les groupes ethniques vivant au Québec, après les Italiens. Voilà autant de formes de violence. Pour mettre un terme au terrorisme, il est urgent pour les gouvernements de prendre les mesures nécessaires afin de faire disparaître les injustices flagrantes qui prévalent dans notre société.

Combattre le chômage, la pauvreté, l'ignorance, c'est en quelque sorte combattre le terrorisme. Seule une action très positive et rapide pourra sauver les gouvernements en place. Toutefois, l'inconséquence des autorités nous laisse sceptiques quant au succès d'une telle initiative.

Assistons-nous à un départ définitif des troupes ou à une trêve de quelques jours, de quelques mois? Seul l'avenir le dira.

Jacques MARSOLAIS
Saint-Jérôme, 2-1-71

Les expropriés de Sainte-Scholastique

Les assaillants de Pierre Laporte seront jugés. Mais les autres, mais nous?

Comment, nous? Ne sommes-nous pas de la majorité silencieuse et bien-pensante qui appuyons le gouvernement pour l'ordre et le progrès. Justement, le progrès, parlons-en! Allons voir à Sainte-Scholastique. Cet aéroport sera utile aux nantis, mais pour l'obtenir ne faudra-t-il pas écraser une foule de petits au passage?

Les fonctionnaires qui appliquent les règlements d'expropriation à Sainte-Scholastique font sans doute partie eux aussi de la majorité silencieuse et bien-pensante. Et nous, nous qui utiliserons l'aéroport, pourrions-nous le faire sans remords? Si nous avons besoin d'un aéroport, payons-en le prix et que ce ne soit pas au détriment des humbles...

Quelle faire à Sainte-Scholastique?

des revenus aussi élevés qu'aujourd'hui, compte tenu des possibilités d'acquiescer une telle propriété.

3) Traiter ceux qui ont acquis ces propriétés pour fin de spéculation (rendue possible par le projet d'aéroport) sur un pied différent, leur consentir la valeur du terrain seulement sans y ajouter celle de l'exploitation. Il s'agit de tenir compte du prix qu'ils ont versé pour autant que celui-ci a été raisonnablement établi.

Tout cela nécessitera beaucoup de déboursés et de temps, l'adoption de nombreux règlements et risquera d'accroître considérablement le coût de l'aéroport, mais il vaut mieux être privé d'un aéroport que de tolérer l'injustice, surtout celle faite aux petits.

Gilles THIBAUDEAU
Ingénieur
Longueuil, 30-12-70

Les cheveux... c'est votre jeunesse!

Vous n'êtes obligés qu'envers vous-mêmes si vous désirez cesser de vous tracasser DEVANT LA PERTE DE CHEVEUX, les pellicules, les démangeaisons ou tout autre malaise du cuir chevelu.

"Par suite de négligence ou de mauvais soins des cheveux, presque tous les individus souffrent de quelque malaise du genre. C'est là la cause de la plupart des cas de perte de cheveux ou de calvitie d'aujourd'hui".

Après examen, M. Pierre vous répondra franchement à quatre questions: (1) QU'EST-CE QUI NE VA PAS DANS VOTRE CUIR CHEVELU? (2) LE TRAITEMENT PIERRE PEUT-IL VOUS AIDER? (3) SI OUI, JUSQU'À QUEL POINT? (4) EST-CE UN BUREAU MÉDICAL? NON (5) COMBIEN IL VOUS EN COUTERA?

Trop de personnes souffrent de réactions psychologiques dues au mauvais état de leur chevelure: LA HONTE, LA TRISTESSE, LE DÉGOÛT PEUVENT S'OBSERVER.

Ne continuez pas à vivre dans cet état NERVEUX qui pourrait engendrer des complications.

Habituellement, explique M. Pierre, un homme est entièrement désespéré et complètement chauve quand il décide de consulter. Tout le temps qu'il perd ses cheveux, il cherche à justifier sa négligence avec l'une ou l'autre des superstitions relatives aux cheveux. Que la calvitie est héréditaire, que l'homme en vieillissant perd ses cheveux, que rien ne peut être fait pour arrêter la chute des cheveux.

Avant qu'il ne soit décidé de nous consulter, son cuir chevelu est fort



endommagé. Parfois, nous devons lui avouer que nous ne pouvons faire rien d'autre que lui CONSERVER LES CHEVEUX QU'IL POSSEDE ENCORE. Cela nous pouvons le faire très souvent. Il suffit de mettre un terme aux affections du cuir chevelu et d'enseigner à l'individu comment prendre soin de ses cheveux à l'avenir.

Vous êtes peut-être TIMIDE... ou trop occupé pour vous rendre régulièrement à notre centre capillaire. Dans ce cas, demandez à notre spécialiste de vous montrer à vous soigner vous-même dans l'intimité de votre foyer. Il vous donnera toutes les explications requises pour ce genre de traitement et vous tiendra sous surveillance régulière durant votre cure. LD 19

CENTRE CAPILLAIRE PIERRE

ÉDIFICE PLACE CANADIENNE

450 est, Sherbrooke, angle Berri, Suite 390 - Tél.: 288-3823 - 288-7378

Sortie de Métro Sherbrooke-Berri
Heures: 11 h. a.m. à 8 h. p.m. - Le samedi,
10 h. a.m. à 4 h. p.m.

VIENT DE PARAÎTRE

TOUTE LA VÉRITÉ (OU PRESQUE) SUR LA DROGUE

AUTEUR: MARCEL-AIMÉ GAGNON

UN GUIDE SUR ET UN RÉPERTOIRE COMPLET DES PRINCIPALES DROGUES

UN OUVRAGE À LA PORTÉE DE TOUS ET BIEN DOCUMENTÉ SUR LES DROGUES

UN LIVRE QUI PRÉCISE LES SENSATIONS, BIENFAITS ET DANGERS DE

STUPEFIANTS, MÉDICAMENTS, DROGUES...

EN VENTE CHEZ VOTRE LIBRAIRE OU CHEZ BEAUCHEMIN

PRÉFACE: DR. JACQUES GAGNON, M.D., PH. D.

VEUILLEZ M'EXPÉDIER () EXEMPLAIRE(S) DE L'OUVRAGE INTITULÉ
TOUTE LA VÉRITÉ (OU PRESQUE) SUR LA DROGUE

NOM

ADRESSE

CI-JOINT MANDAT OU CHÈQUE AU MONTANT DE \$.....
PRIX DE L'OUVRAGE \$2.95 PLUS \$0.25 DE FRAIS DE POSTE (\$3.20 ch.)

ÉDITEUR-IMPRIMEUR, LIBRAIRIE BEAUCHEMIN LIMITÉE
450 AV. BEAUMONT, MONTREAL 303 QUE. TEL. 273.7541

Le leadership du NPD

Jim Laxer, chef des Waffle, a entrepris d'investir discrètement le NPD-Québec

par Michel Roy

Candidat du groupe Waffle au leadership fédéral du Nouveau parti démocratique, désireux de bâtir une alliance entre les socialistes du Canada français et du Canada anglais, convaincu que le Québec doit s'autodéterminer comme il l'entend, M. James Laxer a entrepris d'investir discrètement le NPD-Québec, puis de rallier progressivement à sa cause tous les socialistes nationalistes de la province.

Car sans l'appui du NPD-Québec au congrès national d'avril, à Ottawa, il sera beaucoup plus difficile d'expliquer notre position au reste du pays, a dit M. Laxer dans un entretien auquel participait également MM. Jean Léonard, vice-président du NPD-Québec, et Gaëtan Boisvert, membre du bureau de direction de la même formation. L'un et l'autre partisans du groupe Waffle.

C'est un appui que nous avons presque la certitude d'offrir à M. Laxer, affirme M. Léonard, car le Comité exécutif est déjà à 50 pour cent gagné aux idées du groupe Waffle.

La partie doit se jouer au congrès provincial du NPD-Québec, les 19, 20 et 21 février, à Montréal. Mais la partie sera peut-être plus ardue que ne le croient MM. Léonard et Boisvert puisque le président du NPD-Québec, M. Roland Morin, déclare de son côté: "Je ne suis pas un adhérent du Waffle. Je travaille plutôt à un document sur la refonte de la constitution canadienne que notre commission constitutionnelle soumettra au congrès de février."

M. Morin devait ajouter toutefois qu'il n'a pas "grand-chose à dire contre" le texte de la résolution que M. Laxer présentera au congrès d'avril et qui invite le NPD fédéral à reconnaître au Québec le droit à l'autodétermination nationale, y compris le droit d'établir un Etat indépendant du Québec.

"En gros, dit-il encore, je peux souscrire à la déclaration de M. Laxer. Mais nous devons naturellement nous prononcer là-dessus."

Le président Morin rappelle que le NPD a déjà reconnu "les deux nations" en 1961 et défini un "statut particulier" en 1965. Il se dit convaincu qu'un gouvernement néo-démocrate à Ottawa reconnaîtrait le droit à l'autodétermination et le droit à l'indépendance si le peuple du Québec en venait démocratiquement à

cette conclusion.

Mais, sur le programme du Waffle et sur la personnalité même de M. Laxer, il a des réserves qu'il ne précise pas pour l'instant. Tout au plus dira-t-il qu'à son avis le NPD doit se donner un leader national bilingue et familier avec les problèmes du Québec. Bilinguisme et familiarité avec le Québec, deux qualités que possède M. David Lewis, le candidat auquel les observateurs accordent déjà la victoire au congrès de leadership d'avril. Outre M. Laxer, qui a bon espoir de se classer deuxième au premier tour de scrutin, M. Lewis affronte MM. Ed Broadbent, Frank Howard et John Harney. (On sait que M. T.C. Douglas abandonne la direction du Parti qu'il assumait depuis une dizaine d'années).

Au cours de cet entretien, M. Laxer a été amené à expliquer qu'il ne cherche pas à conclure une entente ou une alliance avec le Parti québécois dont il n'a pas encore rencontré le chef, M. Lévesque. Tel n'est pas son objectif puisqu'il œuvre sur le plan fédéral. Il appartient aux Québécois, dit-il, de décider ce qu'ils veulent et comment ils le veulent. Ce qu'il espère, toutefois, c'est que la "nation québécoise", quand elle aura connu sa souveraineté, accepte de travailler avec le peuple du Canada anglais sur la base d'un programme commun, du moins dans quelques secteurs vitaux, qui permette à ces deux entités réunies de lutter contre la domination économique des États-Unis.

Nous croyons que, dans la mesure où le peuple du Québec et celui du Canada anglais se découvriront des aspirations communes, il leur apparaîtra justifié d'œuvrer à l'intérieur d'institutions économiques et politiques communes."

A l'heure actuelle, poursuit M. Laxer, le Canada n'est guère plus qu'un "holding" pour les États-Unis et M. Trudeau "continue de vendre le pays aux Américains, de vendre nos ressources, de créer le chômage qui nous afflige à un degré sans égal ailleurs en Occident, de dépeupler le Canada rural, d'entasser les citoyens dans des villes inhumaines."

Dans un tel contexte, dit-il, le Canada anglais éprouve plus de difficultés à survivre comme nation que le Québec. Objectivement, la collectivité québécoise a plus de chances de

survivre. En réalité, on doit constater que le Québec a effectivement refusé la domination du capital étranger sans en être toujours conscient: il a refusé l'aliénation; dans ce refus, il puise les énergies qui motivent sa recherche de l'autodétermination.

Or, il s'agit de sauver les deux nations en reconnaissant à chacune le droit à l'autodétermination.

"Nous devons donc trouver une solution qui permette à chacune des deux nations du pays de bâtir une économie socialiste et planifiée sans qu'il en résulte des frictions entre elles. Les formules qui permettent aux provinces de ne pas participer à certains programmes fédéraux ne suffisent pas à nous extraire du carcan constitutionnel qui nous empêche d'instaurer une planification à l'échelon national."

Les socialistes du Québec, ceux du NPD et ceux, plus nombreux, qui n'y sont pas, tout comme les socialistes du Canada anglais, précise encore M. Laxer, doivent affronter non seulement leur establishment local "mais aussi le pouvoir prépondérant de l'impérialisme américain. Pour ces deux peuples, le socialisme et l'autodétermination nationale sont des objectifs étroitement reliés entre eux: l'un ne peut être atteint sans l'autre."

Et le chef du Waffle d'ajouter: "La question de savoir si le Québec sera indépendant ou pas n'est pas, quant à moi, la question primordiale. La vraie question est celle-ci: comment rendre possible une relation fructueuse entre le Québec et le Canada anglais. Cela est réalisable à l'intérieur de quelque nouvel arrangement ou bien par l'indépendance du Québec. Mais un Québec indépendant serait toujours situé en Amérique du Nord: il aurait à établir des liens économiques avec le reste du Canada. Et si un Québec indépendant établit de bonnes relations avec le Canada anglais, alors nous nous en porterons beaucoup mieux qu'aujourd'hui. Je ne crains pas l'indépendance du Québec. Je ne dis pas non plus que cela doit se produire. Il appartient au Québec d'en décider; mais si tel est le choix du peuple québécois, cela ne me gêne pas du tout."

Quelle que soit la formule éventuellement retenue, M. Laxer est d'avis que toutes négociations entre le Québec et le Canada anglais (dans l'hypothèse, par exemple d'une union canadienne) devraient probablement être précédées d'une proclamation d'indépendance. Ainsi, chacune des parties serait sur un pied d'égalité pour engager la négociation. Mais la formule actuelle, celle du lent processus de la révision constitutionnelle, lui paraît vouée à l'échec. Le cadre est trop étroit et les vrais problèmes ne sont pas posés.

Mais comment M. Laxer peut-il croire qu'une telle vision des choses prévaudrait au congrès national du NPD?

Le Waffle, dit-il, a quand même acquis une certaine force depuis 1969. Au cours du congrès d'avril, il pense que sa résolution sur le socialisme et l'autodétermination (on en trouvera le texte intégral dans Le Devoir du 19 janvier, page 5) sera agréée par au moins 35 pour cent des délégués "et peut-être par 50 pour cent". Quant à sa candidature, il compte recueillir 25 pour cent des voix au premier tour.

Le Waffle n'est pas un groupuscule: il représente maintenant une force irréversible, non seulement dans le NPD, mais aussi dans la jeunesse canadienne des deux nations. M. Laxer rappelle à cet égard le courant en faveur de l'indépendance économique qui s'est manifesté lors du récent congrès fédéral; il signale, en outre l'ampleur du débat que suscite cette question parmi les conservateurs d'Ontario à la veille de leur congrès de leadership.

"En longue période, notre thèse est inscrite dans les faits: elle prévaudra. Inévitablement, le NPD empruntera cette voie. Pour l'instant, c'est une question de degré. Nous ferons connaître notre point de vue à travers le pays à la faveur de la campagne de leadership en cours: 40 meetings et une quinzaine de débats sont prévus d'ici la fin d'avril. J'ajoute qu'un grand nombre de citoyens, d'accord avec cette thèse, ont adhéré au NPD depuis 1969."

Au cours de la conversation, M. Laxer fait une analogie entre le rôle qu'il va jouer au congrès de son parti en avril et celui que M. Lévesque a voulu tenir au congrès du Parti libéral du Québec quand, en 1967, il proposa son "option-Québec". Mais il s'empresse de rectifier, il s'agit seulement d'une analogie car le Parti libéral du Québec, malgré ses mérites évidents de 1960 à 1966, reste un parti capitaliste, lié aux grandes sociétés. C'est pourquoi, il ne pouvait pas accepter la thèse de M. Lévesque. Mais que le NPD, malgré ses faiblesses, est un parti de travailleurs qui a une longue tradition de lutte, qui n'est pas lié aux grands intérêts économiques.

"Le NPD est un parti qui peut être changé, qui est suffisamment flexible pour adopter notre point de vue. Je ne dis pas qu'il y viendra dès cette année. Mais il y viendra."

Comme on lui demande s'il ne craint pas de diviser le NPD en l'amenant à adopter un point de vue que le Canada anglais n'est pas encore disposé à accepter, M. Laxer répond qu'il y a un risque, le même risque que l'on court chaque fois que l'on propose de changer une institution. Mais, sans cette action du Waffle, le NPD risque aussi de devenir un jour une "pièce de musée d'histoire naturelle". La bataille sera difficile mais nécessaire.

"Mais nous ne sommes pas des aventuriers, dit-il en conclusion. Nous ne voulons pas diviser la gauche. Nous voulons travailler à l'intérieur du NPD. Je pense que le NPD restera un parti parce que les idées que nous préconisons sont maintenant bien comprises à l'intérieur et à l'extérieur du Parti. Le NPD et, autrefois, la CCF sont toujours demeurés unis, même à l'époque où la gauche nord-américaine était divisée. Et un homme comme David Lewis, qui s'est employé durant toute sa vie à construire ce parti, fera en sorte qu'il ne soit pas exposé à la division."

suites de la première page

L'AUTOROUTE

transports publics et aux piétons. A ce propos, M. Lynch-Stauton, à qui on faisait remarquer que les services de la ville avaient avant 1967 mis de l'avant un projet sensiblement identique à celui qu'a retenu le gouvernement provincial, répondit que dans les circonstances changer d'opinion pouvait être le fait de gens intelligents.

En somme, la ville de Montréal estime qu'il faut revoir l'ensemble du projet de l'autoroute est-ouest à la lumière de nouvelles données. Elle souligne notamment que l'on tient de plus en plus compte des répercussions des voies rapides urbaines sur le transport en commun, sur l'aménagement du centre-ville lui-même et surtout sur l'ensemble du milieu urbain que traversent ces voies rapides.

"A Montréal, en particulier, note M. Niding, il faut tenir compte d'une réalité géographique évidente: le territoire du centre-ville est étroitement resserré entre le fleuve et le Mont-Royal et sa capacité d'absorber la circulation automobile en est d'autant plus limitée." Le président du comité exécutif signale en outre que la CUM crée il y a un an spécifiquement chargée de préparer un plan directeur d'aménagement et qu'il "n'apparaît pas souhaitable, en l'occurrence, qu'elle ajuste ses plans à des ouvrages dont l'utilité à ce moment-ci est pour le moins discutable."

Il n'apparaît pas en effet à la ville de Montréal, "à l'heure actuelle, qu'une voie rapide s'impose." Le projet pourrait être, déclare M. Niding, aisément remis tandis qu'on devrait mettre l'accent sur le transport en commun qui, lui, nous apparaît urgent et prioritaire. Interrogé au sujet de l'opportunité de construire l'autoroute avant les jeux olympiques de 1976, M. Lynch-Stauton a répondu qu'elle n'était pas essentielle tandis que le métro l'était même si on ne tenait compte que de cet événement international.

Ce matin, le comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal sera saisi de la lettre adressée au premier ministre. On peut s'attendre à ce qu'il appuie la position adoptée par la ville de Montréal. Le président Lucien Saulnier a, dès l'annonce du projet de l'autoroute, desl'annonce, soulevé des objections insistant notamment sur la priorité qu'il fallait accorder à la construction du métro.

Hier soir, en apprenant cette nouvelle, M. Michel Bourdon, vice-président du Conseil du travail de Montréal (FTQ) a qualifié de fort réjouissante la nouvelle que la ville demandait la suspension des travaux sur l'autoroute est-ouest. Il a souligné que cette décision était significative à plusieurs égards. D'abord par

ce qu'elle démontrait qu'un mouvement spontané de la population qui exprime le dégoût des citoyens pouvait avoir un impact sur les édiles municipaux. Ensuite parce qu'elle démontrait que seuls les éléments les plus rétrogrades du parti libéral tenaient à la réalisation de ce projet.

A ce propos, M. Bourdon a déclaré qu'à cause de la collusion entre les intérêts des entrepreneurs généraux et la caisse électorale du parti libéral, il fallait s'attendre à ce que la bataille politique ne s'achève pas avec la demande de la ville de Montréal. Le vice-président du Conseil du travail a également fustigé le député Gérard Pelletier qui, après avoir pris position contre la construction de l'autoroute, aurait préconisé par la suite un déplacement de 800 à 1100 pieds. Ainsi, a-t-il conclu, le député d'Hoche-la à Ottawa a réussi à se situer à droite d'un conseil municipal qui n'a pourtant pas la réputation d'être révolutionnaire.

LA CRISE

Suite de la page 7

dominance d'un langage scientifique et fonctionnel. Le mot idéal, dans notre civilisation, est celui qui veut dire la même chose pour tout le monde, c'est le concept univoque qui peut passer dans l'ordinateur. Dans ce contexte, tout ce qui est symbole apparaît comme une sorte de résidu du passé et du dépassé par rapport au langage de la science et du progrès.

L'Eglise a elle-même contribué à la crise du langage religieux. Pour des fins de contrôle et d'orthodoxie, le symbole a été vidé de sa charge affective, de sa richesse d'évocation, de ce qui le rend symbole. M. Dumont voit dans la célébration du baptême un exemple frappant

de ce mouvement de systématisation doctrinale qui a lentement transformé le langage religieux en un monde étranger et folklorique.

"Chaque fois que l'on assiste à un baptême, par exemple, on ne peut manquer d'être frappé par la profusion des explications: chaque geste, chaque signe, en plus de s'accompagner d'un texte rituel qui s'y enracine et l'explicite, doit être recouvert encore d'un second commentaire qui le traduit en langage ordinaire. L'action est ainsi ramenée à la clarté, à la banalité aussi des significations superficielles: elle est vidée de ce sens ineffable que seul le symbole peut suggérer, pour être restituée à ce langage plat et fonctionnel dont c'est lamentablement la fonction du rite de nous tirer. Comme si on recourait au symbole pour effacer à mesure les suggestions qu'on y peut trouver."

Deux constatations se dégagent de l'analyse sociologique de M. Dumont. D'une part, si la société contemporaine rend difficile l'usage de langage symbolique, elle nous préserve du danger de fixer une fois pour toutes nos représentations religieuses. La mobilité environnante nous force à faire de la théologie négative, à ne jamais croire que nous avons exprimé la réalité de Dieu, à ne pas espérer que nos mots épuisent le contenu du monde religieux.

L'Eglise se doit de son côté de redécouvrir la valeur du symbole. Ce dernier doit être approvisé et dirigé vers un engagement positif, autrement il devient aussi destructeur que créateur. L'approvisionnement ne doit cependant pas aller jusqu'à l'annihilation. Seul l'abandon d'une orthodoxie conditionnant et écrasant tout le reste et l'acceptation d'un plus grand pluralisme au sein des communautés chrétiennes, permettront la redécouverte ou la réinvention du symbole, pierre angulaire de tout langage religieux.

L'enquête du DC-8

Les passagers aériens devraient fournir leurs empreintes digitales

BRAMPTON, Ont. (CP) — Le jury du coroner chargé d'étudier les circonstances de l'écrasement à Toronto, le 5 juillet 1970, d'un DC-8 d'Air Canada, a recommandé hier qu'à l'avenir les personnes voyageant à bord d'avions soient munies de cartes d'identité portant leurs empreintes digitales.

Ces cartes, ont expliqué les membres du jury, faciliteraient l'identification des victimes de tragédies de l'air.

Le coroner en chef de l'Ontario, le Dr H.B. Cotnam, qui présidait l'enquête, avait demandé au jury de ne pas faire de constatations portant sur les causes de l'écrasement.

L'appareil s'était fracassé dans un champ au nord de l'aéroport de Toronto trois minutes après avoir perdu un réacteur au cours d'une manœuvre d'atterrissage. Les 109 personnes qui se trouvaient à bord avaient trouvé la mort.

Lors d'une enquête fédérale sur les causes de cet accident, des spécialistes avaient conclu qu'à la suite du déploiement prématuré des aérofreins, l'appareil avait perdu trop rapidement

son altitude et percuté violemment la piste. Le choc avait arraché un moteur.

Hier, le jury a recommandé que les forces policières du Canada permettent au public de faire prendre ses empreintes digitales. Le jury a aussi recommandé que les membres d'équipage des avions soient requis de faire prendre leurs empreintes digitales et de donner à leur employeur des radiographies de leurs mâchoires pour ainsi faciliter l'identification des cadavres.

Le jury a aussi recommandé que le gouvernement étudie la possibilité, lors de tragédies aériennes, d'inhumer les victimes dans une fosse commune plutôt que de procéder à une identification des victimes.

L'inhumation dans une fosse commune, selon les cinq membres du jury, serait à conseiller pour protéger la santé publique et respecter les règles d'hygiène. Il ressort aussi à l'enquête qu'il avait fallu deux semaines pour identifier les victimes de l'écrasement du DC-8 à Toronto.

Les passagers ont été désintégrés par le choc de l'appareil percutant le sol.

Qu'est-ce qu'un 'Waffler'?

En langage familier, un "waffler" désigne celui qui raconte des boniments, qui fait d'interminables laïus, un baratinier, un bonimenteur. Le mot fut lancé — préparatoire — il va sans dire — au cours du congrès national du NPD, en 1969. Comme les partisans de l'indépendance économique du Canada (qui constituaient alors un important noyau d'activistes dans le Parti) défendaient avec acharnement leur thèse en faveur de l'extension du secteur public, de la socialisation des moyens de production, quelqu'un lança dans la salle ce qui exprimait alors, paraît-il, le sentiment de la majorité: "Waffle! ("Boniments!"). A quoi les porte-parole de la tendance minoritaire répondirent: "Ça va! Puisque vous le prenez ainsi, nous sommes des wafflers! Mais nous n'en continuerons pas moins d'exprimer nos convictions."

Le mot est demeuré et fait aujourd'hui fortune. Le groupe Waffle rassemble les nouveaux néo-démocrates, les socialistes radicaux, l'aile gauche du Parti. Mais le noyau de "baratiniers" de 1969 est aujourd'hui devenu un mouvement dynamique qui regroupe au Canada anglais, surtout dans la région de Toronto, dans l'est de l'Ontario, en Saskatchewan, en Alberta et dans certaines circonscriptions de la Colombie-Britannique, un grand nombre de jeunes néo-démocrates de

moins de 35 ans et beaucoup de vieux socialistes irréductibles de la vieille garde qui ont milité dans l'ancienne CCF et le NPD depuis 35 ans.

Selon les estimations de M. James Laxer, professeur d'histoire à l'université Queen's animateur du mouvement et candidat du groupe au leadership national du NPD, le Waffle a rallié à sa cause environ 30 pour cent des quelque 100.000 membres du Parti au Canada.

M. Laxer ayant récemment rendu publique la principale résolution qu'il présentera au congrès d'avril (voir Le Devoir du 19 janvier, page 5), une fraction déjà imposante du NPD-Québec, de même qu'un bon nombre de socialistes québécois, dont une partie milite au Parti québécois, sont gagnés aux idées du Waffle, en particulier par l'une des conclusions de la résolution portant que "le Nouveau Parti démocratique reconnaît au peuple du Québec le droit à l'autodétermination nationale, y compris le droit d'établir un Etat indépendant du Québec."

Les partisans que recrute M. Laxer au Québec éprouveront-ils le besoin de trouver en français un équivalent satisfaisant du mot "Waffle" ou ne seront-ils pas plutôt portés à inventer une formule qui exprime le contenu de cette option nouvelle sur laquelle le congrès néo-démocrate d'avril devra se prononcer?

La réunion d'Addis-Abeba

Le COE porte à \$500.000 ses subventions aux mouvements de libération

ADDIS-ABEBA (AFP) — Le Conseil Océanien des Eglises (COE) poursuivra son octroi de subventions à divers mouvements de libération et la somme allouée à cette fin pourrait même être portée cette année à 500.000 dollars.

Cette décision vient d'être prise par le Conseil Central du COE qui siégeait à Addis-Abeba depuis le 10 janvier.

Parmi les recommandations faites aux 238 Eglises membres du COE, une des principales concerne l'invitation à accorder un soutien actif aux efforts visant à une transformation des structures qui garantissent à la majorité pauvre une part équitable des ressources dans les domaines économique, culturel et social de leur pays.

Le COE estime qu'il ne faut pas poser le problème sous la forme "violence contre non-violence", mais plutôt chercher des critères chrétiens permettant de mieux évaluer des situations particulières d'injustice sociale à la lumière des convictions chrétiennes d'amour et de justice.

Une recommandation concernant l'unité et les droits de l'homme en Afrique dénonce le racisme et les régimes colonialistes. Il est demandé à tous les gouvernements, en particulier à la France et à la Grande-Bretagne, de cesser toute livraison d'armes à l'Afrique du Sud.

Le Comité central demande également aux Eglises d'œuvrer pour l'abolition de

la peine de mort et exprime ses préoccupations devant les condamnations excessives contre les rebelles et les groupes minoritaires.

Le comité central, d'autre part, s'est réjoui de la collaboration de plus en plus étroite qui existe avec l'Eglise catholique et il en souhaite le renforcement. Toutefois, si le R. P. Hamer du secrétariat romain pour l'unité, s'est déclaré très favorable à ces bonnes relations, il n'en a pas moins rappelé très nettement que Paul VI estimait prématurée l'adhésion de l'Eglise catholique au COE. "L'entrée de l'Eglise catholique au COE est une éventualité qui n'est pas à écarter, mais qui n'est pas proche", a déclaré le Père Hamer.

Le métropolitain Justin, de l'Eglise orthodoxe roumaine, a, de son côté, souligné que la collaboration actuelle entre Rome et le COE avait plus d'importance qu'une entrée de l'Eglise catholique dans le Conseil océanien.

A l'égard des autres religions et idéologies, le comité central a souhaité que le dialogue soit de plus en plus ouvert. Il a particulièrement été question d'approfondir les contacts avec le judaïsme.

Les candidatures de 14 nouvelles Eglises ayant été acceptées, le COE groupera désormais 252 membres.

Au cours de la dernière séance, il a été décidé que la prochaine session du Comité central se tiendrait en août 1972 aux Pays-Bas.

en bref

Doctorat honorifique
à Jacques Ulmann

Plus urgent que la constitution

QUEBEC (PC) — L'université Laval décernera aujourd'hui un doctorat honorifique au professeur Jacques Ulmann, de la Sorbonne, auteur d'importants ouvrages de philosophie et d'éducation physique.

Natif de Besançon, en France, le professeur Ulmann a été, de 1934 à 1957, professeur agrégé de philosophie dans des établissements du second degré, avant d'accepter, en 1957, le poste d'attaché au Centre national de la recherche scientifique. En 1962, il est maître-assistant à la Sorbonne et, en 1966, professeur titulaire à la Faculté des lettres et sciences humaines de Lille. Il a été élu à la Sorbonne en juillet dernier.

Le général Nasution
à Ottawa en avril

OTTAWA (PC) — Le général A.H. Nasution, président de l'assemblée consultative du peuple d'Indonésie, visitera le Canada en avril, à l'invitation du président des Communes, M. Lucien Lamoureux, et du Parlement canadien.

Lors de son passage à Ottawa, précise-t-on dans une communication émanant du bureau de M. Lamoureux, remise à la presse hier, le général Nasution aura des entretiens avec les gouvernants canadiens sur les institutions parlementaires du pays.

On précise également que la visite du général s'inscrit dans le cadre des relations entre le Parlement canadien et les parlements étrangers. On ajoute que cette venue marque aussi l'intérêt croissant du Canada envers les nations du Pacifique.

RESIDENCES FUNERAIRES
Magnus Potier Inc.
6603 BOUL. ST-LAURENT
6520 ST-DENIS
10526, ST-LAURENT
185 est DeCASTELNEAU
Tél.: 277-2135

DÉCORATEURS ENSEMBLIERS

LAURENT BÉRUBÉ
DÉCORATEUR - ENSEMBLIER
8240 AIMÉ-RENAUD
ST-LEONARD MH, 38
3 2 4 - 2 5 8 0

LAURENT LAMY
DÉCORATEUR - ENSEMBLIER
788, Wilder
Montréal 8 - 737-1935

ARCHITECTES

LOUIS CARRIER
ARCHITECTE
2785 boul. LAURIER
QUÉBEC 10 - P.Q.
Tél.: 631-0982

DAVID & BOULVA
ARCHITECTES
3 Place Ville-Marie
MONTREAL - 866-9834

Les architectes LONGPRÉ
MARCHAND
GODREAU
DOBUSH
STEWART
BOURKE

PERMIS DE BANQUET

- 1- Les requérants devront fournir tous les renseignements demandés à la formule émanant de la Régie.
- 2- Les requérants devront fournir tous les documents nécessaires à l'appui de leur demande.
- 3- Toute demande de permis devra parvenir à la Régie au moins trois (3) semaines avant la date de l'événement pour lequel on veut un permis.

RÉGIE DES ALCOOLS DU QUÉBEC AVIS

Les personnes ci-après mentionnées ont demandé le permis suivant :

NOM	ADRESSE	CATEGORIE
MCDONALD, Eddy	1110, St-Antoine Montréal	Taverne
TAMILIA, Michel	1218, Stanley, Montréal	Taverne
TSANG, Cheuk Ming (Peter) "Sky Dragon Restaurant Inc."	2175 ouest, Ste-Catherine S.A.M. Montréal	
GIRARD, Pierre & Mme Jeanne D'Arc Girard	7997 est, Ontario, Montréal	Épicerie
PICHETTE, Paul pour le bénéfice de: Lui-même. Transfert de: PICHETTE, Mme Elzéar pour le bénéfice de: Elle-même.	850, St-Louis Lachine	Épicerie
HOMIER, Léo pour le bénéfice de: Lui-même. Transfert de: POIRIER, Rhéoume pour le bénéfice de: Lui-même.	1815, est Laurier, Montréal	Taverne
BONIN, Mme Annette Dion pour le bénéfice de: Verdun Elle-même. Transfert de: LEMIRE, André pour le bénéfice de: Lui-même.	5203, Bannantyne, Montréal	Épicerie
McVEY, William Gordon "Frier's Pub Ltd"	1445, Crescent, Montréal	S.A.M.-Bar
GEROLD, Adam pour le bénéfice de: "Beergarden Inc."	20 est, Crémazie et 8675-77 Boul. St-Laurent Montréal	S.A.M. - 2 Bars
Transfert de: HEBERT, Paul ex-qualité syndic faillite de: "Wolfgang Lée". Transfert de: LANGHEIT, Wolfgang W. pour le bénéfice de: "Wolfgang Lée".		
VINEGAR, Isidore pour le bénéfice de: "Alex Vinegar Meat Market Inc.". Transfert d'actions & Changement de titulaire de: VINEGAR, Moses pour le bénéfice de: "Alex Vinegar Meat Market Inc."	7654, St-Hubert, Montréal	Épicerie
SANGUINET, Philippe pour le bénéfice de: "The Little Club Inc.". Transfert d'actions & Changement de titulaire de: FEDELE, Antonio pour le bénéfice de: "The Little Club Inc."	1426 A, Bishop, Montréal	2 S.A.M.
DEMERS, Jean pour le bénéfice de: Lui-même. Transfert de: DEMERS, Jean pour le bénéfice de: Succession J. Arthur Demers.	5250 ouest, Notre-Dame, Montréal	Taverne
BENSON, Donald W. pour le bénéfice de: "Air Canada". Changement de titulaire de: FABRO, William I.S. pour le bénéfice de: "AIR CANADA"	1, Place Ville-Marie, Montréal	22 Avions

Toute objection à ces demandes doit être faite par écrit, dûment motivée, dans les 15 jours du présent avis au:

GREFFIER DE LA RÉGIE

Cas Postale 1058, Place D'Armes, Montréal, P.Q.

arts

et

spectacles

Télévision

Le sigle c marque une émission en couleur

VENDREDI

CBFT 2	11.05	En pantoufles: "Maitre voit rouge" (police - français)
9.10	Aujourd'hui à CBFT	
9.15	Les Ombres	
9.30	Pépato	
10.00	Télévision scolaire	
10.30	En mouvement	
10.45	Saturnin	
11.00	La source verte	
11.15	Cinéma	
	"Son fidèle compagnon" (Aventures - Espagnol 1961)	
1.00	Cinéma	
	"L'Oragan" (Aventure dramatique - Mexicain 1968)	
2.30	Où ou non	
3.00	Femme d'aujourd'hui	
4.00	Bobino	
4.30	La Ribouldingue	
5.00	Voyage au fond des mers: "L'Ataque" (science - fiction)	
6.00	Joe 90	
6.30	Téléjournal	
6.40	24 heures	
6.55	Nouvelles du sport	
7.00	Formule 30	
7.30	Que sera sera	
8.00	Donald L'Autriche "Chaud"	
8.30	Les règles du jeu	
9.00	Formule 50	
10.00	Téléjournal	
11.00	Téléjournal	
11.30	Nouvelles du sport	
11.35	Cinéma	
	"Un voleur magnifique: Rocambo" (Aventures - Français 1962)	
1.30	Ciné-Nut	
	"Le Roi" (Opérette - Français 1969)	
CFTM 10		
7.20	Mire-Musique	
7.30	Horace Bienvenue	
7.40	Les P'tits Bombommes	
7.45	Mini-Annonces	
8.00	Bonjour	
8.15	36-24 heures	
9.00	Madame est servie	
9.30	Pour vos mesdames	
	"Les droits de la famille"	
11.30	L'enfant du cirque	
	"Le mariage de Joe"	
12.00	Le 10 vous informe	
12.15	Ciné-Vendredi	
	"Ca c'est Paris" (comédie musicale Américain)	
2.00	Ciné-Vendredi	
	"Train de plaisir" (Vaudeville - français)	
3.00	A vous de jouer	
4.00	Le Cirque du capitaine	
5.00	Cité-Terrasse	
6.00	Studio 10	
6.30	Le 10 vous informe	
7.25	Les commentaires de Me Alban Flumand	
7.30	En première	
	"L'assaut du fort Texan" (Western - Italien)	
9.15	En vedette	
	"Les deux pianos"	
9.30	Court aout	
10.00	Tout la ville en parle	
10.30	Le 10 vous informe	
11.00	La couleur du temps	

SAMEDI

CBFT 2	11.05	En pantoufles: "Maitre voit rouge" (police - français)
9.10	Aujourd'hui à CBFT	
9.15	Cours universitaires	
9.30	"Introduction à la statistique"	
10.30	L'agent sans secret	
11.00	Robin Fusée	
11.30	L'assaut	
12.00	Tour de terre	
12.30	Les aventures du Scaup	
	"La grotte de la mort"	
1.00	Les quatre saisons	
1.15	Le golf et ses étoiles	
2.00	Les aventures célèbres de M. Magoo	
2.30	Les animaux chez eux	
3.00	L'univers des sports	
4.00	Les enquêtes Jodion	
4.30	Les cadets de la forêt	
5.00	L'heure des quilles	
6.00	Téléjournal	
6.30	Tarzan	
6.45	Si jeunesse pouvait	
7.00	Jimmy	
8.00	La soirée du hockey	
10.30	Pierre, Jean, Jacques	
11.00	Politique fédérale	
	"Le Parti progressiste-conservateur"	
11.10	Téléjournal	
11.25	Nouvelles du sport	
11.40	Cinéma	
	"Ho!" (drame policier-Français 1968)	
1.15	Ciné-Nut	
	"L'allumette" (étude de mœurs-Italien 1964)	
CFTM 10		
8.25	Mire-Musique	
8.30	Les P'tits Bombommes	
9.00	L'Assaut	
9.30	Super-Héros	
10.00	Super-Car	
	"A la poursuite des espions"	
10.30	Ciné-Jeu	
	"L'atout prend garde" (Aventures Franco-Italien)	
11.50	Mes amis les animaux	
12.00	Bon Week-End	
1.30	Jeunesse en forme	
2.30	Le Virginius	
	"Cherchez tortueux"	
4.00	Sur le matelas	
5.00	C'est arrivé cette semaine	
6.00	Terre des jeunes	
7.00	Jeunesse	
8.00	Les grands spectacles	
	"Romance inachevée" (drame sentimental-Américain)	
10.00	Bataille d'Armée	
	"L'étranger"	
10.30	Le 10 vous informe	
11.00	Au-delà du réel	
12.00	En pantoufles	
	"L'homme qui détenait la puissance"	

DIMANCHE

CBFT 2	11.05	En pantoufles: "Maitre voit rouge" (police - français)
9.10	Aujourd'hui à CBFT	
9.15	Cours universitaires	
9.30	Le jour du Seigneur	
10.30	Le monde en liberté	
12.00	D'hier à demain: "Découverte de l'homme d'Argo"	
1.00	Les travaux et les jours	
1.30	Le Français aujourd'hui	
2.00	Cent millions de jeunes	
2.30	24 heures	
3.00	Historie de	
3.30	Valérie et l'aventure: "La carrière"	
4.00	Entre ciel et terre: "Enlèvement sur la route maritime"	
5.00	Cinquante dimension	
6.00	Téléjournal	
6.30	Invitation au tour	
6.45	Le pays de l'arc-en-ciel	
7.00	Quelle famille	
7.30	Zoom	
8.30	Les beaux dimanches: Soirée au théâtre Alban: "Carlos et Marguerite" (comédie)	
10.30	Dossiers	
	"Canada agricole"	
11.00	Téléjournal	
11.15	Sports-Dimanche	
11.30	Cinéma	
	"Les années difficiles" (drame social - Italien 1948)	
CFTM 10		
9.25	Mire-Musique	
9.30	Musique canadienne	
10.30	Bon voyage	
11.00	Savez-vous qui peut: "Rendez-vous à Tokyo"	
12.00	Bon Dimanche	
1.30	Les champions	
	"Ennemis silencieux"	
2.30	Le temps s'écoule	
3.00	Le fond des choses	
4.00	Champions du monde	
4.30	Télé-Quilles	
5.30	Les Joyeux naufrages	
	"Les enfants de Noé"	

Horaire des théâtres

CENTRAIR THEATRE: "L'architecte et l'empereur d'Asurie" (en anglais) d'Arbali - du mardi au dimanche à 20h30; samedi à 18 et 22h.

CENTRAIR THEATRE: D'AL JOUR D'AL JOUR - Chiqui: création collective - 20h30 (relâche le lundi: jusqu'à 7 février).

NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE: Spectacle "Commedia dell'arte" création Favreau-Casul: horaire irrégulier (voir à 866-1964).

SAYDIE BRONFMAN: "What the Butler Saw" - 20h30, tous les soirs sauf vendredi.

THEATRE-COCKTAIL CHEZ CLAIRETTE: Le Théâtre du Môme Nom présente: "Les tourtereaux à la vieillesse grappe" d'après de Jean-Claude Guzman, du lundi au jeudi à 5h45.

Horaire des cinémas

ALOUETTE: "La mélodie du bonheur" - 11.15-4.45-8.15.

ARLEQUIN: "Pour le meilleur et pour le pire" et "Perverse et docile".

ART: "Zanussi Point".

ATWATER (cinéma 1): "Five Easy Pieces" - 1.25-3.25-5.30-7.35-9.40.

ATWATER (cinéma 2): "Mad. Mad. Mad. World" - 6.25-9.10.

AVENUE: "The Assassinate".

BERRI: "Anne des mille jours" - 2.00-5.00-8.00.

BLUJ: "Le bal du compte d'Orgel" - 12.55-4.32-8.00-11.35-2.00-5.45-9.40.

BONAVENTURE: "Scorpio" - 7.00-1.40-3.40-5.40-7.40-9.40.

CANADIEN: "Le gendarme en ballades" - 12.00-3.20-6.30-9.05-12.00.

CELEST: "Les mœurs de la gachette" - 1.40-5.00-7.55.

CAPITOL: "Orgasmo" - 2.00-5.45-9.40.

CHAMPLAIN: "Night report and sports final" - 11.45.

CINÉ-NUIT: "Lisa" (1962).

1.35 Final report and weather.

CFCF 10

7.00 Montreal bulletin board

7.30 University of the air

8.00 Bonjour

8.15 The Sandbox

9.00 Hercules

9.30 Magic Tom

10.00 Minutap

10.30 The Pierre Berton Show

11.00 John Manolesco

11.30 McGowan and Co.

12.30 Matinee with Joe Van

1.30 "Cherchez tortueux" (Aventures 1952)

2.30 Famous jury trials

3.00 Another world

3.30 Trouble with Tracy

4.00 Bewitched

4.30 Lassie

5.00 "The bird watchers"

5.30 Truth or Consequences

6.30 Beat the clock

6.40 Pulse

7.00 The Andy Williams Show

8.00 CTV Friday night movie: "Games"

10.00 The P.B.

11.00 The CTV National news

11.15 Pulse

11.45 Friday night feature movie: "The Jayhawkers" (1969)

1.45 University of the air

2.15 Montreal bulletin board

accident

avec DICK BOGARD

18 ANS

teorema

FRANCESCO STAMPA, SILVANA MANGANO

BIENTÔT

DOMICILE CONJUGAL

C'est du meilleur Truffaut à voir très vite

COMBAT

elysée

35 MILTON / 842-6053

L'aveu

Costa Gavras

YVES MONTAND SIMONE SIGNORET

6e SEM.

Horaire: 11.45, 2.10, 4.30, 7.00 et 9.30 p.m.

la modification

Maurice Ronet Emmanuelle Riva Sylva Koscina

POUR TOUS

FESTIVAL 1206 E. STE CATHERINE 525-8600

DERNIÈRE SEMAINE L'EDEN & APRÈS

les choses de la vie

ROMY SCHNEIDER MICHEL PICCOLI

Catherine JOURDAN Pierre ZIMMER Lorraine RAHNER EASTMANCOLOR

elle BOIT PAS FUME PAS DRAGUE PAS MAIS...ELLE CAUSE

Annie GIRARDOT Mireille BERNARD POUR TOUS

"Des gags irrésistibles" - LE PARISIEN LIBRE

REPRÉSENTATION À 4.45 A.M. 11.00, 1.05, 3.05, 5.10, 7.15 & 9.25 P.M.

ETUDIANTS \$1.50 2e Sem.

COULEUR

le PARISIEN

Commedia dell'Arte

Expérience intéressante malgré certaines inégalités

par Michel Bélair

On rit beaucoup au Gésu ces jours-ci. La raison? Le spectacle Commedia dell'Arte qu'y donne la NCT. A plusieurs titres, ces rires sont justifiés: ils sont même le signe d'une réussite certaine: à d'autres pourtant, il importe de voir ce qu'ils impliquent.

Inégalités

Pour la première fois depuis sa fondation en 1964, la NCT présente une création avec ce spectacle Commedia dell'Arte. Il y a certes eu, depuis deux ans, ce que l'on appelle le Concours NCT, mais personne au fond ne croit véritablement que ce concours réservé aux étudiants ne remplit le vide, côté création, suscité par la politique même de la NCT. L'initiative est intéressante, tout le monde est d'accord là-dessus, mais ce n'est certes pas la solution rêvée qui assurera un certain équilibre au niveau des productions de la NCT. Le spectacle Commedia dell'Arte est donc la première création mise en scène à la Nouvelle Compagnie Théâtrale: pour une première, l'expérience se révèle être fort intéressante.

Le texte de Marc Favreau, échevelé, farfelu, baroque à souhait, fait la preuve d'une puissance créatrice étonnante: les jeux de mots y foisonnent, les calembours et les quiproquos verbaux pullulent à chaque ligne. Parfois subtiles, parfois un peu moins, les répliques s'enchaînent à un rythme incroyable qui fait d'ailleurs perdre une bonne partie du texte. Au tout début par exemple, l'on aurait intérêt à ralentir quelque peu le débit des comédiens de façon à permettre aux spectateurs de saisir les allusions nombreuses qui se dégagent du texte. Qu'il s'agisse de la Commedia dell'Arte, du classicisme, du romantisme ou du mélodrame, le texte de Marc Favreau est toujours aussi drôle, articulant une verve intarissable. A ce premier niveau, la réussite est presque totale. Au niveau de la mise en scène toutefois, le spectacle témoigne de certaines faiblesses que le rodage de la pièce parviendra peut-être à corriger.

Si l'on conçoit la mise en scène comme l'articulation organique de ce "tout" qu'est le spectacle, il importe en effet de souligner certaines faiblesses évidentes. Disons tout d'abord que le projet servant de base au spectacle n'y est pas facilement perceptible. L'on se souviendra en effet que lors d'une entrevue publiée la semaine dernière dans ces pages, Yvan Canuel, Marc Favreau et Gilles Pelletier faisaient part des grandes lignes de la production. D'après leurs affirmations d'alors, le spectacle Commedia dell'Arte devait être une sorte de mini-histoire des principales formes théâtrales: mini-histoire qui devait faire la preuve de la permanence de certains types de personnages que l'on retrouvait déjà dans la Commedia dell'Arte. De plus, toute la production devait viser à repérer globalement le rôle et la définition même du comédien. La première remarque que l'on puisse faire après avoir vu le spectacle est que tout cela ne réussit certes pas à "passer" dans la production. A des degrés divers cependant.

Si l'on prend par exemple ce que l'on pourrait appeler la situation dramatique originelle qui donne naissance à toutes les autres, de graves lacunes se font sentir. Cette situation, celle d'un groupe de comédiens, où la querelle des "Vieux et des Modernes" bat son plein, mais qui n'en veut pas moins faire du théâtre, apparaît finalement comme assez floue. A maintes reprises pendant le spectacle, il est difficile de la déceler. Les enchaînements sont trop faibles, trop lâches. Que l'on pense par exemple à la transition entre le classicisme et le romantisme: elle y est, est indiscutable, mais elle y est de façon beaucoup trop molle. De même pour le passage entre le romantisme et le mélo. De fait, malgré la réussite indéniable de certains passages, il est presque regrettable que Marc Favreau ne s'en soit pas tenu qu'à la Commedia dell'Arte.

Cette première partie du spectacle, malgré certaines lenteurs au début, apparaît comme la plus réussie. Tous les personnages y sont campés de façon admirable et l'ingéniosité de chacun ressortait de façon probante. Je pense en particulier à cette lutte entre les deux capitaines Fracasse qui se transforme tout à coup en une bataille de samouraï. Cet extrait témoignait en effet d'une disponibilité totale des comédiens qu'Yvan Canuel aurait certes pu

exploiter davantage. Quant au passage romantique, il faisait ressortir de façon évidente la verve de Marc Favreau. Pour ce qui est du mélo, dans le plus pur style "boulevard du crime", il comportait des extraits particulièrement réussis dont j'ai retenu en particulier certaines allusions à un climat politique que nous connaissons fort bien.

La principale force de la production repose toutefois sur la qualité de l'interprétation. Le spectacle Commedia dell'Arte est avant tout un spectacle de comédiens. On y remarquera surtout Lise Lasalle, excellente à chacune de ses apparitions sur scène, et Ghislaine Paradis qui, toutes deux réussissent toujours à donner le ton à l'ensemble de la représentation. Yves Létourneau surprend quant à lui par la présence totale qu'il manifeste en scène; de même pour Marc Favreau et Benoît Marleau irrésistiblement drôles à chaque fois qu'ils paraissent. Seul Gilles Pelletier ne semblait pas particulièrement en forme; sa technique de comédien réussissait toutefois à faire oublier ce qui semblait être un manque de disponibilité. Quant aux décors de Guy Monarque et aux costumes de Janet Logan, ils témoignaient d'une discrétion qui mettait en valeur le travail de chaque comédien.

Le principal reproche que l'on puisse faire à ce spectacle Commedia dell'Arte est finalement celui d'un manque d'unité au niveau de la mise en scène. On sent, à ce niveau, une chose qui n'est pourtant pas courante à la NCT: le manque de fini, de préparation. Yvan Canuel a peut-être manqué de temps pour "figurer" sa mise en scène; cela apparaît même comme une évidence. Une autre chose qu'il faudrait signaler en terminant, la scène finale, relève d'ailleurs du même type d'observation: encore là, on semble avoir manqué de temps. Surtout là, faudrait-il dire, le spectacle final, superficielle, stéréotypée, était pour le moins trop directement significative pour véritablement prendre tout son sens: à vouloir trop dire quelque chose, on y réussit rarement. Cela manquait de subtilité, de finesse; tout y était trop "gros", trop facile même. Cela sentait la répétition à plein nez. Peut-être est-ce la seule façon de poser globalement le problème du théâtre et, conséquemment, de la société? Je doute pour ma part qu'une solution axée sur la passivité ait jamais des résultats positifs: surtout lorsqu'elle prend des allures de répétition...

LE VRAI FILM À VOIR!

TOUS LES SOIRS À 7:30 ET 9:30

TOUS

Georges Duroy, Raoul Duguay, Claude Gauthier, Gérard Gadin, Pauline Julien, Raymond Lévesque, Gaston Miron, Claude Pélissier, Denis Vanier et L'INFONIE dirigée par Walter Boudreau

"LE WOODSTOCK DE LA POÉSIE QUÉBÉCOISE"

LE FILM DE:

la nuit de la poésie

UN FILM DE JEAN-CLAUDE LABRECQUE ET JEAN-PIERRE MASSE

Une production ONF de Marc Beaudet

TOUS LES SOIRS

2 séances 7:30 et 9:30

verdi

5380 St-Laurent 277-4145

SAM. DIM. À 1:30 "L'HEURE DES BRASIERES" \$1.50

A l'affiche!

cinéma...en liberté

14 ans

En Espagne, il y a Franco

En Grèce, les colonels

Au Brésil, la CIA et la torture

Au Vietnam, les "Green Berets"

En Algérie, IL Y AVAIT L'ARMÉE FRANÇAISE

C'est une oeuvre nécessaire à voir absolument.

LA PRESSE

LA BATAILLE D'ALGER

un film de Gillo Pontecorvo

avec Jean Martin et Yacel Saadi

Grand prix au Festival de Venise

Grand prix de la critique internationale

Grand prix du Festival d'Acapulco

tous les soirs à 7:30 et 9:30

le dimanche à 2:00, 4:30, 7:30 et 9:30

Comédie Canadienne

84 ouest, Ste-Catherine, tél.: 861-3476

Philosophie Dans Le Boudoir

"Le plaisir est une passion qui subordonne toutes les autres..."

18 ANS Adultes

4e Sem.

d'après le MARQUIS DE SADE

EXCLUSIVEMENT EN FRANÇAIS

HORAIRE: 12.25, 2.35, 4.40, 7.00, 9.20 P.M.

IMPERIAL 1430 Bloor 288-7102

PLACE DES ARTS

vous aimerez

Syabelle

(OU COMMENT LE DIRE A MA FILLE)

EN COULEUR

18 ANS Adultes

CINEMA DE PARIS 861-2996

FLEUR DE LYS 288-3303

LES 2 FILMS DE L'ANNEE AU MEME PROGRAMME

ANATOMIE DE L'acte d'amour

18 ANS Adultes

AUSSI Michel SIMON dans LA MAISON

JEAN-TALON 725-7000

MAISONNEUVE 3019 E. Sherbrooke 525-2174

"FELLINI SATYRICON"

POUR LA PREMIÈRE FOIS AVEC SOUS-TITRES EN FRANÇAIS

LE CHEF-D'OEUVRE DE SERGIO LEONE

LE BON, LA BRUTE ET LE TRUAND

TECHNICOLOR

CLINT EASTWOOD

le DAUPHIN

BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060

SALLE RENOU 7-10 9:40

SALLE MCLAREN 7-10 9:45

Grâce à l'Opération-Youville, on a réussi à vider deux crèches

par Solange Chalvin

Ce sont des parents adoptifs heureux que nous avons rencontrés hier à la Société d'adoption de Montréal. Déjà parents de deux, trois et même dans un cas de sept enfants, ces familles généreuses avaient répondu au SOS lancé à la fin de mai pour évacuer temporairement la crèche durant la grève des employés d'institutions privées de bien-être.

Des 421 enfants qui se trouvaient à la crèche d'Youville au printemps dernier, 134 ont été placés en foyers adoptifs (quelques-uns sont déjà adoptés, les six mois de probation légale étant terminés); 112 sont en foyers nourriciers stables et plusieurs de ces foyers ont déjà des projets d'adoption; 66 ont été réclamés par leurs parents naturels; 21 ont été transférés à d'autres sociétés d'adoption du Québec. Certains ne sont pas adoptables parce que leurs parents désirent conserver leurs droits et peut-être les reprendre plus tard.

Par conséquent, a dit l'abbé Pierre Hurteau, au cours d'une conférence de presse qui avait lieu à la Société d'adoption, hier, l'Opération-Youville a été un franc succès, le meilleur moyen employé jusqu'à maintenant pour VIDER systématiquement les crèches.

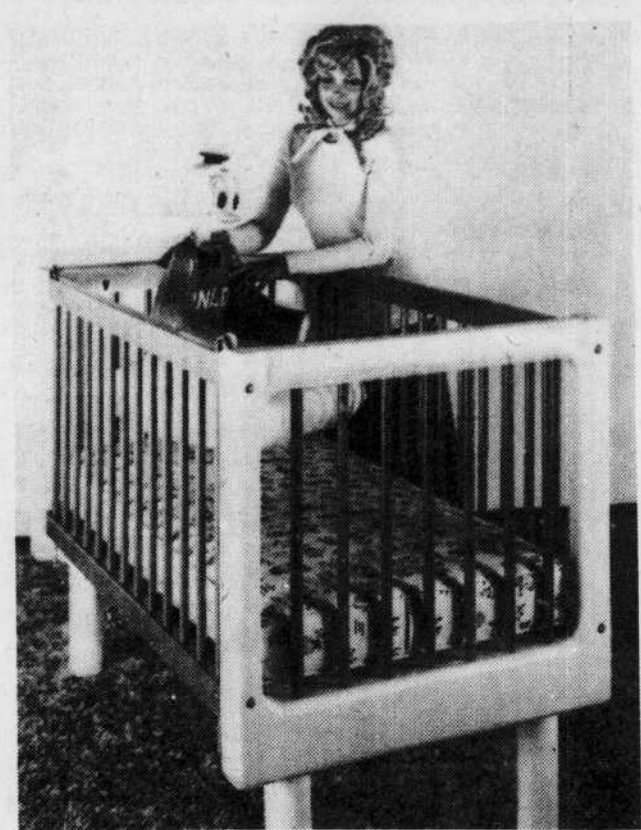
Ce SOS lancé au moment d'une grève des employés aurait sans doute pu être utilisé comme moyen d'action en d'autres circonstances. Le directeur de la Société le reconnaît, ajoutant que certaines circonstances dramatiques font naître des opérations auxquelles on n'aurait pas eu l'audace ou peut-être l'imagination de recourir en période normale.

En fait à l'heure actuelle à Montréal, il y a une banque de familles en attente de bébés à adopter. "Au 1er janvier, on ne comptait plus dans l'une et l'autre crèches (Youville et Saint-François d'Assise) que 84 enfants adoptables et la plupart du temps âgés de plus de 3 ans, comparativement à 219 l'an dernier. Il n'y a pas tellement longtemps, la crèche d'Youville abritait à elle seule plus de 500 enfants."

Rappelons qu'environ 3.000 familles avaient répondu au SOS de la Société d'adoption ce qui témoigne du dévouement et du dynamisme des familles, a dit l'abbé Hurteau ainsi que les travailleuses sociales qui

l'accompagnaient. "Ce qui est le plus admirable dans cette opération, a-t-il dit, c'est que les parents ne choisissent pas. Ils accueillent l'enfant qui leur était confié, sans aucune discrimination. C'est ainsi que des enfants infirmes, handicapés, mais très sociables, ont réussi à déclencher tellement d'affection dans leur famille de secours, qu'ils se sont trouvés de nouveaux parents."

L'opération permet également de constituer une banque fort précieuse de foyers nourriciers qui, moyennant une très légère subvention, accueillent des enfants pour de longues périodes de temps.



Le lit-parc, c'est-à-dire le lit pour bébé qui peut se transformer en parc de jeux - il suffit d'escamoter les pattes - a valu à son créateur deux des prix offerts annuellement au Salon canadien du meuble. Ce dernier avait lieu cette semaine à Toronto. Créé par Anton Moldur, un designer d'origine hollandaise, le lit est conçu de façon à vivre avec bébé plusieurs mois durant. Les coins sont arrondis pour éviter toute blessure et aucune peinture n'est employée ce qui permet à l'enfant de sucer ou mordiller les barreaux sans inconvénient.

Si la crèche se vide, fermerait-elle ses portes, peut-on se demander. A cette question, l'abbé Hurteau a rappelé le second rôle de la crèche qui en est un d'accueil pour jeunes enfants séparés brusquement de leurs parents. Dans la planification des ressources institutionnelles, il ne faudrait pas oublier ce rôle de maison d'accueil que jouent en fait les deux crèches d'Youville et de Saint-François d'Assise. Le directeur de la Société d'adoption a rappelé que l'ouverture d'une troisième maison familiale, ainsi que la question de l'adoption subventionnée sont inscrites au programme du comité de représentants du ministère des affaires sociales.

famille et société



Lise Payette, animatrice bien connue de Radio-Canada, vient de publier en collaboration avec Laurent Bourguignon, un recueil de confidences que lui ont faites quelques grandes personnalités: Marcel Achard, Hervé Bazin, Alain Bombard, Marguerite Duras, etc. Le tout sous le titre de "Témoins de notre temps", aux éditions du Jour.

SE METTRE À TABLE

Certains vont au restaurant pour bien manger. D'autres pour y trouver un dépaysement total. Rares sont les endroits qui offrent à la fois une bonne cuisine et une atmosphère typique.

C'est ce que réussit le restaurant indien Maharajah, rue Drummond, qui vient d'ajouter à ses plats au cari toute une gamme de spécialités cuites sur le "tandoori", ou si vous préférez le "Bar BQ" à l'indienne.

Le four en argile adopte la forme d'une énorme urne. En Inde, il ne coûte que \$20; une fois parvenu au Québec, il revient à plus de \$800 (frais de transport par avion, installation, etc.) sans compter toutes les démarches auprès du département des incendies de la ville de Montréal qui a exigé, pour répondre aux normes de sécurité, que le "tandoori" soit encastré dans un socle en brique rouge, ce qui ajoute encore au décor.

Les clients, après avoir fait leur choix, sont invités à regarder cuire en quelques minutes à peine le poulet à la broche, le shish-kebab, la brochette de grosses crevettes ou de poisson et le "nan" ou pain indien.

Léché par la braise du charbon de bois, les mets prennent une délicate saveur de fumée tout en conservant leur humidité. C'est délicieux et ça plait davantage au goût des Canadiens, croyons-nous, que les plats au cari que plusieurs jugent trop épicés. Avant d'être mises à cuire, les différentes spécialités sont marinées dans des sauces aux aromates délicats qui demeurent le secret du chef, un maître-achève dans l'art du "tandoori" qui est venu spécialement de l'Inde pour inaugurer à Montréal cette nouvelle forme de cuisson encore jamais utilisée ici.

A signaler: un quart de poulet cuit sur le "tandoori", servi avec une rafraîchissante sauce au yogourt et à la menthe, une salade et du "nan" coûte \$15.50, ce qui est raisonnable.

Renée R.

Carnet mondain

L'Amicale du Collège Marie de France organise avec la maison Boussac un défilé de mode au profit des activités de l'amicale. Cette présentation aura lieu le 2 février à 20h30, à l'hôtel Reine Elizabeth, sous la présidence d'honneur de M. Pierre Siraud, ambassadeur de France au Canada. Trois mannequins venus de Paris présenteront une centaine de modèles de grands couturiers parisiens: Carven, Pierre Cardin, Nina Ricci, Jacques Heim et Guy Laroche. Pour plus de renseignements: 737-1177.

Le comité des manifestations spéciales de l'Accord organise un Café-concert qui aura lieu le vendredi, 29 janvier dans les salons de l'hôtel Windsor. Ce gala-bénéfice débutera par un cocktail à 19h30, suivi d'un buffet, d'un spectacle et de danse. Renseignements: 521-2373 ou 288-1664.

Les dames auxiliaires de l'hôpital Saint-Joseph de Rosemont organisent une soirée bavarde au profit des malades indigents de cet hôpital. Cet événement aura lieu le vendredi 29 janvier à 20h30, au Centre social des policiers de Montréal, rue Gifford. Renseignements: 733-5998.

Le bal annuel du Congrès canadien-polonais aura lieu demain soir, à l'hôtel Windsor. Un cocktail aura lieu à 19h au salon Prince de Galles et le dîner sera servi à 20h. Renseignements: le jour, 256-2681, poste 232, ou le soir, 254-1765.

L'OISEAU BLEU se déplace. Il sera à Québec, à la salle Louis Fréchet, le samedi 30 janvier à 14h et 19h. Il faut réserver immédiatement ses billets: les prix s'échelonnent de \$2.50 à \$4.50.

Le comité des citoyens Olier réclame au moins une patinoire pour les jeunes

par Solange Chalvin

Le comité des citoyens Olier (Saint-Louis de France) a envoyé ces jours derniers une seconde lettre de réclamation au directeur des parcs de la ville de Montréal, demandant pour les jeunes de ce territoire, au moins une patinoire située en plein cœur du quartier.

Déjà le 29 septembre, le comité adressait une première demande au directeur M. André Champagne, au sujet d'un projet de patinoire. Aucune réponse ne fut fournie au comité.

Dans sa deuxième lettre du 18 janvier, le comité écrit: "Nous avions proposé au Service des parcs deux endroits pour faire une patinoire: un sur la rue Drolet, en face du no 3883; l'autre dans le grand terrain vague au coin de Bulion-des-Pins. Pour des raisons qui sont peut-être bonnes pour vous, mais qui le sont moins pour nous, ces deux terrains demeurent aujourd'hui vagues et inutilisés."

En attendant, les jeunes du quartier se fabriquent des "semblants" de patinoires dans la cour de l'école Olier et sur le terrain vague. Puisqu'ils n'ont pas de pelles, ils se servent de vieilles planches, puisqu'ils n'ont pas de buts, ils se servent de vieux sofas.

Il y a plusieurs mois que ce comité de citoyens dénonce un service de parcs absolument inadéquat dans ce territoire. Déjà l'été

dernier, on réclamait des mini-parcs pour les enfants. "Dans le centre-ville, explique la lettre du comité de citoyens, les conditions sont différentes. On ne peut appliquer la même politique que pour le reste de la ville. Les jeunes de 5-12 ans n'apprennent pas à jouer parce qu'ils n'ont pas à proximité les ressources nécessaires et après cet âge, ils ne vont plus dans les grands parcs tout sim-

"Les jeunes, avec leurs vieilles planches, leurs vieux sofas, leur neige battue, nous ont dit de ne pas lâcher et nous ne lâcherons pas", nous dit Gaston Michaud, de la Maison du Citoyen, appuyé par Louise Gaboury, secrétaire du Comité des citoyens Olier. "Nous avons besoin de mini-parcs aménagés avec du "mobiliér", nous avons besoin d'une patinoire située en plein cœur du quartier



Quand on n'a pas le sou et pas d'aide, les buts de hockey sont remplacés par de vieux sofas et l'on réussit à bâtir une patinoire avec de vieilles planches.

plement parce qu'ils n'ont jamais appris à jouer."

C'est au nom des jeunes du quartier Saint-Louis de France que le comité, devant l'inertie du Service des parcs de la ville de Montréal, s'est décidé à alerter l'opinion publique.

et servant aux jeunes du quartier, et nous finirons par les avoir" dit-on dans cette lettre envoyée aux conseillers municipaux Gérard Niding et Fernand Alié, en plus du directeur des parcs, M. André Champagne.

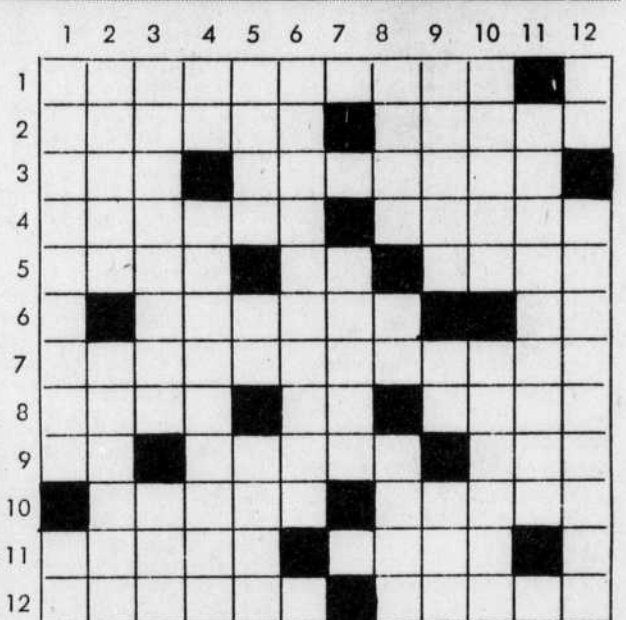
BONI - MARCHANDISE

D'une valeur de 20% sur tout achat, quel qu'il soit, négociable en marchandise en stock seulement, déjà réduite ou non.

Niau, Morisset inc.

720, boul. Décarie à St-Laurent 747-9921

les MOTS CROISÉS du Devoir



Horizontalement

- Toile utilisée comme doublure des revers.
- Principe liquidés des huiles et des graisses. - Petit cabane pour un animal domestique.
- Souverain. - De la nature du tuf.
- Donner envie. - Carreau en terre cuite pour couvrir les toits.
- Utiliser. - Chaperon du corps humain. - Viscère pair.
- Onomatopée représentant le bruit occasionné par un mouvement réglé.
- Action d'interrompre.
- Peu de chose. - Du dialecte provençal. - Appareil agissant directement sur un fardes par poussée pour le soulever ou le déplacer sur une faible course.
- Eminence. - Aconit des montagnes. - Poème lyrique.
- Courageux. - Parer.
- Prison. - Voie publique entre l'eau et les maisons.
- Enthousiasme, zèle. - Partie de l'extrémité de la jambe (plur).

- Plante d'Afrique. - Orner d'un nimbe.
- Variété de pomme à couteau. - Ecrivain suisse (1857-1910).
- A demi. - Qui dure trois ans.
- Arbre greffé. - Chrome. - Confession.
- Se dit de toxiques ou de germes qui se localisent avec prédilection sur le système nerveux.
- Assaisonnement liquide.
- Joignit. - Canadien Pacifique. - Mammifère qui hurle.
- Qui rit. - Technétium. - Rayon.
- Prononce en criant. - Moquerie sarcastique.
- En forme d'hélice.
- Petit cube. - Exposer, formuler.

Solution d'hier

1 CARPILLON LE LOIN AL EDIL ROSEILLE OTE CITOLOGUE HILE L'ELEVIER EQUITE LIE L RUSTICITE EX EASA HERBE AALLIE ER VALIDER EGAL ALLEE INCISA LITON ASSURES

PETITES ANNONCES DU "DEVOIR" 844-3361

Le prix de nos petites annonces est de \$1.50 par jour avec un maximum de 25 mots. (.05 du mot additionnel). L'heure de tombée est midi pour l'édition du lendemain.

AVIS: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être signalée immédiatement.

APPARTEMENTS A LOUER

VILLE MONT-ROYAL: près centre achats Lucerne, 4½, spacieux meublé (couverture-vaisselle) chauffé, ensoleillé, très propre, libre immédiatement. Références. Tél.: 737-9689 (9 a.m. - midi) 25-1-71

BUREAUX A LOUER

Boul. Pie IX et Jean-Talon, 2-025 pieds carrés, chauffé, climatisé, électricité, très propre, stationnement. Tél.: jour 271-4631. 22-2-71

CHALET A VENDRE

Autourte région Ste-Adèle "Petit Westmount", plage sablonneuse sur grand lac naturel, chalet suisse authentique, 3 chambres à coucher, foyer en pierre naturelle, piscine, tennis, près pentes de ski. \$15,900, terrain compris: \$98.50 par mois. Tél.: 731-3501 J.N.O.

CHALET A LOUER

DOMAINE STE-AGATHE: luxueux "Bavarois", 5½, chauffés, flanc montagne, près pentes, cheminée pierre, toit cathédrale, meubles Thibault. Semaines. - Tél.: 256-6825 (fin de semaine 254-6728) 1-3-71

COURS PRIVES

COURS de travaux à l'aiguille, crochet et broderie modernes. Professeur européen. Inscription ouverte. Tél.: 733-1297. 26-1-71

TAPISSERIE: série de 10 rencontres commençant les 26 et 27 janvier. Atelier Auclair, Outremont. Tél.: 270-1482. 26-1-71

DUPLEX A LOUER

BROSSARD: 10 minutes centre-ville, grand 5½ plus salle de jeux, garage, \$200 par mois, aussi 5½ haut-duplex, \$150. mois. Chauffés. Tél.: 678-8537. 25-1-71

SOISSONS: (Darlington) près Université Montréal, bas, 5½ grandes pièces plus salle jeux, entièrement meublé (couverture-vaisselle) chauffé, ensoleillé, très propre, libre immédiatement. Références. Tél.: 737-4425, 737-8803 25-1-71

FEMMES DEMANDEES

MENAGERE pour presbytère dans Montréal-Nord, 2 prêtres, entretiens 5 pièces, nourriture, logée. Tél.: 321-4579. 26-1-71

Médecin demande femme ou fille pouvant travailler de 10 a.m. à 8 p.m. lundi, mardi, mercredi. De 10 a.m. à 6 p.m. jeudi, vendredi. Pour téléphone, un peu de dactylo et travail technique. Appelez jeudi ou vendredi 843-6071 23-1-71

GARDIENNE DEMANDEE

Cherchons gardienne en bonne santé, aimant les enfants, pour enfant 18 mois. De 7.45 a.m. - 16.30 hres. 5 jours semaine. 3275 Lacombe (près université). Tél.: 738-2581 (17-21 heures) 25-1-71

HOMMES DEMANDES

ASSISTANT-GÉRANT DE CRÉDIT demandé par distributeur d'accessoires électriques. Expérience requise dans la construction. Fournir détails concernant votre formation et votre expérience. Écrire Case 7, Le Devoir 25-1-71

HOMMES OU FEMMES DEMANDES

Nous avons quelques pages disponibles pour poésie, contes, essais littéraires, humour, dessins et caricatures. Écrire P.B.I., C.P. 56, Station R, Montréal 326. 25-1-71

LOGEMENTS A LOUER

CLANRARD 5833, bas de duplex, endroit très attrayant, 5 pièces, pour adultes \$155. Occupation immédiate. Tél.: 489-6096 6-2-71

OUTREMONT, coin Pratt et Du-

charme, haut-duplex, 7 pièces fermées, 2 salles de bains, eau chaude, garage, 1er mai. \$260. Tél.: 735-0042 25-1-71

RUE JEANNE D'ARC: entre Rachel-Mont-Royal, 5 pièces, exceptionnelles, chauffées, 2e étage-triplex, \$150 par mois. Tél.: 256-1051. 25-1-71

Près métro Henri-Bourassa, 14 pièces, 2 étages, chauffage central, libre immédiatement, 10736 Berri. Tél.: 388-7007 23-1-71

Central, près Sherbrooke - St-Denis, 5 pièces meublées ou non, chauffé, électricité et taxes payées, garage, idéal pour professionnel ou étudiant. \$150. Tél.: 845-3151. 23-1-71

PERSONNEL

AMASO: Agence Matrimoniale et Sociale, service sérieux, 1600 Berri, suite 3106. Le soir: 5 à 9 heures, samedi p.m., fermé lundi. Tél.: 288-2332. 1-3-71

Ne restez pas seul (e). Célibataires, veufs(ves), séparés(es). Pour information: 384-7605 23-1-71

RENCONTRES but amical, matrimoniales, personnes seules, veufs (ves). Venez vous inscrire à l'Agence du BONHEUR ENRG., 6365 Delormier. - Pour rendez-vous 729-0680. 23-1-71

PROPRIÉTÉ A VENDRE

ESTEREL: maison luxueuse à vendre, bord du lac Masson, 3 chambres à coucher, 2 salles de bains, 2 foyers, entièrement meublé, garage \$55,000. Tél.: 228-3306 et 672-6780. 25-1-71

LONGUEUIL: bungalow, 4 chambres fermées, salle de jeux, garage en sous-sol, construction 1962. Petit comptant. Faites votre offre. Tél.: 677-1039 5-2-71

ST-BRUNO: quartier résidentiel,

9 pièces, 4 chambres à coucher, 2½ salles de bain, foyer naturel, terrain 26,000 p.c. Prix demandé: \$37,500. termes à discuter. Pas d'agent. Tél.: 653-6605 ou 637-1684. 23-1-71

LE RÊVE DU CITADIN

St-Basile le Grand Bord de Rivière Richelieu, sur terrain paysagé de 16,000 p.c., magnifique maison style canadien. A coûté \$40,000., foyer naturel, salle de jeux, finition luxueuse. Remboursement \$193 mensuel avec revenu \$175. Vivre dans la nature à 15 minutes de Montréal. Doit vendre. Pas d'agent. 467-3149 25-1-71

ROUSSILLE TRANSPORT

ROUSSILLE TRANSPORT déménagement local. Longue distance. Emballage, entreposage. 725-2421. 25-1-71

TRAVAIL DEMANDE

Copie de mémoires, manuscrits, thèses, rédaction, conférences, lettres d'affaires et correction de texte. Tél.: 486-4928 26-1-71

ROUSSILLE TRANSPORT

Copie de mémoires, manuscrits, thèses, rédaction, conférences, lettres d'affaires et correction de texte. Tél.: 486-4928 26-1-71

SOCIÉTÉ CANADIENNE DES PNEUS MICHELIN LTÉE

recherche pour ses bureaux situés à Lachine (près de Côte-de-Liesse).

une AIDE-COMPTABLE

Bilingue, pour travailler au département des comptes payables, ayant au moins:

- complété 12 années d'études.
- 5 années d'expérience dans la comptabilité et sachant taper à la machine.

Nous offrons un emploi stable, un bon salaire, de nombreux bénéfices sociaux, les services d'une cafétéria dans notre édifice.

Pour obtenir un rendez-vous, envoyez votre curriculum vitae à:

BUREAU DU PERSONNEL
SOCIÉTÉ CANADIENNE DES PNEUS MICHELIN LTÉE
2700 ALPHONSE-GARIÉPY, LACHINE, P.Q.

SOCIÉTÉ CANADIENNE DES PNEUS MICHELIN LTÉE

recherche pour ses bureaux situés à Lachine (près Côte-de-Liesse)

une DACTYLO SENIOR

Bilingue, ayant au moins:

- complété 12 années d'études.
- 5 années d'expérience.
- vitesse de 70/80 mots/minutes dans les deux langues.

Nous offrons un bon salaire, de nombreux bénéfices sociaux, les services d'une cafétéria dans notre édifice.

Pour obtenir un rendez-vous, envoyez votre curriculum vitae à:

BUREAU DU PERSONNEL
SOCIÉTÉ CANADIENNE DES PNEUS MICHELIN LTÉE
2700 ALPHONSE-GARIÉPY, LACHINE, P.Q.

L'Institut Culinaire Henri Bernard

Pour apprendre la bonne, la fine cuisine vous propose le choix de deux séries de

Cours d'Art Culinaire Familial

1er cours de base: Débutant le 10 et 11 février, 17 et 18 février

2ième cours de réception:

Débutant par une leçon spéciale de fondus suisses, bourguignonnes, au chocolat et flambées, les 2, 3, et 4 février l'après-midi et le soir.

Institut Culinaire Henri Bernard

2015 de La Montagne

Suite 610 Montréal

Pour tous renseignements et prospectus gratuits

843-6481

La bourse

Le Dow Jones franchit le seuil de 850

Les prix étaient irréguliers et les papiers et les industrielles en hausse, hier, à la Bourse de Montréal, au cours d'une séance modérément active.

L'indice général a monté de 12 à 176,07. Les pertes l'ont emporté sur les gains par 125 à 89, avec 86 titres inchangés.

Alcan, en hausse de 3-4 à \$23 7-8, a réduit son dividende trimestriel ordinaire de cinq cents et a annoncé son accord de principe à un projet d'acquisition de Elxir Industries, de Californie.

Canada Cement Lafarge, en baisse de 1-2 à \$39 1-4, a annoncé son intention de fermer son usine de Belleville, Ont.

Dumont Nickel a régressé de 12 cents à \$11,6. Ailleurs, Placer Development a grimpé de \$1 3-8 à \$35 3-8, Canada Steamship de \$1 à \$31, Petrofina Canada de \$1 à \$19 1-2 et Trust Général du Canada de \$1 à \$18.

International Utilities a avancé de \$1 à \$37 7-8, Seagrams de \$1 à \$51 1-4, Trans Mountain Pipe Line de 5-8 à \$21 1-4 et Texaco Canada de 1-2 à \$29.

Falconbridge a perdu 1-2 à \$140, Walker-Gooderham 1-2 à \$39 5-8, Dominion Glass 3-8 à \$15 1-2, Bell Canada 3-8 à \$47 3-8, Hudson Bay Mining and Smelting 3-8 à \$22 1-8 et Rio Algom 3-8 à \$17 7-8.

Toronto
La Bourse de Toronto a subi une baisse fractionnaire, hier

au cours d'une séance peu active.

Au total, 2.16 millions d'actions ont changé de mains, au regard de 2.61 millions d'actions mercredi. Les pertes l'ont emporté sur les gains par 266 à 246, avec 250 titres inchangés.

Sigma a reculé de 10 cents à \$3,00, après avoir rapporté des profits nets de 26 cents l'action, au regard de 33 cents en 1969.

Ailleurs, United Funds Management a reculé de \$2 à \$12 1-2, Versafoods de 3-4 à \$9, Bell de 1-2 à \$47 1-4, Inco de 1-8 à \$46 3-8, Denison de 1-2 à \$25 7-8, Hudson Bay Mining de 1-2 à \$22 et Dynasty de 25 cents à \$5,10.

Bethlehem a reculé de 1-4 à \$13 1-2, Hollinger de 1-4 à \$37, Rio Algom de 1-4 à \$18 et Western Decalita de 40 cents à \$6,00.

Maritime Telegraph and Telephone a avancé de 1-4 à \$20, la compagnie ayant haussé son dividende trimestriel de 27 1-2 cents à 30 cents.

Imperial Oil, après avoir rapporté des bénéfices nets de 82 cents l'action au regard de 73 cents en 1969, a gagné 3-8 à \$20.

Cunningham Drugs a monté de 1-8 à \$11. Dans les autres titres en hausse, Petrofina a avancé de \$1 1-4 à \$19 1-2, Seagrams de \$1 1-4 à \$51 1-2, International Utilities de \$1 1-8 à \$37 7-8, Harding Carpets de 3-4 à \$14, Endako de

1-2 à \$14 1-4, Scurry-Rainbow de 7-8 à \$22 5-8, Asamera de 5-8 à \$16 1-8 et Ashland de 45 cents à \$10.

New York

La tendance a été soutenue à Wall Street hier. Les investisseurs ont été encouragés par la résistance de la cote, au cours des deux séances de consolidation de mardi et mercredi. Une demande soutenue a permis à la cote de progresser hier régulièrement à une allure modérée, tout au long de la séance. Les affaires sont restées actives.

Fermeté des électroniques, où General Electric a gagné trois dollars et Westinghouse deux.

Les constructions aéronautiques, les matériaux de construction, les chimiques, les pharmaceutiques et les ordinateurs, parmi lesquels Burroughs s'est mis en évidence, ont progressé sur un large front.

Les gains ont été plus clairs semés parmi les mécaniques, les papiers, les caoutchoucs, les cinémas et les pétroles.

General Motors a légèrement progressé, aux automobiles, mais Ford et Chrysler se sont repliés.

Les sidérurgiques et les tabacs se sont effrités par endroits. Irregularité des télévisions et des alimentaires, où General Foods a cédé un dollar.

L'indice de 30 industrielles de Dow Jones a gagné 4,79 à 854,74, un sommet depuis la mi-novembre 1969.

À la Bourse de New York, le volume s'établissait à 19,06 millions d'actions, au regard de 18,33 millions d'actions la veille. Sur 1,672 valeurs, il y a eu 883 gains et 528 pertes.

À la Bourse américaine, le volume a grimpé à 4,90 millions d'actions, au regard de 4,37 millions d'actions la veille, et les gains dépassaient largement les pertes.

Parmi les canadiennes inscrites à la Bourse de New York, McIntyre Porcupine a gagné 1-4 à \$140, Massey-Ferguson, 5-8 à \$12 3-4, Canadian Pacific, 1-2 à \$69 5-8, Alcan, 1-4 à \$23 3-8, et Distillers Seagrams, 1-4 à \$51 1-2. Par ailleurs, Genstar Ltd. était en baisse de 3-8 à \$10 3-4, Dome Mines, de 1-4 à \$58, et Hudson Bay Mining, de 1-4 à \$22.

À la Bourse américaine, Scurry Rainbow Oil avait gagné 1-8 à \$22 3-4, tandis que Molybdenite Canada avait perdu 3-8 à \$4.

Les négociations sur le pétrole

La rencontre d'hier n'a porté que sur les problèmes du Golfe Persique

TEHERAN (AFP) — Les négociations entre les compagnies pétrolières et les pays exportateurs semblent bien engagées mais sur une base plus étroite que ne le souhaitent les sociétés dans le document qu'elles ont publié samedi dernier.

"Nous pouvons avoir le sourire", a dit lord Strathallmond, négociateur pour ces sociétés, jeudi soir à l'issue de la réunion qui a duré quatre heures et demie. "Nous continuerons, a-t-il ajouté, et cette fois-ci avec l'aide des experts, sans doute dimanche".

Toutefois, M. Djamchid Amouzegar, ministre iranien des finances, qui mène la délégation des pays exportateurs, a précisé quelques minutes plus tard que "la conversation avait porté sur les problèmes intéressant les pays du Golfe Persique".

Cela signifie donc que les sociétés pétrolières n'ont pas obtenu les "négociations globales", c'est-à-dire liant les dix membres de l'O.P.E.P., qu'elles ont demandées la semaine dernière.

Qu'un éventuel accord à moyen terme se fasse avec les seuls pays exportateurs du Golfe Persique ne voudrait cependant pas dire que les sociétés ne seraient pas satisfaites. Pour de nombreux observateurs en effet l'initia-

tive prise par les compagnies samedi dernier avait pour objectif de régulariser les cours du pétrole. Elles proposaient une entente de cinq ans. Peut-être obtiendront-elles moins. Elles proposaient que les dix pays exportateurs soient liés. Seuls, jusqu'à présent, les pays du Proche-Orient sont parties à la négociation, cependant, si l'on excepte peut-être l'Irak, ces pays constituent le noyau

"modéré" qui refusait les solutions extrêmes telles que l'embargo total du pétrole ou son rationnement tout en voulant bénéficier d'une conjoncture économique éminemment favorable.

C'est pourquoi, bien qu'une information précise n'ait été donnée sur les résultats des conversations, on ne doute pas, dans les milieux proches de la conférence, que les représentants des compagnies pétrolières aient fait des concessions.

Les grandes firmes pétrolières mondiales auraient, en contre-partie, obtenu la certitude d'un approvisionnement continu, à un prix plus élevé sans doute mais connu, alors que la situation des prix est absolument chaotique en ce moment.

Pour certains observateurs, les sociétés, ayant une telle base, seraient en meilleure

position pour parler avec les "progressistes du pétrole", notamment l'Afrique du Nord, qui sont à l'origine des hausses intervenues ces dernières années.

Comme la négociation continue, la réunion extraordinaire de l'O.P.E.P. au niveau des ministres, qui a déjà été repoussée plusieurs fois, a de nouveau été reportée, cette fois au 3 février (alors qu'elle était prévue en dernier lieu pour le lundi 25 janvier). Cette réunion, si elle devait avoir lieu, aurait en effet comme ordre du jour les "sanctions" à imposer aux compagnies pétrolières.

position pour parler avec les "progressistes du pétrole", notamment l'Afrique du Nord, qui sont à l'origine des hausses intervenues ces dernières années.

Comme la négociation continue, la réunion extraordinaire de l'O.P.E.P. au niveau des ministres, qui a déjà été repoussée plusieurs fois, a de nouveau été reportée, cette fois au 3 février (alors qu'elle était prévue en dernier lieu pour le lundi 25 janvier). Cette réunion, si elle devait avoir lieu, aurait en effet comme ordre du jour les "sanctions" à imposer aux compagnies pétrolières.

position pour parler avec les "progressistes du pétrole", notamment l'Afrique du Nord, qui sont à l'origine des hausses intervenues ces dernières années.

I.O.S. (Genève) répond à quelques critiques

GENEVE (AFP) — L'IOS (Investors Overseas Services) ne peut se permettre de céder au chantage. Dans la mesure où nous avons décidé de nettoyer notre maison, nous devons nous attendre à faire face à des manœuvres permicieuses", affirme, dans une déclaration publiée mercredi, M. Robert E. Slater, président directeur général d'IOS Limited.

"Nous sommes parfaitement conscients, a-t-il dit, du fait que certaines personnes veulent et peuvent créer des ennemis nous avons appris à vivre avec cela." Soulignant la volonté de la direction de "corriger les erreurs du passé sans porter atteinte à l'a-

venir de la société." M. Slater a ajouté: "Nous avons estimé nécessaire dans quelques cas, fort heureusement peu nombreux, de licencier des agents parce que nous nous sommes aperçus qu'ils avaient commis des délits américains ou simplement parce que leur gestion était maladroite".

M. Slater se réfère probablement aux conséquences de deux licenciements récents, ceux de MM. Arthur Adelson, administrateur de l'IPI International Properties Investments, société de droit canadien, et de Henry von Maur, chargé de la partie américaine du portefeuille des actions gérées par IOS.

COMPTABLES AGRÉÉS

MEMBRES DE L'INSTITUT DES COMPTABLES AGRÉÉS - THE INSTITUTE OF CHARTERED ACCOUNTANTS OF QUEBEC

-- Établi en 1880 --

C.-D. Mellor, C.A., Directeur Administratif

Édifice des Comptables Agréés, 630 ouest, rue Lagacétière - Tél. 861-1891

ARCHAMBAULT, MARCHAND, BOIVIN, ARBOUR, LAFLEUR & CIE

Comptables agréés
Donat Marchand, C.A.
J. Henri Boivin, C.A.
Gerald Arbour, C.A.
Paul Lafleur, C.A.
Roger Archambault, L.S.C., C.A.
Jacques Brunetta, C.A.
159 o., rue Craig 861-1491

ARMAND, FILLION & ASSOCIÉS

Comptables agréés
3785 ouest, Jean-Talon
RE 1-7601
Ville Mont-Royal

BASTIEN, BARRIÈRE & ASSOCIÉS

Comptables agréés
F.J. Bastien, C.A.
R. Barrière, C.A.
G. Barrière, C.A.
J.M. Doyon, C.A.
J. Guy Beaulac, C.A.
J. André Fauthomme, C.A.
J. Y. Joly, C.A.

Édifice Banque Canadienne Nationale
500 Place d'Armes, Suite 1564
Montréal 125, Qué. - 844-4445

BENOIT, DIRTY, BERTRAND, PAQUETTE & CIE

Comptables agréés
L.H. Benoit, C.A.
R. Bertrand, C.A.
J.P. Dury, C.A.
A. Paquette, C.A.
R. Vermette, C.A.
3500 Parc Lafontaine, Suite 506
Montréal 132, Qué.
Téléphone: 337-9231

LORENZO, BÉLANGER & ASSOCIÉS

En collaboration avec
SOCIÉTÉ D'ÉTUDES ÉCONOMIQUES ET COMPTABLES
Société d'Expertise Comptable, inscrite au tableau de l'Ordre de Paris
Paris, France - Montréal
1980 ouest, rue Sherbrooke
937-4238

BESNER, TREMBLAY, BOURDELAIS, RICHARD & CIE

Comptables agréés
Marcel Besner, C.A.
H. Denis Tremblay, C.A.
René Bourdelais, C.A.
Claude Richard, C.A.
Louis Philippe Chamberland, C.A.
Edouard Richard, C.A.
222 et, Henri-Bourassa
Montréal 357, Qué.
Tél.: (514) 389-5995
QUEBEC

BERNIER & BISSON

Comptables agréés
Georges Bernier, C.A.
Marcel Bissin, C.A.
60 St-Jacques
Montréal 845-0209

PAUL E. BONNIER

Comptable agréé
Suite 3100, Rte. Victoria
Montréal 3, Qué.
861-5741

CLARKSON, GORDON & CIE

Comptables agréés
R.V. Barnett, C.A.
H.E. Bell, C.A.
R.M. Carr, C.A.
H.M. Corbett, C.A.
J.L. Carrière, C.A.
M.A. Denegre, C.A.
W.A. Forling, C.A.
J.B. Gick, C.A.
A.W. Gilmore, C.A.
G. Gingras, C.A.
J.P. Grenville, C.A.
D.C. Houtre, C.A.
G.P. Keating, C.A.
K.A. Mackenzie, C.A.
M.A. Mackenzie, C.A.
R. Normandeau, C.A.
R. Pearl, C.A.
R.A. Sinclair, C.A.
W.J. Smith, C.A.
S. S. Saffell, C.A.

Associés - résidents

Montréal - Québec
Halifax, Saint-Jean, Québec
Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton,
Kitchener, London, Windsor, Thunder
Bay, Winnipeg, Regina, Calgary,
Edmonton, Vancouver, Victoria,
Arthur Young, Clarkson,
Gordon & Co.
États-Unis, Brésil
Téléphone (514) 288-8281

COULOMBE, LECOURT & CIE;

BEAUDOIN, AUDET & ASSOCIÉS

Comptables agréés
Marcy Gagnon & Cie
Robert Moreau & Cie
Michel H. Gosselin & Cie
700 ouest, boul. Crémazie,
Montréal 303, 270-3121

CLOUTIER, FONTAINE

Comptables agréés
Luc Cloutier, M.S.C., C.A.
Raymond Fontaine, C.A.
Guy Cloutier, C.A.
Claude Charbonneau, C.A.
506 est, rue Ste-Catherine
Montréal 132 849-9281

COURTOIS, FREDETTE, CHARTETTE & CIE

Comptables agréés
Florian Fredette, C.A.
Guy Chartette, C.A.
Roger Poupard, C.A.
Martin Lagacé, C.A.
Hubert Mercier, C.A.
Raymond Poirier, C.A.
Louis Beller, C.A.
Gilles Fausse, C.A.
Honoré Mercier, C.A.
J. Claude Racette, C.A.
Jean-Paul Bern, C.A.
507 Place d'Armes
842-8621

DENIS, DESMARAIS, HOULE, MOONEY ET ASSOCIÉS

Comptables agréés
J.P. Denis, B.A., B.S.A., L.S.C., C.A.
Roger Houle, B.A., L.S.C., C.A.
Gérard Desmarais, C.A.
Duncan J. Mooney, C.A.
Olivier Saville, B.A., L.S.C., C.A.
60, rue Saint-Jacques
Montréal 845-5208

GAUVIN, PRENOVOST, DUMAIS ET ASSOCIÉS

Comptables agréés
Roger Gauvin, C.A.
Bernard Dumais, C.A.
Roger Forget, C.A.
561 est, boul. Crémazie
Montréal 354 384-1430

GLENDINNING, JARRETT GOULD & CIE

Comptables agréés
715 Carré Victoria, 844-3307
Montréal, Cobourg, Toronto, Brantford,
Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Calgary,
Kamloops, Vancouver
et représentants dans le monde.

KENDALL, TRUDEL & CIE

Comptables agréés
1015 Cote Beaver Hall
866-8563

LACHANCE, BROUSSEAU, ALLARD & CIE

Comptables agréés
B.F. Lachance, C.A.
P.Y. Brousseau, C.A.
D. Allard, C.A.
R. Marin, C.A.
P. Poulin, C.A.
Louis Bourgeois, C.A.
110 ouest, Place Crémazie
Suite 750 - 381-9323

LACOURSE, LAMARRE & CIE.

Comptables agréés
Louis Lacourse, C.A.
Bertrand Lamarre, C.A.
2235 est, rue Sherbrooke
Montréal 24 - 523-3189

LLOYD, COUREY, WHALEN & BRUNEAU

Comptables Agréés
MacGILLIVRAY & CO.
360 ouest, rue St-Jacques
849-8331
Montréal, Toronto, Hamilton,
Brampton, St. Catharines,
Port Colborne, Calgary, Vancouver.

MAHEU, NOËL, ANDERSON, VALQUETTE & ASSOCIÉS

Comptables Agréés
Société nationale officie
COLLINS, LOVE, EDDIS, VALQUETTE, BARROW
Vancouver, Calgary, Winnipeg, Toronto
Montréal et dans d'autres villes au Canada
Correspondants en Grande Bretagne et
aux États-Unis d'Amérique
507 Place d'Armes (suite 1100)
Montréal 1, Qué.
Code 514 - 842-6651

MALLETTE, NORMANDIN & CIE

Comptables agréés
Yvon Normandin, C.A.
Paul E. Mallette, C.A.
Gilles R. Normandin, C.A.
André Roussel, C.A.
Bertrand Dumais, C.A.
Gilles Choquette, C.A.
Jean J. Lecavellier, C.A.
Jean La Courte, C.A.
René Chénier, C.A.
Jean Blondin, C.A.

MCDONALD, CURRIE & CIE

COOPERS & LYBRAND
Comptables agréés
630 ouest, boul. Dorchester
Montréal 2 875-5140

MESSIER, GUY, BOURGEOIS, HOUE, OUMET, DESMARAIS & ASSOCIÉS, C.A.

Jacques Bourgeois, L.S.C., C.A.
Jacques Desmarais, L.S.C., C.A.
Robert Houle, B.A., C.A.
Yvon Normandin, C.A.
Guy Messier, L.S.C., C.A.
André Normandin, L.S.C., C.A.
Guy Oumet, C.A.

DECARUFEL, DECARUFEL & L'ESPÉRANCE

Comptables agréés
50 ouest, Place Crémazie
Suite 1010 Tél. 384-1890

TOUCHE ROSS & CIE

FORTIER, HAWY & CIE
Comptables Agréés
1 Place Ville-Marie - 861-8531
Halifax, Saint-Jean, Québec
Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton,
Kitchener, London, Winnipeg, Regina,
Saskatoon, North Battleford, Calgary,
Edmonton, Vancouver, Victoria,
Nassau, Freeport, Bahamas,
États-Unis, Grande Bretagne,
et autres pays du monde.

THORNE, GUNN & CIE

Comptables agréés
Halifax, Bridgewater, Dartmouth,
Kentville, Sydney, Yarmouth, Bathurst,
Fredericton, Moncton, Saint John,
Montréal, Brockville, Chatham,
Fort William, Galt, Kingston,
Kitchener, London, North Bay, Ottawa,
Pembroke, Sault Ste Marie, Sudbury,
Toronto, Portage la Prairie, Winnipeg,
Bourton, Saskatoon, Calgary,
Edmonton, Connaught, Grand Forks,
Inverness, Kelowna, Vancouver,
Vernon, Victoria,
Freeport et Nassau, (Bahamas)
Bridgetown, (Barbade)
Correspondants dans la plupart des
pays du monde.

LA TOUR DE LA BOURSE

Montréal 115, Qué. 878-3011

LUCIEN VIAU & ASSOCIÉS

Comptables Agréés
Charles A. Gauthier, C.A.
Fernand Robit, C.A.
210 e., Crémazie - Du. 8-9251

VIAU & ROBIN

Comptables agréés
Lucien D. Viau, C.A.
H. Lionel Robin, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
Jean-P. Cloutier, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Wagah Boulos, C.A.

4926 ave Verdun

Verdun 769-3871

les indices

MONTREAL	65	13	7	8	85
Industriel	+0.37	-0.56	-0.24	+0.55	+0.12
Changement	181.45	153.21	175.39	94.83	176.07
Sem. der.	179.73	151.74	173.98	93.73	174.43
Mois der.	175.37	151.51	175.61	91.26	171.46
1970 haut	195.96	151.86	193.63	125.35	183.63
1970 bas	144.35	115.86	148.29	80.84	129.22

TORONTO	Industrielles	Aurifères	Métaux	Pétroles
Changement	-0.03	-1.92	-0.62	-0.06
Clôture	178.71	164.66	92.38	197.36
Sem. der.	176.54	168.42	92.89	201.25
Mois der.	172.75	163.08	89.28	196.14
1970-71 haut	187.18	195.76	118.18	226.50
1970-71 bas	141.43	138.77	81.66	108.14

DOW JONES	Ouv.	Haut	Bas	Clôt.	Chang.
Industrielles	849.95	859.60	845.08	854.74	+4.79
Transport	181.37	185.07	180.82	184.45	+3.02
Services publ.	127.62	128.67	126.28	127.43	-0.32
Ensemble	281.10	284.80	279.44	283.16	+1.99

Des bénéfices de \$105 millions pour l'Imperial Oil en 1970

TORONTO — Les bénéfices estimatifs de l'Imperial Oil se sont relevés en 1970 de la baisse subie l'année précédente. Évalués à \$105 mil-

lions, ils reprennent ainsi la tendance à la hausse qui avait été interrompue en 1969, alors qu'ils s'élevaient à \$94 millions après avoir touché \$100 millions en 1968.

Au dire de M. W.O. Twait, président du conseil d'administration, "l'amélioration des bénéfices en 1970 peut être attribuée à la solution des graves problèmes qu'ont suscités d'importantes nouvelles unités de raffinage et de production chimique, à l'accroissement des exportations de pétrole brut, à l'augmentation des ventes de produits

et à un certain raffermissement des prix des produits".

"Il convient de signaler," poursuit M. Twait, "que l'accroissement de cinq pour cent en regard de 1968 a été inférieur aux taux d'inflation de la même période et que le rendement des investissements doit être plus élevé en raison des lourdes immobilisations qui ont été effectuées et qui devront continuer de l'être pour créer de nouvelles réserves, assurer la protection du milieu et satisfaire à l'accroissement de la demande."

Ciments Lafarge fermera l'usine de Point Anne

Ciments Canada Lafarge Ltee vient d'annoncer qu'elle fermerait définitivement son usine de Point Anne, près de Belleville, au plus tard le 30 septembre 1973. Des dirigeants de la compagnie ont déclaré que les dépenses encourues pour moderniser les installations et assurer un contrôle efficace de la pollution seraient des mesures trop peu rentables pour permettre à l'usine d'affronter la concurrence sur le marché actuel. C'est pourquoi une nouvelle cimenterie va être construite à Bath en Ontario, qui remplacera la production de Point Anne.

Le personnel de la compagnie est actuellement informé de cette décision. Certains des employés suivront un cours de recyclage pour travailler à l'usine de Bath. Les autres

se verront offrir des cours de recyclage, dans une spécialité différente de la leur ou la même, par le service de consultation de la main-d'œuvre du Canada du ministère de la Main-d'œuvre et de l'immigration. Un comité constitué de représentants de la compagnie et du syndicat des ouvriers va être formé dans le but de travailler conjointement avec des représentants du gouvernement pour recycler les employés et leur trouver un nouvel emploi. Comme le processus de fermeture va durer 32 mois, la diminution de la force ouvrière à l'usine sera progressive. De cette façon, on espère que tous les employés auront du travail lors de la fermeture définitive.

Gattuso: La compagnie, une filiale de Sogena Inc.,

l'information

Elle gagne le slalom spécial de Schruns...

BETSY, EX-GRÉVISTE, RENTRE TRIOMPHALE

SCHRUNS (d'après AFP) — Le repos d'une semaine qu'a pris la championne du monde de slalom géant Betsy Clifford, de Camp-Fortune, lui aura été salutaire puisqu'elle a marqué son retour hier dans le "circuit blanc" par une retentissante victoire dans le slalom spécial de Schruns, en Autriche.

La jeune Canadienne a ainsi mis d'accord les skieuses la Française Britt Lafforgue et l'Autrichienne Wiltrud Drexel, qui ont pris les 2^e et 3^e places.

Cette victoire, sa seconde de la saison en slalom spécial, fait de Betsy Clifford la grande favorite du titre de cette spécialité dans la Coupe du Monde 1971.

Voici le classement des dix premières de cette épreuve.

1 — Betsy Clifford, Canada, 93:50 sec.	5 — Wiltrud Drexel, Autriche, 69 pts
2 — Britt Lafforgue, France, 94:03 "	6 — Isabelle Mir, France, 67 pts
3 — Wiltrud Drexel, Autriche, 94:04 "	7 — Gertrud Gabl, Autriche, 57 pts
4 — Gertrud Gabl, Autriche, 94:09 "	8 — Betsy Clifford, Canada, 56 pts
5 — Rosi Mittermaier, Allemagne, 94:32 "	9 — Florence Steurer, France, 49 pts
6 — Annie Famose, France, 94:64 "	10 — Berni Rauter, Autriche, 41 pts
7 — Berni Rauter, Autriche, 94:84 "	
8 — Florence Steurer, France, 95:17 "	
9 — Françoise Macchi, France, 95:27 "	
10 — Judy Crawford, Canada, 96:35 "	
25 — Laurie Kreiner, Canada, 101:41 "	

Voici maintenant le classement par nations:

1 — France, 811
2 — Autriche, 485
3 — Suisse, 177
4 — États-Unis, 118
5 — Italie, 93
6 — Allemagne de l'O., 88
7 — Canada, 64
8 — Angleterre, 19
9 — Espagne, 14
10 — Pologne, 2

Slalom seulement

"La semaine de repos que j'ai prise au Canada m'a fait le plus grand bien. Je ne sentais physiquement et moralement pas bien après les courses d'Oberstaufen. J'avais grand besoin de me changer les idées. Ça n'allait pas du tout", a expliqué l'athlète championne de Camp-Fortune, qui voyage en compagnie de sa mère.

"J'ai décidé d'abandonner définitivement la descente pour me concentrer tout à fait sur le slalom spécial et géant. Et je crois — les résultats d'aujourd'hui le prouvent — que cette décision était juste. Je ne me suis pas assez entraînée en descente et, de toute manière, techniquement, je n'étais jamais au point dans cette discipline. Autant arrêter."

"Je sais, a-t-elle poursuivi, que l'on me parlera de Nancy Greenne, lauréate de la Coupe du monde, mais Nancy et moi, nous sommes deux personnes différentes. Mon objectif cette année est de devenir la meilleure slalommeuse de la Coupe du monde et, après cinq épreuves, je suis déjà en deuxième place derrière Britt Lafforgue (56 pts); une troisième victoire me suffit."

CLASSEMENTS

Voici le classement individuel de la Coupe du Monde de ski alpin après le slalom spécial de Schruns:

1 — Michele Jacot, France, 116 pts
2 — Françoise Macchi, France, 87 pts
3 — Annemarie Proell, Autriche, 86 pts
4 — Britt Lafforgue, France, 76 pts



RIE-T-ELLE, PLEURE-T-ELLE? Au lecteur de décider. Mais de toute façon, la Canadienne Betsy Clifford est heureuse. Et pour cause! Elle vient de remporter le slalom spécial de Schruns comptant pour la Coupe du Monde, elle qui avait failli tout laisser tomber il y a quelques jours à peine. La Française Britt Lafforgue (à g.), 2ème au cours de l'épreuve, et l'Autrichienne Wiltrud Drexel, 3ème au classement mais gagnante du combiné, se réjouissent avec elle. (Téléphoto PA)

Veut-on retirer la coupe America?

NEW YORK (AFP) — Alors que le comité directeur du New York Yacht Club délibère toujours sur les nombreux défis lancés pour la prochaine coupe America, laquelle, en 1973, pourrait être la dernière, les organisateurs new-yorkais ont manifesté l'intention de n'inviter qu'un seul voilier par pays candidat aux éliminatoires.

Les Américains entendent ainsi imposer aux aspirants français et australiens la conduite de leurs propres épreuves qualificatives, d'où sortiraient leur unique représentant. Le contrôle de telles compétitions préliminaires sera laissé à la discrétion des fédérations nationales et de l'Union internationale de yachting qui, d'ailleurs, constituera le comité de la course, en 1973, au large de Newport.

Sept défis provenant de quatre pays — Australie, 2, Canada, 3 et Grande-Bretagne — sont parvenus dans les délais de simultanéité, mais un troisième défi australien pourrait, signale-t-on, se concrétiser dans les prochains jours.

Retrait

D'autre part, des rumeurs qui semblent bien fondées, ont révélé que plusieurs membres influents du New York Yacht Club font fortement pression pour que la célèbre coupe soit définitivement retirée de la compétition, après l'épreuve de 1973.

Perte de prestige du club, après les incidents de course entre Intrepid et Gretel II en septembre dernier, coût de temps et d'argent, sécurité difficile à assurer pendant les

régates quant à la flotte des spectateurs, sont les principaux motifs invoqués par les personnalités favorables au retrait de l'aiguire en argent de la reine Victoria, qui resterait ainsi, à jamais, dans la vitrine à trophées du club.

Côté américain, cinq syndicats, voire même six, ont signalé leur intention de construire un bateau pour défendre la trophée. Trois sont basés à New York, dont celui de l'Intrepid (son élaboration a été confiée à l'architecte naval Olin Stephens, un en Californie et enfin celui de Floride, dirigé par Charley Morgan, qui fut le commandant d'Héritage l'an dernier.

JOHNNY MCKENZIE, selon un bulletin de santé de l'hôpital général du Massachusetts où il repose, se remet rapidement de l'intervention chirurgicale qu'il subissait avant-hier. Victime d'une dislocation de l'é-

Au hasard des nouvelles

LE HAUT-COMMISSARIAT à la jeunesse, aux loisirs et aux sports, vient de faire l'objet d'une restructuration dont le principe a été approuvé, à Québec, par le ministre de la fonction publique et le conseil des ministres. En annonçant la nouvelle, le ministre de l'éducation Guy Saint-Pierre, responsable de l'organisme, a dit que le Haut-commissariat à l'orientation générale des loisirs au Québec, d'en définir les politiques générales, de régulariser les rapports avec les corps constitués et les organismes de jeunesse, de loisirs et de sports, et plus précisément, d'assurer l'utilisation mieux ordonnée des ressources de ces secteurs. Donald Guay devient directeur général du Haut-commissariat, Paul E. Ohl directeur adjoint et responsable de la planification et du développement, et Paul Desruisseaux directeur du service des sports.

AVERY BRUNDAGE, président du CIO, a tenu à rassurer le comité olympique bulgare, démentant le passage à Berlin-ouest de la flamme olympique des Jeux de Munich en 1972. La Bulgarie ne voulait pas que la flamme passe sur son territoire si elle devait passer à Berlin-ouest.

DEUX RONDES de QUALIFICATION seront nécessaires pour le prochain omnium hawaïen, d'une bourse de \$200.000, et celui des United Airlines, d'une bourse de \$25.000. Les dirigeants ont révélé que la première ronde de qualification pour les joueurs amateurs et les professionnels aura lieu au club de golf Ontario, en Californie, le 29 janvier.

L'ASSOCIATION DIXIE de baseball vient de voir le jour, avec la fusion des ligues Southern et du Texas. La nouvelle association compte 14 équipes divisées en trois divisions. La division de l'Est comptera dans ses rangs les équipes Asheville, Charlotte, Columbus, Montgomery, Savannah et Jacksonville. La division Centrale comprendra Birmingham, Little Rock, Memphis et Shreveport. Et la division de l'Ouest sera formée des équipes Albuquerque, Amarillo, Dallas-Fort Worth et San Antonio.

LES COWBOYS de DALLAS n'ont pas renoncé le Super Bowl, mais la ville de Dallas a quand même organisé un défilé en leur honneur, le premier du genre depuis 1951. A cette occasion-là, on avait honoré le général Douglas MacArthur après qu'il eut été relevé de son commandement par le président Harry Truman.

BILLY BACKUS, champion du monde des poids mi-moyens, étrennera son titre demain à Syracuse, dans l'arène même où il a conquis, contre le poids moyen "Songbird" Williams. Prévue en 10 reprises, la rencontre est la première de deux que doit disputer le Newyorkais avant de retrouver le Cubain José Napoles, qu'il détrônait, à l'étonnement général, avant la limite en décembre dernier. Après Williams, Backus, solide co-gueur gaucher, combattra à Paris contre le champion de France de la catégorie, Roger Ménétrez, également en 10 rounds.

JOHNNY MCKENZIE, selon un bulletin de santé de l'hôpital général du Massachusetts où il repose, se remet rapidement de l'intervention chirurgicale qu'il subissait avant-hier. Victime d'une dislocation de l'é-

paule lors du triomphe des Bruins de Boston, par 9-1 à domicile contre les Maple Leafs de Toronto, dimanche dernier, McKenzie sera absent du jeu pendant une période de quatre à cinq semaines.

BOBBY ORR, le merveilleux défenseur des Bruins, vient d'être proclamé "l'homme de l'année" par Sport Magazine, une revue américaine spécialisée. Champion marqueur de la ligue Nationale la saison dernière, Orr ajoute ainsi à tous les trophées possibles et imaginables qu'il ne cesse de recevoir, tant aux États-Unis qu'au Canada, depuis quelques mois.

JOHN BRODIE, des 49ers de San Francisco, selon les dernières statistiques de la ligue Nationale de football, s'est classé au premier rang des quart-arrières du circuit pour la saison qui vient de se terminer. Il a devancé Sonny Jurgenson, des Redskins de Washington, et Fran Tarkenton, des Giants de New York. Les chiffres ont tenu compte de quatre éléments, soit le pourcentage de passes complétées, le nombre de touchés sur la passe, le nombre d'interceptions et la moyenne des gains.

RUSS JACKSON, semble-t-il, et les Lions de la Colombie-Britannique vont pouvoir commencer à négocier, en vue d'un retour au jeu de l'ancien quart-arrière-étoile des Rough Riders d'Ottawa, dans la ligue Canadienne de football. Jack Gotta, l'instructeur des Riders, indique qu'il ne voudrait en rien empêcher Jackson de poursuivre des études universitaires à Vancouver et de faire un retour au jeu, après une saison d'absence dans la LCF. Mais Gotta ajoute que les Lions doivent bien admettre que si le projet se concrétise, ils devront compenser son équipe d'une façon quelconque.

BILL KENNEDY, de London, a remporté deux brillantes victoires hier, à Invercargill, Nouvelle-Zélande, où une équipe de natation du Canada s'est arrêtée dans le cadre d'une tournée des Antipodes. Kennedy a triomphé dans le 220 verges dos et le 100 verges libre. Angela Coughlan, de Burlington, et Leslie Cliff, de Vancouver, ont également remporté deux victoires chacune. Le Canada, grâce à ces trois jeunes nageurs de talent, a gagné six des sept épreuves à l'affiche.

DAVE DOWNEY, de Halifax, champion canadien des poids moyens, vient de lancer un défi pour le titre de l'Empire britannique au vainqueur du combat qui opposait, hier soir en Australie, le champion Bunny Sterling à l'aspirant Tony Mundine. Le gérant du boxeur canadien a indiqué que le défi avait été adressé au bureau de direction de l'Association de boxe des îles britanniques.

PRES DE 10.000 spectateurs défilants ont vu leurs favoris, les Remparts, encaisser un revers de 5-4 aux mains des Bruins de Shawinigan, avant-hier soir au Colisée de Québec. C'était seulement le 4ème revers en 40 rencontres pour leurs favoris cette saison. Malgré tout, le sensationnel Guy Lafleur a conservé sa moyenne de deux buts par partie en enregistrant... deux buts, dans une cause perdue. Ailleurs le même soir, les Alouettes de Saint-Jérôme ont écarté les Castors de Sherbrooke 8-2.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 4 novembre 1970 par LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à A. SCHACHTER LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 15 jour de janvier 1971, sous le numéro 2523902.

Ce 15e jour de janvier, 1971 LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

ABANDON DE CHARTRE

Prenez avis que RENE LECAVALIER LIMITE demandera au Ministère des Institutions Financières, Compagnies et Coopération de la Province, la permission d'abandonner sa chartre.

MONTREAL, le 15 janvier 1971
LETOURNEAU QUINLAN FOREST
RAYMOND LETOURNEAU & ROY,
procureurs de la compagnie

CITÉ DE CÔTE SAINT-LUC

PROVINCE DE QUÉBEC

Aux électeurs municipaux intéressés au règlement No. 1180

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que conformément à une résolution du Conseil municipal de la Cité de Côte-Saint-Luc, adoptée à une séance ordinaire ordinaire, tenue le 18 janvier 1971, une assemblée publique des électeurs municipaux, propriétaires d'immeubles imposables, sera tenue le 1er février 1971, de dix à onze heures du matin, à l'Hôtel de Ville, 5490 avenue Westminister, pour l'approbation du règlement No. 1180.

Règlement amendant à nouveau le règlement No. 1150 qui est le règlement consolidé de zonage pour la Cité de Côte Saint-Luc afin de permettre la construction d'une maison de repos et de convalescence au sud-ouest de l'intersection du Blvd. Cavendish et du chemin Heywood.

Ce règlement sera soumis aux électeurs, et si le vote est avisé, des dates seront fixées pour la tenue d'un scrutin. Ledit règlement est à la disposition de toute personne intéressée, au bureau du Greffier.

DONNE SOUS MON SEING, en la Cité de Côte Saint-Luc, ce 20ème jour de janvier 1971.

A.E. Kimmel

Greffier

AVIS PUBLIC

LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DEUX-MONTAGNES
A une assemblée régulière assemblée de la Commission scolaire Régionale Deux-Montagnes tenue le 15 janvier 1971 à 20 heures 30 en la salle du Conseil, campus régional Deux-Montagnes, sous la présidence de M. Claude Vézina, président, et où sont présents MM. Gaston St-Jacques, Gaston Chabot, Marcel Prud'homme, Maurice Chartrand, Gaston Pilon, Marcel Hout, Hervé Pagé tous commissaires formant quorum et où M. Marcel Ayotte à motu sua absence, le secrétaire-trésorier, M. Gérard Brault, et son adjoint M. Romain Proulx sont présents, la résolution suivante est adoptée:

Résolution No. 2111:
Considérant que le terrain choisi par la résolution 1556 du 23 mars 1970 à l'article b) a été jugé inadéquat à la suite d'études exhaustives;

Considérant qu'un nouveau site formé des parties des cadastres No. 227, No. 231, No. 238 du cadastre officiel de la paroisse de Ste-Thérèse, d'une superficie totale de 1,419,253 pi. c. plus ou moins, de 28.41 arpents plus ou moins d'une valeur totale de \$185,500 environ, a reçu l'approbation des experts retenus et consultés par la Commission scolaire régionale, ainsi que l'approbation du Ministère de l'Éducation;

Il est en conséquence proposé par M. Gaston Chabot et décidé de choisir le nouvel emplacement situé dans la Cité de Ste-Thérèse, borné au nord par la limite de la Ville de Blainville, au sud ouest par le Boulevard du Domaine, au sud est par le parc industriel et au nord ouest par les parties de lots 227, 231, et 238.

Il est de plus décidé d'amender la résolution No. 1556 du 23 mars 1970 pour qu'elle se lise comme suit:

a) coût des terrains	\$663,700.
b) honoraires professionnels	
études de localisation, arpentage,	
évaluation, sondages,	50,000.
c) contingences, réserve, imprévu,	
évaluation d'obligations, escompte	86,300.
etc., etc.	
TOTAL	\$800,000.

au lieu de \$1,825,000,
ainsi que les articles No. 1 et 2 pour se lire également
\$800,000, au lieu de \$1,825,000.

Adopté à l'unanimité.

Romain Proulx,

Secrétaire-trésorier adjoint

Donné à Cité des Deux-Montagnes,

ce 18ème jour de janvier 1971.

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 29 décembre, 1970 par LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MEL ROSS LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 15 jour de janvier 1971, sous le numéro 2523903.

Ce 15e jour de janvier, 1971 LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

ABANDON DE CHARTRE

Prenez avis que RENE LECAVALIER LIMITE demandera au Ministère des Institutions Financières, Compagnies et Coopération de la Province, la permission d'abandonner sa chartre.

MONTREAL, le 15 janvier 1971
LETOURNEAU QUINLAN FOREST
RAYMOND LETOURNEAU & ROY,
procureurs de la compagnie

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COUR PROVINCIALE
No. 317 524
ANDRE BOUSSAT, autrui domicilié et résident au 1585 rue Barrington, demandeur

contre
ANDRE BOUSSAT, autrui domicilié et résident au 68 Roussin, et maintenant de lieux inconnus, défendeur

IL EST ENJOINT à ANDRE BOUSSAT à l'intention d'acquiescer à la copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTREAL, le 19 janvier 1971.

CLAUDE DUFOUR
Greffier-adjoint

Mes Kaufman, Repits et associés,
715 Victoria Square, suite 450,
MONTREAL 128, Qué.
Avocats du demandeur.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COUR PROVINCIALE
No. 328-763
VERCHERES AUTOMOBILE INC., corps politique légalement constitué ayant sa place d'affaires en la Cité de Jacques-Cartier, au 250 de la rue Vercheres, dans le district de Montréal.

contre
ERNEST NERO, autrui domicilié et résident au 7438 de la rue Axila, en la Cité de Anjou, district de Montréal, présentement de lieux inconnus.

IL EST ENJOINT à ERNEST NERO à l'intention d'acquiescer à la copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTREAL, ce 20ème jour de janvier 1971

CLAUDE DUFOUR
Greffier-adjoint

Mes GIROUX & EVEN,
7244 rue St-Denis,
MONTREAL 227, P.Q.

Avocat du demandeur

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPERIEURE
No. 801 413
DAME SUZANNE ROTH, de la Cité de Laval-de-Rapides, Ville Laval, district de Montréal.

contre
RAINER GISSIN, autrui domicilié et résident de Montréal, et maintenant de lieux inconnus, et AL, défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR:
Le défendeur RAINER GISSIN, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la dernière publication de la présente ordonnance, sous peine de la déclaration a été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTREAL, ce 20e jour de janvier 1971

MARIUS D'AMOURS,
P.C.S.M.

Mes Crossman & Winston, avocats
1418 Guy, suite 23,
MONTREAL, P.Q.

Procureur de la défenderesse

S & R REALTIES INC.
AVIS
AVIS est par les présentes donné que S & R REALTIES INC., une corporation constituée en vertu de la Loi des Compagnies de Québec, et ayant son siège social dans la Cité de Montréal, s'adressera au Ministère des Institutions Financières, Compagnies et Coopération de la province de Québec, pour obtenir la permission d'abandonner sa chartre selon les dispositions de la Loi des Compagnies de Québec.

DATE A MONTREAL, ce 20e jour de janvier, 1971.

(Signé) Phil Ruyman
Secrétaire

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPERIEURE
No. 802 280
IQIDAR GILANI, vendeur, résident et domicilié au 2075, rue Atwater, en la cité de Montréal, 20e district.

contre
Maurice St-Hilaire, autrui domicilié et résident au 8151, 6e avenue St-Michel, Montréal, district de Montréal, et maintenant de lieux inconnus, défendeur

IL EST ENJOINT à MAURICE ST-HILAIRE à l'intention d'acquiescer à la copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTREAL, le 20 janvier 1971

CLAUDE DUFOUR
Greffier-adjoint

Mes REEVES, LONGTIN et Associés,
276, rue St-Jacques,
MONTREAL, Qué.
Avocats de la défenderesse

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPERIEURE
No. 1228-763
VERCHERES AUTOMOBILE INC., corps politique légalement constitué ayant sa place d'affaires en la Cité de Jacques-Cartier, au 250 de la rue Vercheres, dans le district de Montréal.

contre
ERNEST NERO, autrui domicilié et résident au 7438 de la rue Axila, en la Cité de Anjou, district de Montréal, présentement de lieux inconnus.

IL EST ENJOINT à ERNEST NERO à l'intention d'acquiescer à la copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTREAL, ce 20ème jour de janvier 1971

CLAUDE DUFOUR
Greffier-adjoint

Mes GIROUX & EVEN,
7244 rue St-Denis,
MONTREAL 227, P.Q.

Avocat du demandeur

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPERIEURE
No. 1228-763
VERCHERES AUTOMOBILE INC., corps politique légalement constitué ayant sa place d'affaires en la Cité de Jacques-Cartier, au 250 de la rue Vercheres, dans le district de Montréal.

contre
ERNEST NERO, autrui domicilié et résident au 7438 de la rue Axila, en la Cité de Anjou, district de Montréal, présentement de lieux inconnus.

IL EST ENJOINT à ERNEST NERO à l'intention d'acquiescer à la copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTREAL, ce 20ème jour de janvier 1971

CLAUDE DUFOUR
Greffier-adjoint

Mes GIROUX & EVEN,
7244 rue St-Denis,
MONTREAL 227, P.Q.

Avocat du demandeur

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPERIEURE
No. 1228-763
VERCHERES AUTOMOBILE INC., corps politique légalement constitué ayant sa place d'affaires en la Cité de Jacques-Cartier, au 250 de la rue Vercheres, dans le district de Montréal.

contre
ERNEST NERO, autrui domicilié et résident au 7438 de la rue Axila, en la Cité de Anjou, district de Montréal, présentement de lieux inconnus.

IL EST ENJOINT à ERNEST NERO à l'intention d'acquiescer à la copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTREAL, ce 20ème jour de janvier 1971

CLAUDE DUFOUR
Greffier-adjoint

Mes GIROUX & EVEN,
7244 rue St-Denis,
MONTREAL 227, P.Q.

Avocat du demandeur

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPERIEURE
No. 1228-763
VERCHERES AUTOMOBILE INC., corps politique légalement constitué ayant sa place d'affaires en la Cité de Jacques-Cartier, au 250 de la rue Vercheres, dans le district de Montréal.

contre
ERNEST NERO, autrui domicilié et résident au 7438 de la rue Axila, en la Cité de Anjou, district de Montréal, présentement de lieux inconnus.

IL EST ENJOINT à ERNEST NERO à l'intention d'acquiescer à la copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTREAL, ce 20ème jour de janvier 1971

CLAUDE DUFOUR
Greffier-adjoint

Mes GIROUX & EVEN,
7244 rue St-Denis,
MONTREAL 227, P.Q.

Avocat du demandeur

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPERIEURE
No. 1228-763
VERCHERES AUTOMOBILE INC., corps politique légalement constitué ayant sa place d'affaires en la Cité de Jacques-Cartier, au 250 de la rue Vercheres, dans le district de Montréal.

contre
ERNEST NERO, autrui domicilié et résident au 7438 de la rue Axila, en la Cité de Anjou, district de Montréal, présentement de lieux inconnus.

IL EST ENJOINT à ERNEST NERO à l'intention d'acquiescer à la copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTREAL, ce 20ème jour de janvier 1971

CLAUDE DUFOUR
Greffier-adjoint

Mes GIROUX & EVEN,
7244 rue St-Denis,

DERRIÈRE LE VOLANT

Chances diminuées pour Tyrrell-Ford...

Les chances de la firme Tyrrell-Ford pour le Grand Prix d'Afrique du Sud, qui se disputera le 6 mars à Kyalami, entre Johannesburg et Pretoria, paraissent bien compromises après l'accident de l'ex-champion du monde des conducteurs, l'Écossais Jackie Stewart, dont ce dernier s'est tiré indemne ces jours derniers, mais qui a rendu l'une des deux Tyrrell engagées dans la course totalement inutilisable, après avoir eu la suspension avant endommagée d'une façon irréparable.

La Tyrrell-Ford F1 pilotée par Stewart à Kyalami depuis le début des essais, et avec laquelle l'Écossais avait accompli six cents tours de circuit à Kyalami depuis le début du mois — battant le record officiel du tour, le 11 janvier, en couvrant celui-ci en 1 minute et 18.1 secondes à une vitesse de 182.2 kms heure — était la seule voiture de cette marque prête à cette date.

L'accident s'est produit quand le champion du monde expérimentait de nouveaux pneus, à la sortie de la principale ligne droite du circuit, au moment où Stewart s'apprêtait à amorcer le virage dit "Crowthorne Corner".

Le levier d'accélérateur semble être demeuré coincé et le pilote a perdu le contrôle de sa machine en plein virage, la voiture ayant fini par s'écraser contre un bas côté de la piste.

Par miracle, Jackie Stewart a pu sortir sans une égratignure de son bolide cabossé, et après avoir dit simplement: "Cette voiture est hors de course".

Retard des Nord-américains...

Les deux premières épreuves ayant été respectivement remportées par un Néozélandais et un Australien, le fort contingent nord-américain éprouve de la difficulté à relever leur défi dans la série Trans-Am.

Graham McRae a gagné la course inaugurale à Levin, N.-Z. au volant de sa McLaren M10B, tandis que Neil Allen, d'Australie, repoussant une dernière offensive de son compatriote Frank Match, remportait la deuxième course au circuit de Pukekohe (1.75 mille) la semaine dernière.

Le monténégrin John Cannon (il s'était mérité les honneurs du championnat continental SCCA l'an dernier), était considéré comme le meilleur concurrent, mais il n'a pu que décrocher une cinquième place dans les deux épreuves. D'autre part, Mike Eyerly a valu aux Américains leur meilleure place, c'est-à-dire, quatrième.

Shelby revient à la compétition...

Le nonchalant Carroll Shelby, qui fut un des meilleurs concurrents sur les circuits du monde, vient d'annoncer son retour à la compétition.

La firme Shelby-Dowd Performance Inc., dirigée par le président Al Dowd, inscrira une Ford Eagle à turbine aux trois épreuves de 500 milles de la série USAC. Danny Ongais prendra le volant.

Ongais, qui est surtout connu par ses performances sur les allées d'accélération, a signé son contrat en juin dernier. Goodyear a déjà apporté une aide financière à cette entreprise. Néanmoins, la firme est activement à la recherche de commanditaires supplémentaires.

On remarque John Collins et Mike Donovan au sein de l'équipe; ils sont tous deux vétérans de chez Shelby.

Cordts et B.F. feront équipe...

Suite à son succès lors d'une course régionale de la SCCA à Watkins Glen l'été dernier, au volant d'une Pontiac TG Firebird montée sur des pneus "de ville" à carcasse radicale, le Torontois John Cordts fera équipe avec la firme de pneus d'Akron pour mener la lutte lors des 24-Heures de Daytona et les 12-Heures de Sebring cette année.

On n'a pas encore dévoilé le nom de son coéquipier. On se rappelle que pendant longtemps, les journalistes du sport automobile n'ont pas remarqué l'habileté du Suédois au volant d'un bolide.

En annonçant leur participation, le président de BFG, Gérard Alexander, déclarait que la course "devrait accélérer la mise au point de pneus plus sûrs pour le bénéfice des automobilistes américains".

Equipe féminine pour la Can-Am...

Le Mouvement pour la libération des femmes pourrait bien marquer un point de plus si la blonde Willy Nelly, de Californie, fanatique de la course automobile, signe un contrat de plusieurs milliers de dollars avec "Grande Marque", eau-de-cologne pour hommes de Spiedel Corp.

Selon le contrat, on inscrirait deux Lola T222; l'une d'elles a déjà été allouée à Vic Elford, qui a d'ailleurs signé un contrat pour toute la durée de la saison.

Selon l'hebdomadaire américain AUTOWEEK, on a pensé à Peter Bryant et Bill Eaton (ce dernier était autrefois chez McLaren) pour le poste de Chef d'équipe; d'autre part, George Bolthoff, également de chez McLaren, serait sur le point de signer le contrat l'engageant à construire le moteur.



CRÉÉE DE TOUTE PIÈCE! La voici la fameuse montagne de Saskatoon, créée de toute pièce au coût de \$400,000, afin de satisfaire aux exigences des skieurs qui participent, le mois prochain, aux Jeux d'hiver du Canada. Il aura fallu 800,000 verges cubiques de terre pour créer ce mont, appelé Blackstrap, s'élevant à 300 pieds d'altitude du plateau central et à 2,050 pieds du niveau de la mer. On y retrouve un monte-pente à chacune des trois pistes. (Téléphoto PC)

LES SPORTS À LA PIGE

YOGI BERRA, en dépit de toutes les prévisions, n'a pas obtenu le nombre de suffrages suffisant pour accéder au Temple de la renommée du baseball, à la suite du scrutin d'hier conduit à New York. Yogi, ancienne vedette des Yankees aujourd'hui instructeur adjoint des Mets de New York, a recueilli 242 votes, soit 28 de moins que les 270 requis. Early Wynn, dernier gagnant de 300 parties comme lanceur, en a reçu 240 pour sa part, une différence de 30. Enfin, Ralph Kiner, ancien coureur aujourd'hui commentateur de baseball et dont on prévoyait l'élection en compagnie de Berra, vient loin derrière au scrutin avec 212 votes.

MARC CLOUTIER, qui a laissé le Forum en 1969 afin d'accepter le poste de directeur des promotions chez les Expos, vient d'être promu par ces derniers au poste de directeur des opérations. Il succède à Lou Martin, dont on annonçait officiellement hier, à Winnipeg, la nomination comme vice-président exécutif des Whips, premier club affilié des Expos. Le président John McHale, des Expos, a aussi fait part de la nomination de Gerry Trudeau comme gérant d'affaire du stade Jarry. Cloutier, âgé de 36 ans, sera responsable des services, tandis que Trudeau, 35 ans, un comptable, verra à la bonne marche financière du stade.

BEVERLEY BOYS, championne de l'Empire britannique en plongeon et athlète féminin par excellence au Canada, donnera une démonstration de son art, demain et dimanche, dans la superbe piscine olympique du nouveau Pavillon de l'éducation physique et des sports de l'université Laval, dont on procède ce soir à l'inauguration officielle. Un programme très élaboré de compétitions et de démonstrations sportives a été préparé par le directeur Gaston Marcotte, à l'intention du grand public qui est invité, gratuitement, à se rendre visiter ce pavillon moderne construit au coût de quelque \$7,000,000. Le programme commence à 10h demain matin pour se poursuivre jusqu'à 17h dimanche.

JEAN-PIERRE BELTOISE, le pilote français que la justice argentine accuse d'homicide involontaire à la suite du décès du pilote italien Ignazio Giumi, lors du récent Grand Prix de Buenos Aires, a recouvré sa liberté hier moyennant un cautionnement de \$7,500. Beltoise pourra même quitter l'Argentine, sujet à rappel lorsque l'enquête reprendra son cours.

SEATTLE, selon le président Clarence Campbell, a d'excellentes chances d'être admise dans la LNH lors de la prochaine expansion, laquelle pourrait se faire en 1974. Avec Seattle, le circuit compterait quatre clubs sur la côte du Pacifique, ce qui impliquerait, selon Campbell, qu'une des équipes de la côte appartenait présentement à la section Ouest pourrait bien être transférée à la section Est. Où est la logique là-dessus? Non ne le sait, mais chose certaine, les sommes que la LNH perd actuellement en subventionnant les Penguins de Pittsburgh devront être remboursées tôt ou tard. Et quel meilleur moyen de le faire que de vendre de nouvelles concessions, à raison de \$8 millions chacune? Vous voyez l'astuce?

DARYLE LAMONICA et cinq de ses coéquipiers des Riders d'Oakland forment le noyau de l'équipe qui représentera la division Américaine dimanche à Los Angeles, lors du match des Étoiles de la Ligue Nationale de football, contre les As de la division Nationale. Lamonica devra tenir compte de la première ligne défensive de la Nationale, qui sera formée de Carl Eller et Alan Page, des Vikings du Minnesota, Bob Lilly, des Cowboys de Dallas, et Deacon Jones des Rams de Los Angeles. C'est à vous en donner le frisson rien qu'à y penser!

C'EST DIMANCHE que commencent les cours de moniteur de tennis du service des parcs de Montréal, à l'école François-Perreault, au 7450, boulevard Octogone du quartier Saint-Michel. L'instructeur est Bert Ouellette qui aura, chaque dimanche des 9h30 le matin, des invités tels que Robert Bédard, François Godbout, Henri Rochon et Frank Daigneault. Pour inscription: 872-4692. On n'admettra que 30 aspirants moniteurs.

GEORGES SCHWARTZ, l'un des animateurs du soccer mineur à Montréal, vient de se joindre au groupe de six entraîneurs nationaux nommés par la Fédération de soccer du Canada. Il devient ainsi le deuxième Québécois à accepter une telle responsabilité, l'autre étant Guy Saint-Cyr, de Québec.

Verdict nul de 5-5...

Richard couronne une remontée du Canadien

PHILADELPHIE (Le Devoir) — Lorsqu'une équipe marque quatre buts en période finale pour faire match nul 5-5 après avoir tiré de l'arrière au compte de 4-1 après 40 minutes de jeu, faut-il louer l'instructeur d'avoir apporté les changements qui se sont avérés profitables, ou faut-il plutôt blâmer la défensive de l'équipe dont l'avance s'est envolée comme par enchantement?

Si vous êtes un partisan des Flyers de Philadelphie, vous direz, comme les 14,620 spectateurs présents, que la défensive des hommes de Vic Stasiuk a tout simplement été lamentable durant le dernier engagement. Si par contre, vos favoris sont les Canadiens, eh bien, c'est un point au classement durement arraché et bien mérité.

Quoi qu'il en soit, le match d'hier soir, à Philadelphie, aura fourni des émotions de toutes sortes. Tirant de l'arrière 4-1 au début du dernier engagement, le Tricolore a marqué quatre buts, dont trois d'affilée, pour ainsi enlever aux Flyers une victoire qui semblait leur appartenir.

Ce match a également fait des heureux et tout spécialement Henri Richard qui a enfin compté un but le cinquième du Bleu-Blanc-Rouge. Claude Larose devait par ailleurs être plutôt songeur puisque l'instructeur Al MacNeil l'a fait reposer durant le dernier engagement, tout comme Jean-Claude Tremblay qui a été remplacé par Serge Savard, au milieu du deuxième vingt.

Myre au repos

Au début de la troisième période, Philippe Myre, qui avait essuyé 30 lancers en 40 minutes, a fait place à Rogation Vachon qui a limité les Flyers à un seul but.

Jean Béliveau, ayant retrouvé ses ailiers Marc Tardif et Yvan Cournoyer a diminué l'écart à deux buts, au début du dernier vingt, en enfant son 11ème filet de la saison et le 49ème de sa carrière, à 1:21.

Une punition de John Ferguson (il n'a plus joué par la suite) a permis à Bobby Clarke de porter le compte 5-2 en déjouant Vachon à 4:47. Peter Mahovich s'était fait subtiliser le disque par Cliff Schmutz, derrière les buts, et ce dernier passa à Clarke qui ne rata pas sa chance. Incidemment, ce Clarke a été brillant durant toute la joute.

Frank Mahovich devait, à 5:26, redonner espoir au Canadien.

Wings 0, Hawks 2

1ère période
1-Chicago: Maloney (9)
Martini, Korol... 14:00
Pun: Maloney 6:26.

2ème période
2-Chicago: R. Hull (26)
Campbell, Pinder... 13:57
Pun: Connely 5:09.

3ème période
Aucun but.

Pun: Mikita 3:22, Libett 15:55.

Lancers
Détroit 16 7 7-30
Chicago 13 6 4-23
Gardiens: Rutherford (D), Espósito (C).
Assistance: 16,666.
(Tony Esposito a enregistré son 4ème blanchissage de la saison.)

HOCKEY

CLASSEMENTS LIGUE NATIONALE

	Est
Boston	31 8 5 215 118 67
New York	29 9 8 154 103 66
Montréal	20 13 11 155 124 51
Toronto	22 21 3 159 132 47
Vancouver	15 26 4 123 162 34
Détroit	13 26 5 119 174 31
Buffalo	10 25 9 102 168 30

	Ouest
Chicago	30 9 5 167 98 65
St-Louis	20 12 12 121 111 52
Philadelphie	17 20 8 115 128 42
Minnesota	16 20 10 101 123 42
Pittsburgh	13 20 12 127 129 38
Los Angeles	12 23 8 127 164 32
Californie	13 29 3 110 159 29

Avant-hier soir

Philadelphie 3, New York 3
Toronto 5, Vancouver 1
Pittsburgh 4, Californie 2

Hier soir

Montréal 5, Philadelphie 5
Chicago 2, Détroit 0
New York 5, New York 5
Minnesota 5, St-Louis 3
Pittsburgh 3, Los Angeles 3

Ce soir

Toronto à Californie

Demain soir

Détroit à Montréal
Toronto à Los Angeles
Chicago à Boston
Buffalo à St-Louis
Vancouver à Pittsburgh
Philadelphie à Minnesota

LIGUE AMERICAINE

	Est
Québec	18 17 6 129 137 42
Springfield	16 19 5 140 154 37
Montréal	14 21 6 128 149 34
Providence	13 20 8 135 157 34

	Ouest
Baltimore	25 9 5 151 120 55
Cleveland	20 14 5 147 110 45
Rochester	16 17 7 137 136 39
Hershey	14 19 6 113 117 34

Avant-hier soir

Cleveland 4, Hershey 2
Rochester 3, Providence 2

Ce soir

Rochester à Montréal
Providence à Québec
Cleveland à Baltimore
Hershey à Springfield

AVANT-HIER SOIR

Flyers 3, Rangers 3

1ère période
1-Philadelphie: Gendron (12e)
Nolet, Lacroix... 5:14
2-Philadelphie: Lacroix (9e)
Punitions — Gilbert 4:02, Fairbairn 11:39, Lesuk 19:36.

2ème période
3-Philadelphie: Gendron (13e)
Nolet... 12:52
4-New York: Seiling (5e)
Ratelle, Hadfield... 18:43
Punitions — Lesuk 6:27, Gilbert 10:49, Lesuk 14:55.

3ème période
5-New York: Gilbert (13e)
Ratelle... 0:31
6-New York: Gilbert (14e)
Tkaczuk, Ratelle... 19:41
Punitions — Schmutz et Robitaille (min. maj.) 8:18, Ashbee 10:02.

Leafs 5, Canucks 1

1ère période
1-Vancouver: Popiel (8e)
Hall, Maki... 7:16
2-Toronto: McKenny (16e)
Ullman... 19:47
Punitions — Quinn 4:4, Ullman 6:46, Spencer et Paiement (majures) 11:00, Pelyk 18:32.

2ème période
3-Toronto: Harrison (9e)
Baun, Armstrong... 9:36
Punitions — Taylor 2:49, Harrison et Maki 19:11.

3ème période
4-Toronto: Henderson (18e)
Baun... 4:45
5-Toronto: Ellis (19e)
Dorey, Baun... 6:28
6-Toronto: Keon (24e)
Baun... 7:27
Punition — Baun 8:53.

Pingouins 4, Seals 2

1ère période
1-Californie: D. Hextall (15e)
E. Hicke, Hampson... 17:14
2-Californie: Marshall (1er)
Hicke, D. Hextall... 18:56
Punitions — D. Hextall 3:02, Morrison 18:13.

2ème période
3-Pittsburgh: Schock (9e)
B. Hextall, Prentice... 10:56
Punitions: Prentice 0:14, Mattiussi 6:24, E. Hicke 9:32, Roberts 11:16.

3ème période
4-Pittsburgh: Harbaruk (9e)
McCreary... 14:55
5-Pittsburgh: B. Hextall (11e)
Baun... 16:34
6-Pittsburgh: Woytowich (2e)
Punitions — Harbaruk et D. Hextall (majures) 19:48.

nadien en réduisant la marge à deux buts, avec l'aide de Serge Savard. Le Grand M se devait de marquer puisqu'il a été sur la glace pour trois buts des Flyers, tout comme Béliveau et Cournoyer.

Peter Mahovich, qui a joué en compagnie de Phil Roberto et de son frère, en troisième, a marqué le quatrième but du Canadien avec l'aide de Savard. Enfin, Richard, qui a fait sa première apparition qu'il a au milieu du deuxième vingt, a provoqué l'égalité.

Une avalanche

En deuxième période, Philadelphie a enregistré quatre buts sans riposte. Serge Bernier a d'abord nivelé le compte, 1-1, à 1:07. Puis deux buts en l'espace de huit secondes, un nouveau record des Flyers, de Jean-Guy Gendron et de Bill Lesuk, donnaient aux Flyers une avance de 3-1. Jim Johnson, à 11:15, complétait le pointage dans cette période.

Vers la fin de la deuxième, Richard a joué en compagnie de Frank Mahovich et de Léon Rochefort tandis que Jacques Lemaire formait un trio en compagnie de Tardif et Réjean Houle.

3ème but de Roberto

Philippe Myre a presque à lui seul permis aux Canadiens de prendre une avance d'un but après 20 minutes de jeu. Durant toute la période, il n'a cessé d'effectuer des arrêts acrobatiques, notamment lors d'une pénalisation de Guy Lapointe, au début de la joute. Il priva le jeune Bobby Clarke en deux occasions, dont une fois après une maladresse de Jacques Laperrière devant ses filets. Quelques minutes plus tard, Lapointe fut de nouveau puni et cette fois, Bob Kelly, fut la victime de Myre.

Le quatuor formé de Léon Rochefort, Serge Savard, Laperrière et Jean-Claude Tremblay a bien secondé Myre.

Blues 3, Stars 5

1ère période
1-Minnesota: Biggs (3)... 2:27
2-Minnesota: Oliver (7)
Williams, Harris... 2:57
3-St-Louis: Eccleston (13)
Bordeaux... 14:11
Pun: Barrett, Picard 6:06, Harris 13:48.

2ème période
4-St-Louis: Eccleston (14)... 13:15
5-Minnesota: Grant (22)
Reid... 18:13
Pun: B. Plager 11:13, Gibbs 13:04.

3ème période
6-Minnesota: Parise (8)
Oliver, Williams... 3:35
7-Minnesota: Goldsworthy (7)
Drouin, Grant... 13:51
8-St-Louis: Picard (1)
B. Plager, Crisp... 18:50
Pun: Barrett 9:41, B. Plager 12:20, Gibbs 17:02, Berenson 18:28.

Rangers 5, Sabres 5

1ère période
1-New York: Tkaczuk (14)
Fairbairn, Neilson... 16:23
2-Buffalo: Perreault (18)
Shack, Hamilton... 18:02
Pun: Neilson 5:30.

2ème période
3-New York: Balon (26)
Robitaille, Park... 8:29
4-New York: Ratelle (21)
Gilbert, Egers... 12:58
5-Buffalo: Atkinson (8)
Meehan, Duff... 14:14
6-Buffalo: Goyette (9)
Andrea, Marshall... 19:18
Pun: Shack 11:23, Brown 17:43.

3ème période
7-Buffalo: Perreault (19)
Goyette, Marshall... 4:38
8-New York: Gilbert (15)
Ratelle, Neilson... 8:06
9-Buffalo: Barrie (3)
Meehan... 8:34
10-New York: Gilbert (16)
Hadfield, Ratelle... 17:24
Pun: Horton 4:05, 14:59, 7:15, Shack 7:15.

Lancers:
New York 8 8 16-32
Buffalo 12 9 7-28
Gardiens: Villemure (NY), Crozier (B).
Assistance: 10,032.

PHOENIX, Arizona (PA) — Bob Lunn, Fred Marti et Don Massengale se partagent la première place à l'issue de la première ronde du tournoi de golf de Phoenix, qui a débuté hier.

Les trois Américains ont réussi des comptes de 64, soit sept coups en-dessous de la normale, et devancent par un coup un groupe de 13 concurrents, dont l'Australien Bruce Crampton et les Américains Dave Hill et George Archer.

Billy Casper compte un retard de deux coups sur les trois hommes de tête alors qu'Arnold Palmer et le Britannique Tony Jacklin totalisent tous deux 68. George Knudson a également joué 68.

PHOENIX, Arizona (PA) — Bob Lunn, Fred Marti et Don Massengale se partagent la première place à l'issue de la première ronde du tournoi de golf de Phoenix, qui a débuté hier.

Les trois Américains ont réussi des comptes de 64, soit sept coups en-dessous de la normale, et devancent par un coup un groupe de 13 concurrents, dont l'Australien Bruce Crampton et les Américains Dave Hill et George Archer.

Billy Casper compte un retard de deux coups sur les trois hommes de tête alors qu'Arnold Palmer et le Britannique Tony Jacklin totalisent tous deux 68. George Knudson a également joué 68.

PHOENIX, Arizona (PA) — Bob Lunn, Fred Marti et Don Massengale se partagent la première place à l'issue de la première ronde du tournoi de golf de Phoenix, qui a débuté hier.

Les trois Américains ont réussi des comptes de 64, soit sept coups en-dessous de la normale, et devancent par un coup un groupe de 13 concurrents, dont l'Australien Bruce Crampton et les Américains Dave Hill et George Archer.

Billy Casper compte un retard de deux coups sur les trois hommes de tête alors qu'Arnold Palmer et le Britannique Tony Jacklin totalisent tous deux 68. George Knudson a également joué 68.

PHOENIX, Arizona (PA) — Bob Lunn, Fred Marti et Don Massengale se partagent la première place à l'issue de la première ronde du tournoi de golf de Phoenix, qui a débuté hier.

Les trois Américains ont réussi des comptes de 64, soit sept coups en-dessous de la normale, et devancent par un coup un groupe de 13 concurrents, dont l'Australien Bruce Crampton et les Américains Dave Hill et George Archer.

Billy Casper compte un retard de deux coups sur les trois hommes de tête alors qu'Arnold Palmer et le Britannique Tony Jacklin totalisent tous deux 68. George Knudson a également joué 68.

PHOENIX, Arizona (PA) — Bob Lunn, Fred Marti et Don Massengale se partagent la première place à l'issue de la première ronde du tournoi de golf de Phoenix, qui a débuté hier.

Les trois Américains ont réussi des comptes de 64, soit sept coups en-dessous de la normale, et devancent par un coup un groupe de 13 concurrents, dont l'Australien Bruce Crampton et les Américains Dave Hill et George Archer.

Billy Casper compte un retard de deux coups sur les trois hommes de tête alors qu'Arnold Palmer et le Britannique Tony Jacklin totalisent tous deux 68. George Knudson a également joué 68.

PHOENIX, Arizona (PA) — Bob Lunn, Fred Marti et Don Massengale se partagent la première place à l'issue de la première ronde du tournoi de golf de Phoenix, qui a débuté hier.

Les trois Américains ont réussi des comptes de 64, soit sept coups en-dessous de la normale, et devancent par un coup un groupe de 13 concurrents, dont l'Australien Bruce Crampton et les Américains Dave Hill et George Archer.

Billy Casper compte un retard de deux coups sur les trois hommes de tête alors qu'Arnold Palmer et le Britannique Tony Jacklin totalisent tous deux 68. George Knudson a également joué 68.

PHOENIX, Arizona (PA) — Bob Lunn, Fred Marti et Don Massengale se partagent la première place à l'issue de la première ronde du tournoi de golf de Phoenix, qui a débuté hier.

Les trois Américains ont réussi des comptes de 64, soit sept coups en-dessous de la normale, et devancent par un coup un groupe de 13 concurrents, dont l'Australien Bruce Crampton et les Américains Dave Hill et George Archer.

Billy Casper compte un retard de deux coups sur les trois hommes de tête alors qu'Arnold Palmer et le Britannique Tony Jacklin totalisent tous deux 68. George Knudson a également joué 68.

PHOENIX, Arizona (PA) — Bob Lunn, Fred Marti et Don Massengale se partagent la première place à l'issue de la première ronde du tournoi de golf de Phoenix, qui a débuté hier.

Les trois Américains ont réussi des comptes de 64, soit sept coups en-dessous de la normale, et devancent par un coup un groupe de 13 concurrents, dont l'Australien Bruce Crampton et les Américains Dave Hill et George Archer.

Billy Casper compte un retard de deux coups sur les trois hommes de tête alors qu'Arnold Palmer et le Britannique Tony Jacklin totalisent tous deux 68. George Knudson a également joué 68.

PHOENIX, Arizona (PA) — Bob Lunn, Fred Marti et Don Massengale se partagent la première place à l'issue de la première ronde du tournoi de golf de Phoenix, qui a débuté hier.

Les trois Américains ont réussi des comptes de 64, soit sept coups en-dessous de la normale, et devancent par un coup un groupe de 13 concurrents, dont l'Australien Bruce Crampton et les Américains Dave Hill et George Archer.

Billy Casper compte un retard de deux coups sur les trois hommes de tête alors qu'Arnold Palmer et le Britannique Tony Jacklin totalisent tous deux 68. George Knudson a également joué 68.

Vers les buts

● Les Flyers ont obtenu, juste avant la partie, les services de

Informations

Phnom Penh

L'aéroport est attaqué

PHNOM PENH (AFP) — Les maquisards ont attaqué la nuit dernière au mortier et à la roquette l'aéroport de Phnom Penh, qui a été fortement endommagé. Un coup aussi dur n'avait frappé aussi près de la capitale depuis que le Cambodge a basculé dans la guerre en mars dernier.

Cette attaque, qui a coïncidé avec le retour de Saigon du premier ministre Lon Nol, avait été précédée au cours de la journée d'hier de la reprise par les forces gouvernementales du col de Pich Nil, sur la route numéro quatre.

Des centaines de civils terrifiés ont fui leurs résidences à proximité de l'aéroport pour gagner la capitale, à huit milles au nord-est.

Les roquettes et les obus de mortier ont touché des réservoirs de carburant et un dépôt de munitions, déclenchant des explosions qui se sont poursuivies en chaîne jusqu'au matin.

Lon Nol échangerait 17 détenus contre les journalistes disparus

SAIGON (AFP) — Avant de quitter Saigon pour regagner Phnom Penh, après une visite officielle de deux jours le général Lon Nol, premier ministre de la république khmère, a annoncé hier que son gouvernement proposerait "dans un but humanitaire" à l'occasion du Tet, la libération de dix-sept prisonniers de guerre nord-vietnamiens "capturés au Cambodge" en échange de la libération des 17 journalistes étrangers "disparus" en territoire khmère.

Au cours de cette même conférence de presse, le général Lon Nol a déclaré qu'il avait demandé aux États-Unis de lui fournir des hélicoptères. On croit savoir à Saigon que les États-Unis s'apprêteraient à fournir une demi-douzaine d'hélicoptères au Cambodge.

Internationales



Les troupes cambodgiennes, puissamment aidées par l'aviation américaine, ont repris hier le col de Pich Nil, faisant ainsi sauter le dernier verrou aux mains des maquisards et des Nord-Vietnamiens sur la route vitale numéro quatre, reliant Phnom Penh à Kompong Som, le seul port du pays en eau profonde. (Carte AP)

Israël juge "moins modéré" le dernier document égyptien

TEL AVIV (AFP) — On réaffirmait hier, dans les milieux officiels israéliens, l'intention du gouvernement de poursuivre "avec calme et sérieux" un dialogue diplomatique efficace, dans le cadre de la mission Jarring, en dépit de "l'inquiétude" causée par la publication officielle de l'aide-mémoire égyptien au docteur Gunnar Jarring.

Tout en refusant de commenter la substance de l'argumentation égyptienne, on souligne, dans ces milieux, que cette préoccupation du gouvernement israélien se fonde sur les éléments suivants:

1) Le plan en six points de la RAU, tel qu'il a été rendu public mercredi soir à New York, accompagné d'une note adressée au président en exercice du Conseil de sécurité, est différent et "moins modéré" que le document présenté vendredi dernier au Dr Jarring pour communication au gouvernement israélien. Ceci est jugé "assez inhabituel" dans les milieux officiels israéliens.

2) On fait observer, d'autre part, que les réactions égyptiennes aux propositions israéliennes ont été communiquées au gouvernement de Jérusalem neuf jours après que celles-ci eurent été communiquées au Dr Jarring. Mais, un jour seulement après la transmission des vues égyptiennes, le docteur Mohamed El Zayat se plaignait déjà des "tactiques dilatoires" d'Israël.

3) On souligne encore que la publicité hâtive donnée aux propositions égyptiennes, ainsi que la publication par un "périodique arabe" (l'hebdomadaire "Jeune Afrique") d'une grande partie des propositions israéliennes, contrastent avec la décision de Jérusalem de donner une chance aux méthodes de "la diplomatie tranquille".

La force de paix

Israël est opposé d'autre part à la présence d'une "force de paix" au Proche-Orient telle que l'a proposée l'Égypte, essentiellement pour conser-

ver au conflit son caractère régional, indique-t-on. Quatre raisons de ce refus sont avancées:

● Le conflit devrait être considéré un problème régional et devrait être maintenu dans ces limites.

● L'établissement d'une force des Nations unies "légaliserait" le conflit et lui donnerait un caractère international.

● La proposition égyptienne de participation des quatre grandes puissances à cette force fera du Proche-Orient un nouveau "Berlin".

● Israël n'acceptera jamais la présence de troupes soviétiques sur son sol.

Si une force des quatre grandes puissances s'installe au Proche-Orient, les incidents deviendront un problème Est-Ouest avec toutes les graves conséquences que cela pourra entraîner, conclut-on.

Sérieuse défaite de Kennedy au Sénat

WASHINGTON (AFP) — Le sénateur Edward Kennedy vient d'essuyer une sérieuse défaite au sein même de son groupe parlementaire en perdant le poste de leader adjoint de la majorité démocrate au Sénat qu'il détenait depuis janvier 1969, au bénéfice du sénateur Robert Byrd, de la Virginie occidentale.

Le sénateur Byrd a obtenu 31 voix contre 24 au sénateur Kennedy. Le sénateur Byrd, qui occupait le poste numéro trois dans la hiérarchie du groupe démocrate au Sénat, est remplacé à son poste par le sénateur Frank Moss (Utah).

L'élimination inattendue du sénateur Kennedy a, d'après les observateurs politiques, une double signification: d'une part, les sénateurs, qu'ils soient démocrates ou républicains, continuent d'une manière générale de se méfier des jeunes et défendent le sacro-saint principe de l'avancement à l'ancienneté qu'Edward Kennedy avait bousculé il y a deux ans, en se faisant élire leader adjoint à l'âge jugé scandaleusement précoce de 36 ans.

D'autre part, chez les démocrates et pas seulement au sein du groupe parlementaire, on se méfie du dernier des Kennedy. Certes, il a affirmé à plusieurs reprises qu'il ne se présenterait pas aux prochaines élections présidentielles dans deux ans.

au président Sékou Touré de recevoir un de leurs représentants.

A Bonn, l'affaire de Guinée a été examinée hier par le conseil des ministres allemand. M. Walter Scheel, ministre des Affaires étrangères, s'est inscrit en faux contre les affirmations de Conakry selon lesquelles Hermann Seibold ressortissant ouest-allemand qui se serait donné la mort dans sa prison guinéenne, appartiendrait aux services secrets allemands. Il s'est montré inquiet des menaces qui pèsent sur un autre ressortissant ouest-allemand, M. Adold Marx, également détenu à Conakry.

M. Walter Scheel a déclaré qu'il soupçonnait l'Allemagne de l'Est d'être responsable de la tension entre Bonn et Conakry. "Les documents qui ont servi à prouver la complicité des ressortissants ouest-allemands dans l'opération de novembre dernier sont des faux et il y a tout lieu de penser qu'ils ont été fabriqués par des agents est-allemands", a indiqué M. Conrad Ahlers, secrétaire d'État à l'Information.

M. Jaroszewicz annonce une série de réformes en Pologne

VARSOVIE (AFP) — Décentralisation du pouvoir central, élargissement des compétences et des responsabilités des ministères, délégation de plus larges pouvoirs aux conseils du peuple à l'échelon régional et profonde modification du style de travail de l'administration, telles sont les réformes annoncées par le nouveau premier ministre polonais, M. Piotr Jaroszewicz, pour stimuler et remettre en ordre la vie du pays.

Dans un discours prononcé hier soir à Varsovie devant les responsables des voivodies (régions) et diffusé par l'agence PAP, M. Jaroszewicz a déclaré: "la trop grande concentration des pouvoirs entre les mains du conseil des ministres et de la présidence du conseil diluait les responsabilités des ministres. Les décisions des organes centraux doivent se limiter aux questions de première importance. Les compétences et les responsabilités des ministères doivent être élargies."

Le premier ministre polonais a souligné que le gouvernement s'emploierait à l'avenir "à consulter plus fréquemment" les conseils du peuple et

"à tenir compte de leurs opinions, particulièrement en ce qui concerne la situation politique, économique et les conditions de vie de la population des régions respectives". Le gouvernement, a-t-il précisé, examinera soigneusement les critiques formulées par les conseils du peuple à l'égard de l'administration centrale. D'autre part, M. Jaroszewicz a jugé "indispensable de procéder à la modification des formes, des méthodes et du style de l'activité des conseils du peuple afin de leur permettre de gérer eux-mêmes leurs affaires".

Après avoir annoncé une série de mesures visant à améliorer l'approvisionnement de la population et à augmenter la construction des logements, M. Jaroszewicz a traité du problème "des jeunes qui ne veulent ni étudier, ni travailler". Le nombre de ces jeunes, a-t-il indiqué, augmente sans cesse. Le premier ministre a préconisé l'élaboration par les conseils du peuple, en accord avec le gouvernement, d'un programme d'éducation pour freiner ce processus.

Enfin, M. Jaroszewicz a souligné qu'il

fallait d'ores et déjà adopter des mesures pour donner du travail aux 360.000 jeunes qui sortiront cette année des écoles professionnelles et des lycées.

Les Représentants noirs boycottent le "message" de Nixon

WASHINGTON (AFP) — Les douze membres de la Chambre des représentants qui sont de race noire ont annoncé hier dans une lettre adressée à la Maison Blanche qu'ils n'assisteraient pas ce soir à la lecture devant les Chambres du "message sur l'état de l'Union" du président Nixon.

Ces douze représentants, qui sont tous démocrates, déclarent que le refus constant du président Nixon "d'entendre les plaidoyers et de tenir compte des inquiétudes des Américains de race noire dicte notre décision d'être absents".

Ils reprochent à M. Nixon de mener une politique "qui a divisé la nation encore plus qu'elle ne l'était".

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

ADMINISTRATEURS

RÉGIONAUX
DES
SERVICES
DESTINÉS
AUX PETITES
ENTREPRISES



Fonction
publique
du
Canada

Traitement de \$13,403 à \$15,229

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a besoin d'administrateurs régionaux des services destinés aux petites entreprises en sept endroits du Canada.

FONCTIONS: diriger les bureaux chargés d'administrer le Fonds d'aide économique des Indiens, fournir des conseils au sujet des programmes et des services de prêts et d'aide financière afin de favoriser la création et l'expansion des entreprises indiennes.

CONDITIONS DE CANDIDATURE: Ces postes sont accessibles aux titulaires d'un diplôme universitaire en commerce ou en gestion des entreprises, aux administrateurs expérimentés de services de crédit dans le domaine des prêts industriels et commerciaux, et aux membres des associations reconnues de comptables professionnels. Pour obtenir le poste à pourvoir à Québec, il faut posséder les qualifications requises en ce qui concerne la connaissance et l'usage de l'anglais et du français.

Les formulaires "Demande d'emploi" (PSC 367-401 rev.) et les curriculum vitae doivent être adressés comme suit:

Monsieur F. J. Doucet

Directeur de l'expansion économique

(Indiens-Esquimaux)

Ministère des Affaires Indiennes et du Nord Canadien

Pièce 630, Tour du Centenaire

400 ouest, Avenue Laurier

Ottawa (Ontario).

Les demandes d'emploi doivent nous parvenir avant le 5 FÉVRIER 1971.

Référence à rappeler: concours No 71-3669

DIPLOMÉ ES SCIENCES

Le Conseil des sciences du Canada, à Ottawa, a besoin d'un diplômé es sciences pour occuper le poste de Secrétaire du Conseil. Ses tâches comprennent la rédaction de l'ordre du jour et du compte rendu des réunions du Conseil et de tous ses comités, le maintien de la liaison entre les cadres scientifiques et les membres du Conseil (tous cadres supérieurs des secteurs industriel, universitaire et public), la participation à la rédaction des rapports du Conseil des sciences et autres tâches apparentées.

Le candidat devra être titulaire d'un baccalauréat es sciences avec distinction et une certaine formation au 2e cycle lui serait un atout.

Il lui faudra pouvoir s'exprimer dans les deux langues officielles, posséder quelque expérience des travaux de comité, rédiger avec aisance, se déplacer sans difficultés dans tout le Canada, et communiquer facilement avec les cadres supérieurs du pays.

Le traitement du Secrétaire du Conseil est l'objet d'une négociation entre les intéressés.

Veillez envoyer votre demande, en lui joignant votre curriculum vitae à jour, à l'adresse suivante:

M. le Chef des services administratifs, Conseil des sciences du Canada, 7e étage, 150, rue Kent, Ottawa, Ont.

Commission Scolaire Régionale des Monts

Siège Social: Matane
Offre d'emploi

Postes:

-Deux ingénieurs forestiers pour dispenser l'enseignement aux adultes

-Plusieurs techniciens forestiers pour agir comme moniteurs en travaux pratiques dans les cadres de l'enseignement forestier aux adultes

-Plusieurs techniciens agricoles (production végétale)

Endroit:

Territoire de la Régionale des Monts.

Durée de l'emploi:

Du 1er février au 5 juin 1971.

Salaire:

Selon les échelles en vigueur.

Les offres de services devront parvenir au siège social de la régionale à l'adresse ci-dessous, le/ou avant le 25 janvier 1971:

C.S.R. des Monts

a/s M. François Vinet

Directeur du Personnel

530 avenue St-Jérôme

Matane, Québec

Seront aussi prises en considération les offres de services de contremaîtres forestiers avec expérience ainsi que celles des classificateurs ou mesureurs licenciés en vue de compléter les cadres du personnel.

DIRECTEUR DES SERVICES DE LA VIE DE GROUPE

Endroit

VILLA DE L'ESSOR, Saint-Anaclet de Rimouski.

Description de la fonction

Responsable au directeur général de l'institution, il doit organiser et diriger la vie de groupe, élaborer les méthodes de traitement et les programmes d'activités, ainsi que les méthodes d'amélioration du personnel; il doit coordonner le travail des spécialistes.

Exigences

Avoir un diplôme universitaire terminal ou l'équivalent dans l'une des sciences de l'homme. Le candidat doit posséder une expérience antérieure dans le domaine de l'enfance anadaptée et il doit avoir déjà occupé un ou des postes d'autorité.

Rémunération

Le salaire est déterminé suivant les qualifications et l'expérience.

Les bénéfices marginaux sont avantageux. Faire parvenir un curriculum vitae complet et le salaire désiré. Discretion assurée.

Après étude du dossier, une entrevue avec le comité de sélection sera nécessaire.

Date limite

Avant lundi, le 22 février 1971, à 17 heures.

Adresser à:

La Corporation Villa de l'Essor,

Arthur Gauthier, sec.-trés.,

111, Saint-Pierre, RIMOUSKI.

Au Congrès

Les protectionnistes reprennent leur offensive

WASHINGTON (AFP) — Dès la première journée de la nouvelle session du Congrès, la proposition de loi protectionniste visant à continger les importations aux États-Unis de textiles, de chaussures et d'autres articles a été déposée à nouveau à la Chambre des représentants.

Le principal auteur de cette proposition, M. Wilbur Mills, président de la commission budgétaire de la Chambre, a toutefois déclaré qu'il ne prévoyait pas un examen immédiat par sa commission. Les débats, a-t-il dit, pourraient commencer après juin lorsque l'on saura si les négociations avec le Japon en vue d'un accord de limitation volontaire des importations ont des chances d'aboutir.

La Chambre des représentants avait adopté l'été dernier la proposition de M. Mills qui imposait un contingentement des importations de textiles de laine, de fibres chimiques et de chaussures, et donnait au président des États-Unis le droit d'imposer des contingents sur d'autres produits si leurs importations dépassaient un certain pourcentage du marché américain. Les pays ayant conclu des accords volontaires de limitation de leurs exportations vers les États-Unis étaient cependant dispensés

des quotas.

Le président Nixon s'était rallié au contingentement des textiles après l'échec des négociations entreprises avec le Japon pour qu'il accepte de réduire volontairement ses exportations. Il avait toutefois condamné cette formule pour les chaussures et les autres articles.

Dans les milieux proches du Capitole, on estime que bien qu'il n'ait pas perdu de temps pour présenter sa proposition, M. Wilbur Mills, a une attitude moins militante que l'an dernier. Dans la mesure où il ne propose pas un examen rapide par sa commission, il semble qu'il cherche surtout à maintenir la possibilité d'un contingentement autoritaire des importations comme une menace permanente pour amener les Japonais à accepter la limitation volontaire de leurs exportations.

"Que l'on sache que nous savons ce que nous voulons et que nous imposons une solution par la loi si les négociations actuelles ne se concluent pas par un accord juste et satisfaisant pour limiter les importations de textile", a-t-il déclaré mercredi dans sa circulaire de Caroline du Nord, un des principaux États textiles des États-Unis.

Il y a des raisons de craindre que Mgr Tchidimbo ne figure sur la liste des accusés et que son sort ne dépende du verdict de tribunaux dont la procédure ne semble pas être celle suivie habituellement," ajoute le document.

La note rappelle ensuite les "préoccupations très vives" des archevêques francophones d'Afrique occidentale, qui se sont réunis à Abidjan pour demander

placité dans l'affaire de l'invasion de la Guinée, en novembre dernier, par des forces armées que Conakry prétend portugaises. Des comités populaires ont été formés pour discuter le sort des présumés participants à cette agression.

"Des informations de presse, fondées sur des émissions de Radio-Conakry, parlent d'une vaste mobilisation du peuple de la Guinée, poursuit la note du Vatican, pour procéder à l'épuration des adversaires du régime. Dans ce but, on a institué des tribunaux populaires pour juger les personnes accusées de complicité dans une tentative de complot à la fin de novembre."

"Il y a des raisons de craindre que Mgr Tchidimbo ne figure sur la liste des accusés et que son sort ne dépende du verdict de tribunaux dont la procédure ne semble pas être celle suivie habituellement," ajoute le document.

La note rappelle ensuite les "préoccupations très vives" des archevêques francophones d'Afrique occidentale, qui se sont réunis à Abidjan pour demander

placité dans l'affaire de l'invasion de la Guinée, en novembre dernier, par des forces armées que Conakry prétend portugaises. Des comités populaires ont été formés pour discuter le sort des présumés participants à cette agression.

"Des informations de presse, fondées sur des émissions de Radio-Conakry, parlent d'une vaste mobilisation du peuple de la Guinée, poursuit la note du Vatican, pour procéder à l'épuration des adversaires du régime. Dans ce but, on a institué des tribunaux populaires pour juger les personnes accusées de complicité dans une tentative de complot à la fin de novembre."

"Il y a des raisons de craindre que Mgr Tchidimbo ne figure sur la liste des accusés et que son sort ne dépende du verdict de tribunaux dont la procédure ne semble pas être celle suivie habituellement," ajoute le document.

La note rappelle ensuite les "préoccupations très vives" des archevêques francophones d'Afrique occidentale, qui se sont réunis à Abidjan pour demander

Un évêque "complice" du Portugal?

Le Vatican et Bonn craignent des exécutions sommaires en Guinée

CITE DU VATICAN (AFP) — Le Saint-Siège craint que Mgr Raymond Tchidimbo, archevêque de Conakry, ne soit condamné arbitrairement à mort par un des "tribunaux populaires" prévus par le président Sékou Touré qui a décidé par avance de renoncer à son droit de grâce. Il veut encore "espérer pour l'honneur et la dignité de l'Afrique qu'on ne prendra pas de mesures irréparables contre Mgr Raymond Tchidimbo et les autres accusés".

C'est ce que déclare en substance une note publiée hier par le Vatican. D'après cette note, le Vatican sait seulement que le prélat a été arrêté immédiatement avant Noël. Mais les démarches entreprises pour connaître les raisons de cette grave décision, le lieu et les conditions de la détention de l'archevêque sont restées sans résultat jusqu'à présent.

Mgr Tchidimbo ainsi que deux ressortissants ouest-allemands (dont l'un se serait suicidé dans sa prison) et d'autres prisonniers, sont accusés de com-

placité dans l'affaire de l'invasion de la Guinée, en novembre dernier, par des forces armées que Conakry prétend portugaises. Des comités populaires ont été formés pour discuter le sort des présumés participants à cette agression.

"Des informations de presse, fondées sur des émissions de Radio-Conakry, parlent d'une vaste mobilisation du peuple de la Guinée, poursuit la note du Vatican, pour procéder à l'épuration des adversaires du régime. Dans ce but, on a institué des tribunaux populaires pour juger les personnes accusées de complicité dans une tentative de complot à la fin de novembre."

"Il y a des raisons de craindre que Mgr Tchidimbo ne figure sur la liste des accusés et que son sort ne dépende du verdict de tribunaux dont la procédure ne semble pas être celle suivie habituellement," ajoute le document.

La note rappelle ensuite les "préoccupations très vives" des archevêques francophones d'Afrique occidentale, qui se sont réunis à Abidjan pour demander

placité dans l'affaire de l'invasion de la Guinée, en novembre dernier, par des forces armées que Conakry prétend portugaises. Des comités populaires ont été formés pour discuter le sort des présumés participants à cette agression.

"Des informations de presse, fondées sur des émissions de Radio-Conakry, parlent d'une vaste mobilisation du peuple de la Guinée, poursuit la note du Vatican, pour procéder à l'épuration des adversaires du régime. Dans ce but, on a institué des tribunaux populaires pour juger les personnes accusées de complicité dans une tentative de complot à la fin de novembre."

"Il y a des raisons de craindre que Mgr Tchidimbo ne figure sur la liste des accusés et que son sort ne dépende du verdict de tribunaux dont la procédure ne semble pas être celle suivie habituellement," ajoute le document.

La note rappelle ensuite les "préoccupations très vives" des archevêques francophones d'Afrique occidentale, qui se sont réunis à Abidjan pour demander

REPRÉSENTANT DES VENTES

Nous recherchons les services d'un "représentant des ventes".

Qualifications:

1- Le candidat sera un ingénieur spécialisé en mécanique ayant de bonnes connaissances de l'administration et possédant de fortes aptitudes pour la vente.

2- Il aura entre 27 et 32 ans, sera parfait bilingue et très dynamique.

Fonctions:

Il aura comme responsabilité première de trouver un marché pour l'utilisation du surplus de capacité de fabrication des filiales manufacturières.

Salaire:

Selon les qualifications plus avantages sociaux et boni de rendement appréciable.

Prière d'adresser vos réponses et curriculum vitae à:

BOMBARDIER LIMITÉE

a/s M. Guy Robitaille

Agent d'Emploi

Bureaux et Cadres

Valcourt, Qué.